

# SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

---

Annexe au procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du 5 février 1963.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires culturelles (1) à la suite d'une mission accomplie par une délégation de cette Commission, chargée d'étudier l'ensemble des questions culturelles intéressant la France et certains pays d'Afrique et de l'Océan Indien.*

Par MM. René TINANT, Louis JUNG, Mohamed KAMIL  
et Maurice VÉRILLON,

Sénateurs.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Adolphe Chauvin, Georges Cogniot, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, M. Alfred Dehé, Mme Renée Dervaux, MM. René Dubois, Charles Durand, Hubert Durand ; Yves Estève, Jean Fleury, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Eugène Jamain, Louis Jung, Adrien Laplace, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, François Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier, N...

### **Composition de la délégation.**

MM. TINANT (René), Vice-Président de la Commission des Affaires culturelles, chef de la délégation, Sénateur des Ardennes.

JUNG (Louis), Sénateur du Bas-Rhin.

KAMIL (Mohamed), Sénateur de la Côte française des Somalis.

VERILLON (Maurice), Sénateur de la Drôme.

*N. B.* — M. JUNG a dû interrompre son voyage pour raisons personnelles, après la visite de Madagascar. M. Mohamed KAMIL n'a pas participé à la visite de l'Afrique du Sud.

### **Programme de la mission.**

Samedi 6 octobre.

A 19 heures : départ de Paris-Orly.

Dimanche 7 octobre.

A 7 h. 15 : arrivée à Djibouti. Séjour à Djibouti.

Lundi 8 octobre.

Matin : séance de travail au Palais du Gouverneur.

10 h. 30 : départ de Djibouti par avion.

12 h. 30 : arrivée à Addis-Abeba.

Après-midi : visite de l'Institut Pasteur.

Mardi 9 octobre.

A 9 h. 15 : audience de S. M. l'Empereur d'Ethiopie.

A 10 heures : visite du Lycée français.

A 11 h. 30 : visite de l'Ecole de l'Alliance française.

Après-midi : visite d'écoles privées françaises ; audience de M. le Ministre de l'Education ; visite du Centre culturel français ;

Dîner officiel à l'Ambassade de France.

Mercredi 10 octobre.

A 7 h. 30 : départ d'Addis-Abeba par avion.

A 8 h. 30 : arrivée à Diré-Daoua.

Matin : réception par le Gouverneur de Diré-Daoua ; visite d'une école secondaire éthiopienne et d'écoles privées françaises.

Après-midi : en automobile, excursion à Harrar et visite au Gouverneur.

Jeudi 11 octobre.

A 9 heures : départ de Diré-Daoua par avion.

A 10 heures : arrivée à Djibouti.

A 16 heures : visite du Hall de l'Information, exposé du Chef de Service.

A 17 heures : visite de Radio-Djibouti ;

Dîner offert par le Vice-Président du Conseil du Gouvernement.

Vendredi 12 octobre.

A 8 heures : départ par avion pour les visites successives de Yoboki, Dikhil, As-Eyla, Ali-Sabieh, Obock et Tadjourah.

A 18 heures : retour à Djibouti.

Dîner offert par le Ministre de l'Enseignement.

Samedi 13 octobre.

Matin : visites du lycée, d'écoles primaires, du centre de formation professionnelle et d'écoles privées ;

Après-midi : visite du port et de la Marine.

Dimanche 14 octobre.

A 8 h. 15 : départ, par avion, de Djibouti.

A 12 h. 35 : arrivée à l'aérodrome d'Arivonimamo (Tananarive).

Après-midi et soir : participation officielle aux manifestations organisées à l'occasion de la Fête Nationale malgache.

Lundi 15 octobre.

A 8 h. 30 : départ par avion de l'aérodrome d'Ivato (militaire) pour Majunga.

A 10 heures : arrivée à Majunga.

A 10 h. 30 : réception à l'hôtel de ville.

De 11 heures à 13 heures : visites du lycée et d'écoles publiques et privées.

A 15 heures : visite de la Maison des Jeunes.

A 16 heures : départ par avion pour Tananarive.

A 18 heures : arrivée à Tananarive.

Dîner offert par M. l'Attaché culturel de l'Ambassade de France.

Mardi 16 octobre.

A 8 h. 30 : visite à M. le Ministre des Affaires étrangères.

9 heures : visite à M. le Président du Sénat.

9 h. 30 : visite à M. le Président de l'Assemblée nationale.

10 heures : visite à M. le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

10 h. 30 : visite à M. le Vice-Président du Gouvernement malgache (en l'absence de M. le Président de la République).

Déjeuner offert par M. le Président du Sénat.

15 heures : séance de travail avec la participation de MM. le Recteur de l'Université de Madagascar, les Doyens des Facultés, le Chef de la Mission permanente d'aide et de coopération et le Conseiller culturel de l'Ambassade de France.

17 h. 30 : visite du Campus universitaire (terrain).

18 heures : visite du lycée Gallieni.

Dîner offert par M. le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Mercredi 17 octobre.

8 h. 15 : visite de la Maison de la Radio (en construction).

9 h. 30 : visite du journal *Le Courrier de Madagascar*.

10 h. 15 : visite de l'Agence « Madagascar Presse ».

11 heures : visite de la Librairie Bourdon et du Centre culturel « Albert Camus ».

Déjeuner offert par M. l'Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Madagascar.

15 heures : visite du Palais de la Reine.

17 h. 15 : départ par avion pour la Réunion.

20 h. 25 : arrivée à la Réunion.

Jeudi 18 octobre.

8 h. 30 : visite du lycée Leconte-de-Lisle.

9 heures : visite de l'Institut d'Etudes juridiques.

9 h. 30 : visite du lycée Juliette-Dodu.

10 heures : visite de la Bibliothèque.

10 h. 15 : visite des Archives.

10 h. 30 : visite de l'école Joinville.

10 h. 45 : visite de l'Ecole centrale.

11 heures : visite du Collège d'enseignement technique.

11 h. 30 : visite de l'Ecole normale.

14 h. 20 : départ en micheline pour le Port.

15 heures : visite des réalisations scolaires du Port.

16 heures : visite des réalisations scolaires de Saint-Paul.

17 h. 15 : départ en auto pour Cilaos.

19 heures : arrivée à Cilaos.

Vendredi 19 octobre.

7 h. 30 : visite des chantiers scolaires de Cilaos.

9 heures : visite des réalisations scolaires de Saint-Louis (enseignement technique).

10 h. 15 : visite d'une école à Saint-Pierre.

11 heures : visite de l'Ecole d'agriculture et du groupe scolaire de Saint-Joseph.

11 h. 30 : visite du terrain du futur lycée au Tampon.

15 h. 30 : visite de l'A. P. E. C. A.

15 h. 50 : visite d'une école à la Plaine des Palmistes.

16 h. 30 : visite d'une école et du terrain du futur collège à Saint-Benoît.

18 h. 30 : retour à Saint-Denis.

20 heures : dîner officiel à la Préfecture.

Samedi 20 octobre.

9 heures : séance de travail avec la participation des Chefs des services économiques et de l'enseignement.

Après-midi : visites diverses et notamment du Museum et du Musée.

23 heures : départ par avion pour l'île Maurice.

Dimanche 21 octobre.

0 h. 15 : arrivée à l'île Maurice.

Dans la journée : visite de l'île.

Lundi 22 octobre.

10 h. 30 : visite à M. le Ministre de l'Education et des Affaires culturelles.

11 h. 30 : séance de travail avec la participation de MM. le Consul de France, le Président de l'Alliance française, le Président de l'Union culturelle française, le Président du Centre culturel français, le Président de l'Union des Français à l'étranger et le Président du Comité du Collège La Bourdonnais.

15 h. 45 : visite du Collège La Bourdonnais.

16 h. 15 : visite du Centre culturel français.

18 heures : réception au Consulat de France, en présence de M. le Gouverneur de l'île.

20 h. 30 : dîner offert par M. le Consul de France et les Associations françaises de l'île.

Mardi 23 octobre.

10 heures : visite de l'Assemblée législative.

18 h. 30 : réception au Collège La Bourdonnais, offerte par le Comité du Collège.

Mercredi 24 octobre.

8 heures : départ par avion de l'île Maurice pour l'Afrique du Sud.

12 h. 10 : arrivée à Johannesburg.

15 h. 30 : réception par M. le Président de la République d'Afrique du Sud à Pretoria. — Garden Party.

20 heures : dîner officiel à l'Ambassade de France.

Jeudi 25 octobre.

7 h. 45 : départ, par avion, de Johannesburg pour le Cap.

10 h. 45 : arrivée au Cap.

11 h. 30 : visite de l'Université de Stellenbosch.

15 heures : réception à l'Université du Cap.

17 h. 30 : réception à l'Hôtel de Ville par M. le Maire du Cap.

Vendredi 26 octobre.

9 heures : visite du Parlement.

10 h. 30 : réception par M. le Ministre de l'Information.

12 h. 45 : départ par avion pour Port Elizabeth.

14 h. 15 : arrivée à Port Elizabeth.

15 h. 30 : visite d'un établissement scolaire.

18 heures : réception à l'Hôtel de Ville par M. le Maire de Port Elizabeth.

20 h. 30 : dîner offert par MM. l'Agent consulaire et le Président de l'Alliance française.

Samedi 27 octobre.

9 h. 30 : visites du Musée et du Museum.

11 heures : visite du Centre culturel français.

14 h. 45 : départ par avion pour Durban.

15 heures : escale à East London, entretiens avec MM. le Maire, l'Agent consulaire et le Président de l'Alliance française.

17 heures : arrivée à Durban.

20 heures : dîner offert par le Département français de l'Université du Natal.

Dimanche 28 octobre.

Matinée : visite de l'Université à Pietermaritzburg.

16 heures : réception par M. le Consul de France.

20 heures : départ par avion pour Johannesburg.

21 h. 15 : arrivée à Johannesburg.

Lundi 29 octobre.

Matinée : visite aux cités édifiées pour les Bantous.

12 heures : visite de l'Université du Witwatersrand.

17 heures : réception à la « South African Foundation ».

20 heures : dîner offert par M. le Président de l'Alliance française.

Mardi 30 octobre.

8 heures : départ par avion de Johannesburg.

19 h. 30 : arrivée à Paris.



Mesdames, Messieurs,

Notre premier devoir, avant de vous rendre compte des travaux de votre mission d'information, est d'exprimer ici nos remerciements aux diverses personnalités dont le dévouement nous a été infiniment précieux. Il n'est pas possible de les nommer toutes, mais il nous est agréable de nous souvenir de l'accueil empressé que nous avons partout rencontré, tant près des fonctionnaires Français que des hommes politiques et des fonctionnaires de tous les pays que nous avons visités. Leur courtoisie et l'empressement avec lequel ils mirent tout en œuvre pour assurer notre hébergement, ainsi que les contacts et les visites les plus utiles nous ont été un réconfort certain et nous ont permis de faire face aux fatigues d'un voyage aussi long.

Notre ambition ne pouvait être de tout voir. Notre programme a été chargé à l'extrême limite de nos possibilités afin de rassembler le maximum d'informations et de rencontrer le plus grand nombre des responsables de la diffusion de notre langue et de notre culture dans ces pays lointains. Nous avons acquis la certitude que notre effort y avait été apprécié, surtout dans ceux qui recevaient pour la première fois la visite d'une mission parlementaire française.

Vous trouverez peut-être, dans les pages qui suivent, des observations d'ordre économique ou autre, qui paraissent déborder du cadre de notre mission. Elles ne sont pas, croyons-nous, déplacées, car on ne peut concevoir les relations culturelles entre pays différents comme détachées absolument des contingences matérielles, les unes expliquant souvent les autres. Des lacunes et des insuffisances nous seront sûrement reprochées, un manque d'équilibre aussi, peut-être. Nous n'avons pu éviter ni celui-ci ni celles-là en raison de l'ampleur de notre mission. Aucune de ces défaillances ne doit être mise au compte de l'oubli ou de l'indifférence.

Enfin, nous avons soigneusement évité de nous immiscer dans les affaires intérieures des pays étrangers et nous n'avons voulu tenir compte de leur attitude politique vis-à-vis de certains problèmes que pour mieux nous permettre d'apprécier les institutions auxquelles nous nous sommes intéressés, sans jamais émettre de

jugement ; s'il nous arrive, malgré tout, de suggérer un avis sur ces sujets, que l'on sache bien qu'il ne saurait être inspiré que par un très sincère sentiment d'amitié.

\*

\* \*

Les étapes de notre voyage nous ont conduits dans six pays différents, dont les liens avec la France ne sont pas les mêmes. Pour notre compte rendu, nous avons choisi de les classer, non pas dans l'ordre des visites, mais en fonction de la nature de ces liens.

Nous commencerons par l'Île de la Réunion, département français ; nous poursuivrons avec la Côte française des Somalis, Territoire d'Outre-Mer de la République française, la République malgache, dont le statut juridique fait un Etat pas tout à fait étranger au sens habituel du terme, l'Île Maurice, possession anglaise mais si française en fait et, enfin, l'Éthiopie et la République d'Afrique du Sud, qui n'ont avec la France que des relations de droit international normal.

\*

\* \*

## CHAPITRE PREMIER

### L'ILE DE LA REUNION

L'île de la Réunion, à 13.000 km de la métropole, pourrait se flatter du titre de « département français le plus éloigné de la capitale » si, précisément, cette situation excentrique n'était l'un des plus sérieux obstacles à son essor économique et culturel.

Mais la géographie, aussi, est ce qu'elle est et il faut bien s'accommoder du fait que la Réunion se trouve dans l'Océan Indien, à 700 km environ à l'Est de Madagascar, en dehors des lignes de navigation d'autrefois depuis l'ouverture du canal de Suez, et que la nature de son sol lui interdit de nourrir de grandes ambitions d'enrichissement par son agriculture ou son industrie.

Création volcanique, l'île pourrait être définie sommairement comme un massif tourmenté, encore soumis aux manifestations éruptives, coupé de plateaux d'altitude moyenne, garni d'une frange côtière basse mais étroite et entouré d'un océan hérissé de bancs coralliens nuisibles à la navigation et dont la profondeur aux abords immédiats décourage la pêche maritime.

Pourtant, ceux qui la découvrirent, au xvii<sup>e</sup> siècle, y virent une image du « paradis terrestre » tant elle était verdoyante et giboyeuse grâce à son climat. Il n'y avait alors aucun habitant, ce qui l'exclut aujourd'hui des territoires à « décoloniser » pour les rendre aux populations existant à l'arrivée des Européens.

Ceux-ci ne vinrent d'ailleurs que lentement s'installer dans l'île qu'ils nommaient « l'île Bourbon ». En juin 1638, Salomon Goubert y accoste, à bord de la « flûte » *Saint-Alexis*, et en prend possession au nom du roi de France, sans y laisser personne.

En 1646, douze mutins de la récente colonie de Fort-Dauphin, à Madagascar, y sont déportés... et s'y trouvent si bien que des colons volontaires y arrivent peu à peu. Mais il faut attendre le début du xviii<sup>e</sup> siècle pour que la Compagnie des Indes s'avise que l'île peut devenir autre chose qu'une simple escale où les navires, sur la route des Indes, peuvent s'avitailer en vivres frais : on y

plante le café, que cultivent des esclaves importés. Mais la canne à sucre, à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, éclipse définitivement toutes les autres productions agricoles.

Avec la Révolution, l'île Bourbon prend le nom de « La Réunion » et commence une période difficile : ruine des plantations par des cyclone et occupation par les Anglais (1810-1815). Des difficultés sociales surgissent peu après du fait de la libération des esclaves qui, assimilant la nécessité du travail à celle de la servitude, délaissent les plantations dans lesquelles, d'ailleurs, les colons refuseraient de leur verser des salaires « d'hommes libres ». D'autre part, la demande en sucre devient plus forte, ce qui conduit à l'importation massive d'une nouvelle main-d'œuvre, moins exigeante à tous égards, d'origine chinoise et surtout indienne, phénomène nouveau qui est à la base des difficultés économiques actuelles de l'île.

Un équilibre semble s'établir à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, pour se maintenir jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Il est, aujourd'hui, en voie de rupture en raison de l'accroissement considérable de la population face à des ressources à peu près stagnantes.

Cette évolution se traduit par des nombres simples. La population n'est que de 71 habitants en 1671 (dont 36 blancs), 316 en 1690, 734 en 1704, 1.171 en 1713, 46.000 en 1785 (dont 37.200 esclaves), 68.000 en 1815, 88.000 en 1826, 103.000 en 1848. S'y ajouteront rapidement 117.800 Indiens Malabars, dont une partie heureusement se retirera, alors que l'immigration est stoppée en 1881 ; ce qui amènera la stabilisation provisoire de la population à 173.000 habitants environ entre 1897 et 1921.

La reprise de l'activité économique après la grande guerre relance faiblement l'immigration mais les progrès de l'hygiène, soutenus par diverses mesures sociales, provoquent un accroissement démographique : plus de 320.000 habitants en 1959 (au moins 42,3 % d'augmentation depuis 1946 !).

Le dernier recensement (décembre 1961) dénombre 351.000 habitants, dont plus de la moitié n'ont pas vingt ans et le rythme d'accroissement doit se poursuivre avec 47,7 naissances annuelles pour 1.000 habitants, l'un des plus rapides du monde.

Si nous avons cru devoir donner ces précisions démographiques, c'est que leur connaissance est indispensable pour comprendre les difficultés quasi insurmontables rencontrées par les responsables de l'enseignement dans un tel territoire. Son organisation est

encore rendue plus complexe par le caractère très hétérogène de la population, où se mêlent, de façon inextricable, Européens, Africains, Malgaches, Malabars et Chinois, sans que, toutefois, aucun problème racial ne soit jamais posé de façon sérieuse.

Notre délégation a consacré trois journées à tenter de faire l'inventaire des réalisations scolaires dans l'île et des besoins non encore satisfaits. Nous allons en exposer les grandes lignes dans chaque branche de l'enseignement et nous y ajouterons quelques brèves considérations sur les activités culturelles locales.

### I. — Enseignement primaire.

Indiquons, d'abord, que la Réunion constitue une Inspection académique rattachée à l'Académie d'Aix-en-Provence. Du fait de l'éloignement et pour accélérer et contrôler plus efficacement la mise en œuvre des décisions prises en métropole, le directeur départemental de l'Education nationale a reçu, avec le titre de Vice-Recteur, un certain nombre de compétences normalement réservées aux Recteurs (nomination et avancement des instituteurs, attribution des bourses de l'enseignement du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> degré, tutelle de l'Ecole normale et de l'Enseignement technique, etc.). Seul l'Enseignement supérieur échappe à sa compétence.

Quant à l'enseignement primaire, le seul rappel de la situation démographique (50 % de la population âgée de moins de 20 ans) et de la pauvreté des ressources économiques, suffit à en faire prévoir les difficultés de mise en œuvre.

La scolarisation des enfants n'atteint que 85 % environ des effectifs, soit plus de 70.000 élèves répartis entre écoles publiques et écoles privées. Il faut reconnaître que la « départementalisation » de la Réunion a été, contrairement à ce qui est constaté dans d'autres domaines, bénéfique à l'île en ce qui concerne l'enseignement. Dans les dix premières années du nouveau régime administratif (1948-1958), le nombre des élèves de l'enseignement primaire public est passé de 39.198 à 56.084 et le nombre des classes élémentaires ouvertes s'est élevé de 672 à 1.439, celui des maîtres de l'enseignement primaire de 704 à 1.613 (instituteurs suppléants compris).

Cette évolution favorable se poursuit mais, là comme ailleurs, elle s'essouffle dans son effort à rattraper un objectif qui s'éloigne chaque année davantage par l'arrivée des jeunes classes toujours plus nombreuses.

Notre délégation, sous l'énergique impulsion du Préfet, a visité un nombre impressionnant d'établissements scolaires urbains et ruraux. Les énumérer serait vain. Disons seulement que nous y avons trouvé le meilleur et le pire, celui-ci l'emportant, hélas ! sur celui-là.

C'est ainsi que l'Ecole centrale de Saint-Denis, dont le nom ne doit pas prêter à confusion puisqu'il ne s'agit que d'une école primaire située au centre de la ville, est installée dans des bâtiments datant de 1837, abritant tant bien que mal des classes primaires et un collège d'enseignement général, au milieu de cours défoncées où gît encore un arbre brisé par le dernier cyclone ! Classes sombres, étroites, dont quelques-unes ne peuvent même plus être utilisées.

Dans une autre localité, à Saint-Paul, faute de mieux, on a dû loger les classes dans un ancien magasin désaffecté et l'ancienne gare de chemin de fer sans pouvoir y réaliser le minimum d'installations nécessaires.

Il faut reconnaître que la situation n'est pas partout la même. Saint-Joseph, par exemple, dispose d'un groupe scolaire moderne très satisfaisant.

En outre, votre délégation a pu visiter le chantier de construction d'un nouveau groupe scolaire, avec cours d'enseignement complémentaire, à Cilaos. Situé dans la montagne, cet établissement rendra les plus grands services à la population locale et à une fraction de la population côtière, grâce à son internat.

Il comprendra :

a) Pour l'externat :

- 12 classes d'enseignement élémentaire,
- 4 classes de C. E. G.,
- 1 salle de sciences,
- 1 salle de travaux manuels,
- 1 salle d'enseignement ménager,
- 1 bureau médical,
- 1 bureau de directeur,
- 1 salle d'éducation physique (20 m × 11,50 m), avec annexes.

b) Pour l'internat :

2 dortoirs : 25 garçons, 25 filles,

1 cuisine réfectoire.

c) Un logement pour le directeur.

Enfin, un peu partout, on s'efforce de parer au plus pressé en édifiant rapidement des classes provisoires, appelées « classes-éclair ». Mais les bâtiments légers pourront-ils résister plus de quelques saisons aux intempéries, dont la violence est souvent désastreuse même pour les constructions définitives ?

Les besoins de l'enseignement primaire nous ont été chiffrés à 150 classes nouvelles par an, auxquelles devraient s'ajouter environ 70 autres classes pour remplacer celles qui sont trop vétustes.

Mais les crédits actuels ne permettent que la construction de 180 classes en tout...

A titre d'exemple, voici comment se présente la situation des écoles primaires publiques de la commune du Port, en mai 1962, les besoins immédiats et les prévisions :

**Situation globale des écoles du Port (mai 1962).**

	NOMBRE total de classes.	CLASSES EN DUR, année de construction.	CLASSES type « éclair ».	BARAQUES	CLASSES de C. E. G.	NOMBRE total d'élèves.	NOMBRE d'élèves C. E. G.	NOMBRE d'élèves cantines.	BESOINS IMMEDIATS
Ecole Centre garçons (C. E. G.)	30	2 corps de bâtiments : 3 + 3 classes (1927), 3 + 3 sur véranda en 1948 ..... 1 bâtiment, 3 étages : 15 classes en 1959 ..... Le reste des baraques.....	.....	6 1 3	8	991	235		
Ecole Centre filles (C. E. G.)	26	2 corps de bâtiments : 3 + 3 classes (1927) ; 1 corps de bâtiments, 4 classes 1948 ; le reste des baraques ..... Annexe : 1 corps de bâtiments, 4 classes 1949.....	.....	10 2	8	897			1 Ecole de 15 classes + logement.
Ecole A. Croizat garçons.....	12	Depuis 1957, classes « Eclair »...	12 + 2			460			1 Ecole de 15 classes + logement.
Ecole A. Croizat filles.....	14	Depuis 1957, classes « Eclair »...	14			553			1 Ecole de 15 classes + logement.
Ecole Est garçons.....	5	Depuis 1960, classes « Eclair »...	5 + 2			205			1 Ecole de 15 classes + logement.
Ecole Est filles.....	5	Depuis 1960, classes « Eclair »...	5 + 2			201			1 Ecole de 15 classes + logement.
Ecole maternelle .....	4	Vieille maison aménagée..... + baraques.....	.....	2 2		207			1 Ecole de 10 classes + logement.
Totaux.....	96	28 classes en dur.....	36 + 6 42	26		3.514		718	

**PREVISIONS**

**1) Dans l'immédiat :**

Rivière des Galets : 5 classes, 10 classes + logement du Directeur, cuisine, cantine scolaire. — 1 Ecole d'apprentissage (mixte). — 1 véritable maternelle parce que 600 naissances par an.

**2) Prévisions pour les cinq ans à venir :**

1 Collège garçons d'enseignement général (15 classes). — 1 Collège filles d'enseignement général (15 classes). — 1 autre groupe (filles et garçons) de 30 classes. — Les 2 C. E. G. prévus libéreraient des locaux dans les bâtiments actuels, ce qui permettrait de loger de nouvelles classes élémentaires.



Pour la formation des maîtres de l'enseignement primaire, des mesures efficaces ont été prises : meilleure formation pédagogique des instituteurs suppléants recrutés avec le seul Brevet élémentaire et, surtout, construction à Saint-Denis d'une Ecole normale que votre délégation a pu visiter longuement. Elle est ouverte depuis deux ans. Disposant d'un vaste emplacement, dans un site pittoresque, à l'écart de la ville, elle comporte des aménagements qui font honneur à ses constructeurs. La direction en est assurée par des fonctionnaires ayant conscience de leur rôle d'éducateurs et nous sommes certains que les jeunes instituteurs et institutrices qu'ils « livreront » demain aux écoles seront hautement qualifiés tant par leur formation pédagogique que par l'idée qu'ils se feront de leur mission d'éducateurs. Mais les promotions ne sont que de 35 à 40 par an, ce qui est très insuffisant. L'Ecole normale doit être doublée, les terrains existent et les plans établis.

Nous ne dirons qu'un mot des Collèges d'enseignement général qui, dans l'ensemble, donnent satisfaction mais nous avons remarqué l'insuffisance de l'enseignement maternel, dû, cela va de soi, au manque de locaux et de personnel. Une telle carence est très regrettable dans un territoire comme la Réunion où l'école maternelle devrait jouer un rôle social considérable, étant donné la modicité du niveau de vie de la plupart des familles et, il faut bien le dire, la quasi-inexistence d'éducation de base qu'y reçoivent les enfants.

Non pas que ceux-ci y soient maltraités, il conviendrait mieux de dire qu'ils y sont négligés. Leur nourriture, par exemple, y est suffisante en quantité mais mal équilibrée par manque de protides et de vitamines. L'hygiène trop sommaire en fait aussi, souvent, la proie des parasites.

Une scolarisation plus complète et plus précoce permettrait d'améliorer cet état de choses, d'autant plus qu'environ le quart des enfants prennent leur repas de midi à la cantine. Mais les cantines sont généralement mal équipées faute de crédits, malgré l'effort du département qui les subventionne pour 50 %. Le reste des dépenses est couvert par les communes (toujours pauvres ou très pauvres) et par les fonds de la loi Barangé.

Une contribution devrait être demandée au F. I. D. O. M. pour l'équipement proprement dit.

## II. — Enseignement secondaire.

L'enseignement secondaire est dispensé, à la Réunion, dans deux établissements situés à Saint-Denis : un lycée de garçons, le lycée Leconte de Lisle, et un lycée de filles, le lycée Juliette Dodu.

Notre délégation a visité, en premier lieu, le lycée Leconte de Lisle. Plus exactement, ce fut le premier établissement scolaire visité et nous devons dire que notre impression fut déplorable ; d'autant plus que, la veille même, nous avons visité le lycée Gallieni à Tananarive et que la comparaison entre ce que nous avons vu dans un Etat ne relevant plus de l'autorité de la France et ce que nous voyions dans un département français était simplement désastreuse !

Les bâtiments du lycée Leconte de Lisle, plus que centenaires et n'ayant apparemment jamais été entretenus soigneusement, ont subi de graves dégâts du fait du cyclone du 28 février 1962 qui a ravagé l'île. Sans entrer dans les détails, nous indiquerons que la toiture a été fortement endommagée, qu'un escalier est interdit parce qu'il menace ruine, que deux dortoirs ont dû être désaffectés, que la chapelle court le risque de s'effondrer avec sa charpente scalpée et déplombée, que le bâtiment affecté au surveillant général a été disloqué, ce fonctionnaire étant depuis confiné, avec sa famille, dans trois petites pièces de l'infirmerie, etc.

Depuis ce sinistre, l'architecte départemental a établi, le 30 juin, le devis des réparations à faire, pour une somme de 60 millions C. F. A. (1.200.000 F). Un mois plus tard, il était demandé au Ministre des Finances et des Affaires économiques d'inscrire au prochain collectif budgétaire un crédit de 1.500.000 F pour assurer la remise en état de tous les bâtiments civils sinistrés.

Le Ministre de l'Education nationale a, par lettre du 7 septembre, informé le Proviseur d'une délégation de crédits de plus d'un million de francs au Préfet « pour permettre d'effectuer l'ensemble des réparations nécessaires ». Mais, à la date de notre visite (18 octobre), aucune suite n'avait été donnée à cette décision. Or, la période des cyclones (janvier-février) est maintenant proche. Si rien n'est fait d'ici là, on peut redouter le pire...

Malgré une situation aussi critique, le lycée fonctionne normalement. Il comptait, en octobre, 996 élèves au total, dont 65 internes, 48 pensionnaires externés, 47 demi-pensionnaires, 217 externes surveillés et 619 externes libres.

Pour l'année scolaire 1961-1962, 47 élèves ont été reçus au B. E. P. C. sur 83 présentés (56 %) ; 119 ont été reçus au baccalauréat sur 214 présentés (pourcentage allant de 35 à 100 selon les catégories, sensiblement les mêmes que dans les lycées de la métropole).

Quant au lycée de filles, lycée Juliette Dodu, il se présente heureusement sous un aspect extérieur plus flatteur, mais une rapide visite fait ressortir son incroyable exigüité : classes installées en plein air, sous les vérandas ; dortoirs où les lits sont si rapprochés qu'il semble impossible aux élèves de s'y étendre autrement qu'en passant par le pied !...

Il est vrai qu'un bâtiment nouveau est en voie d'achèvement, qui comprendra des dortoirs supplémentaires. Malgré tout, la demande ne pourra être satisfaite et il faudra prévoir de nouvelles constructions.

Le lycée Juliette Dodu comptait, en octobre, 723 élèves au total, dont 70 pensionnaires, 31 pensionnaires extérieures, 57 demi-pensionnaires, 151 externes surveillées et 414 externes libres.

Pour l'année 1961-1962, 50 élèves ont été reçues au B. E. P. C. sur 94 présentées (53 %) ; 77 ont été reçues au baccalauréat sur 137 présentées (pourcentages analogues à ceux des garçons).

On voit que les résultats obtenus par l'un et l'autre lycées sont tout à fait satisfaisants. Il faut souhaiter que les moyens mis à la disposition de l'enseignement secondaire à la Réunion soient mieux adaptés aux nécessités.

L'Administration ne néglige pas ce problème et le projet existe d'un lycée supplémentaire dont la première pierre a été posée à la fin de l'année 1961. Votre délégation a visité l'emplacement, à une centaine de kilomètres de Saint-Denis, sur la commune du Tampon. Le site a été convenablement choisi, assez loin de l'agglomération. La première pierre y est toujours, dans son splendide isolement (1).

### III. — Enseignement supérieur.

Dans le département de la Réunion, l'enseignement supérieur n'existe qu'à l'état embryonnaire et il n'est évidemment pas question, en raison de l'insuffisance numérique de la population, d'y implanter une Université complète.

---

(1) Depuis notre visite, nous avons appris de source très officielle que des crédits importants sont affectés maintenant à la construction du lycée.

Il n'en existe pas moins des besoins locaux ; dans quelle mesure sont-ils satisfaits ?

Deux sections de propédeutique (Lettres et Sciences) fonctionnent à la nouvelle Ecole normale. Chacune comporte, cette année, 24 étudiants. Ceux qui réussissent à l'examen reçoivent une bourse pour poursuivre leurs études de licence dans la Métropole. L'enseignement est donné par les professeurs de l'Ecole, ce qui constitue un surcroît de travail pour eux et il est permis de penser qu'ils ne l'accepteront qu'à titre provisoire. Il convient donc, dès maintenant, d'envisager la nomination de professeurs spécialisés, nomination que justifie le nombre des étudiants qui ne fera que s'accroître.

Plus ancien est l'Institut d'études juridiques, politiques et économiques, installé, si l'on peut dire, à Saint-Denis.

L'origine de cet Institut, qui relève de l'Université d'Aix-en-Provence, remonte à 1825. Il présente cette double originalité de n'avoir ni domicile fixe, ni personnel attitré. Et pourtant, il fonctionne grâce au dévouement du Président du Tribunal administratif, qui en assure la direction, et de quelques magistrats et fonctionnaires qui donnent les cours dans des locaux prêtés par l'Administration judiciaire.

L'Institut prépare aux examens de capacité et de licence en Droit, ainsi qu'à divers concours administratifs. Pour les dix dernières années, les inscriptions se répartissent ainsi :

ANNEES	LICENCE	LICENCE	CAPACITE	CAPACITE
	1 <sup>re</sup> année.	2 <sup>e</sup> année.	1 <sup>re</sup> année.	2 <sup>e</sup> année.
1951-1952 .....	24	8	15	Néant.
1952-1953 .....	28	8	31	2
1953-1954 .....	26	7	26	8
1954-1955 .....	31	6	26	6
1955-1956 .....	20	15	34	8
1956-1957 .....	15	11	47	5
1957-1958 .....	8	9	26	4
1958-1959 .....	17	1	44	5
1959-1960 .....	11	4	39	5
1960-1961 .....	18	4	77	3
1961-1962 .....	23	4	68	8
1962-1963 .....	36	8	80	

Les horaires des cours sont établis en fonction, d'une part, des possibilités des personnes qui les donnent et, d'autre part, des possibilités de ceux qui les suivent, la plupart étant déjà fonctionnaires ou salariés du secteur privé.

La progression des inscriptions s'explique par l'intérêt que prennent aux études juridiques les jeunes et aussi des adultes soucieux de leur promotion professionnelle. Elle ne pourra que s'accroître dans les années qui viennent et, selon les prévisions du Directeur actuel de l'Institut, il y aura en 1970 environ 300 étudiants en licence, dont 100 en première année.

C'est dire l'extrême urgence qu'il y a de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux exigences : construction de bâtiments administratifs et d'amphithéâtres, constitution d'une bibliothèque et affectation permanente à la Réunion de professeurs de droit.

#### IV. — Enseignement technique et agricole.

L'enseignement technique, à la Réunion, est encore peu développé, ce que peuvent expliquer le caractère exclusivement agricole que revêtit longtemps l'économie de l'île et le goût modéré des habitants pour les professions manuelles au-delà des pratiques artisanales traditionnelles.

Peu d'élèves (0,69 %) de l'effectif total fréquentent les établissements d'enseignement technique pour lesquels, nous a-t-on dit, les crédits ne sont pas complètement utilisés.

Nous avons eu la possibilité de visiter l'un de ces établissements, dans la commune de Saint-Louis, une école de garçons où sont enseignées les diverses techniques du bâtiment. Les aménagements nous ont paru très convenables ainsi que l'équipement. Une nouvelle école sera bientôt érigée, plus vaste, pour 600 garçons, tandis que l'école actuelle sera affectée à l'enseignement technique des filles.

Il nous paraît utile de développer au maximum cette forme d'enseignement et de montrer aux jeunes l'intérêt qu'il peut avoir pour leur avenir soit qu'ils décident de rester dans l'île, soit qu'ils envisagent, sous la pression démographique, d'aller s'installer dans la métropole où ils se placeraient d'autant plus aisément qu'ils seraient plus qualifiés.

L'enseignement agricole se heurte dans son extension à des préjugés tenaces : les planteurs de canne à sucre sont persuadés que leurs méthodes de culture, éprouvées par des générations, ne sont pas perfectibles et qu'il suffit de l'expérience quotidienne pour obtenir les meilleurs résultats.

Nous avons vu, cependant, à Saint-Joseph, l'école d'agriculture, ouverte depuis quelques années seulement, où l'on s'efforce d'inculquer à 80 élèves des notions modernes qui devraient leur permettre de rénover les méthodes ancestrales de culture et aussi de leur faire prendre conscience de la solidarité qui devrait lier les agriculteurs, murés jusqu'à présent dans un individualisme farouche et stérile.

Les résultats obtenus paraissent encourageants et permettent, sans doute, de créer d'autres centres d'enseignement.

#### V. — Enseignement privé.

L'enseignement privé joue, à la Réunion, un rôle qui, pour être relativement modeste, n'en est pas moins efficace. Les établissements religieux (catholiques) sont les plus importants. Ils se consacrent surtout à l'enseignement primaire :

a) Frères des Ecoles chrétiennes : installés dans l'île après 1817, ils enseignent, à Saint-Denis, à l'école Saint-Michel et, à Saint-Pierre, à l'école Saint-Charles. Chacune d'elles comporte un C. E. G.

Effectifs : 1.150 élèves ;

b) Sœurs de Saint-Joseph de Cluny (fondatrice Anne-Marie Jacoubey) : installées depuis 1817, également, elles disposent de 20 établissements scolaires, dont 12 écoles primaires à Saint-Denis et dans les principaux « quartiers » de l'île, 3 C. E. G. (Saint-Pierre, Cilaos et Saint-André) et une école secondaire (avec classe de philosophie) à Saint-Denis.

Effectifs totaux : 6.735 élèves ;

c) Sœurs Filles de Marie de Saint-Denis : fondées à la Rivière des Pluies en 1849 par le R. P. Le Vasseur de la Congrégation du Saint-Esprit et Mlle Aimée Pignolet de Fresnes. Elles ont, à la Réunion, 6 écoles primaires groupant 1.006 élèves.

d) Ecole catholique franco-chinoise, à Saint-Paul : 45 élèves.

Le personnel enseignant de ces divers établissements est formé pour un cinquième environ, par les congrégations religieuses. Si l'accroissement des effectifs des écoles libres n'a pas suivi le rythme de celui des écoles publiques, un effort a été fait pour moderniser les bâtiments et les méthodes d'enseignement et les résultats obtenus sont très honorables.

Signalons, enfin, les efforts méritoires des congrégations en faveur des adolescents « difficiles ».

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny tiennent, à la Plaine des Cafres, un établissement de redressement et d'enseignement professionnel, où sont éduquées 120 filles.

De même, dans la même commune, les Frères des Ecoles chrétiennes ont réuni 391 garçons dans une école que votre délégation a pu visiter. Les installations y sont vastes et comportent divers ateliers où les élèves peuvent acquérir de sérieuses connaissances techniques leur permettant d'exercer des métiers manuels à leur sortie. Ils sont pris en charge par des frères ou des laïcs qualifiés qui leur dispensent aussi un enseignement général.

Ils sont classés en trois catégories : délinquants (115), mineurs en danger (16) et pupilles (12). Un régime particulier est approprié à chacune d'elles.

## VI. — Jeunesse et Sports.

Très « jeune », nous y avons insisté, la population de la Réunion requiert un effort particulier dans le domaine des sports et des loisirs. Il semble qu'un bon départ ait été pris. Des équipes sportives ont été constituées, notamment de football, qui suscitent un vif intérêt.

Mais les moyens financiers sont insuffisants. Le premier plan ne prévoit qu'un crédit de 80 millions CFA par an. Le plan suivant (1965) disposera de moyens accrus et autorisera sans doute la construction d'un grand stade à Saint-Denis, en même temps que sera poussée la formation des cadres.

Un autre aspect de l'éducation populaire, si négligée jusqu'à présent, est la création de maisons des jeunes. Pratiquement, tout reste à faire dans ce domaine, malgré les efforts des élus locaux. Nous citerons, à titre d'exemple, la requête qui nous fut présentée par le maire de Saint-Pierre au cours de notre visite dans cette

commune. Il en ressort que des plans sont faits pour la construction d'une maison des jeunes, mais un litige existe entre la commune et l'Etat quant à la cession du terrain nécessaire (terrains de l'ancienne gare, actuellement inutilisés) et la note conclut : « La municipalité a le regret de vous faire savoir qu'aucune de ses sollicitations, supplications ou demandes, n'a pu recevoir jusqu'ici une solution ».

Nous y joindrons nos propres regrets devant de tels retards, bien faits pour décourager des initiatives heureuses, au détriment d'une jeunesse qui n'a déjà que trop tendance à se croire délaissée.

## VII. — Diverses activités culturelles.

L'île de la Réunion est fière d'avoir donné à la France un nombre de personnalités du monde des arts et des lettres remarquablement important eu égard à sa date d'entrée dans notre civilisation et à la faiblesse numérique de sa population. Nous ne citons que les principaux noms.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, moins de cent ans après l'établissement définitif de la France dans l'île, y naissait le fin Parny, que ses « Elégies » mirent au premier rang des poètes de son temps.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce furent encore des poètes : Lacaussade et, surtout, Leconte de Lisle, rival de gloire de Victor Hugo, auquel il succéda à l'Académie française. Il fut, en outre, nous ne l'oublions pas, de 1871 à 1894, bibliothécaire au Sénat. Votre délégation, malgré son programme surchargé, tint à faire un pèlerinage du souvenir au Bernica, sorte de cirque naturel enfermant une mare aux eaux limpides fournies par de fines cascades, dont le silence n'est troublé que par le froissement d'ailes de nombreux pigeons.

Le poète s'est plu, en ce lieu de méditation sereine, où l'on peut voir gravés sur le rocher les vers qu'il lui a consacrés :

*« Perdu sur la montagne, entre deux parois hautes,  
« Il est un lieu sauvage, au rêve hospitalier,  
« Qui, dès le premier jour, n'a connu que peu d'hôtes :  
« Le bruit n'y monte pas de la mer sur les côtes  
« Ni la rumeur de l'homme ; on y peut oublier... »*

Plus tard, d'autres Réunionnais ont les honneurs de l'Académie française : Edouard Hervé, grand journaliste, et Joseph Bédier, médiéviste incomparable.



A signaler encore, l'amiral Lacaze, grand marin et, lui aussi, académicien ; Roland Garros, héroïque pionnier de l'aviation, ex-pilote de chasse, et Juliette Dodu, première femme titulaire à la fois de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, employée des Postes en Métropole en 1870, précurseur d'une « Résistance » qui n'avait pas encore trouvé son vocable historique...

Cette tradition soutenue d'amour des belles lettres et des arts explique l'existence d'une « Académie de la Réunion » et le soin pris par la conservation des souvenirs de l'île et la diffusion de la pensée.

Le Service des Archives départementales a été créé à la Réunion en août 1952. Il a pris en charge les anciennes archives du Gouvernement colonial, aujourd'hui classées, et qui représentent environ 500 mètres de rayonnages. Malheureusement, ces documents dont l'intérêt historique est considérable et qui n'ont pas encore été « exploités » à fond, ont subi de graves dommages du fait du climat et des insectes (termites). L'actif conservateur actuel s'efforce de limiter les dégâts dans un atelier de restauration installé en annexe en utilisant les méthodes mises en œuvre avec succès aux Archives Nationales.

A ces pièces anciennes s'ajoutent les archives des administrations (3.610 liasses ou registres en 1961). Leur afflux, freiné par le manque de place, emplira rapidement les nouveaux locaux dont la construction doit commencer bientôt.

Le personnel, suffisant en qualité, ne l'est pas numériquement, étant donné l'ampleur des travaux de triage, de classement et de restauration qui incombent au service, lequel doit satisfaire encore les demandes d'une centaine de lecteurs par an et publier périodiquement un recueil de textes et de travaux scientifiques.

La bibliothèque départementale de Saint-Denis contient actuellement 24.850 volumes et documents en rayons, auxquels s'ajoutent 40 périodiques offerts au public (dont un anglais, un allemand et un italien).

6.900 lecteurs y sont inscrits et l'on compte, annuellement, 13.400 prêts à domicile et 64.000 consultations sur place.

Elle est installée dans un bâtiment dont une partie est occupée par les Archives. Dès que celles-ci auront pris possession de leur propre siège, dont la construction, nous l'avons dit, est imminente, on pourra doubler le nombre des volumes.

Les services de la bibliothèque fixe sont heureusement complétés par une bibliothèque centrale de prêt, fondée en 1956, et dépendant du Ministère de l'Education Nationale. Elle dispose de 27.300 volumes, dont 4.000 achetés dans l'année. Le fonds se répartit par moitié entre adultes et enfants.

Il existe 44 dépôts dans le département, desservis par bibliobus-caisses. 48.653 volumes ont été déposés en 1961 (de 60 à 3.189 volumes par dépôt). Le renouvellement se fait trois ou quatre fois par an (sept ou huit fois pour les dépôts les plus importants).

Pour 19 dépôts, les statistiques de 1961 donnent 5.607 lecteurs inscrits : 1.070 adultes, 1.739 adolescents et 2.798 scolaires, et 80.160 prêts : 25.596 adultes et 54.564 enfants.

La littérature romanesque entre pour 80 % dans ces prêts et l'on peut évaluer entre 150.000 et 200.000 volumes le montant total des livres prêtés dans le département pour les 44 dépôts.

Enfin, depuis le mois de mai 1962, est ouverte une « section jeunesse » à la bibliothèque départementale. Elle dispose déjà de 2.387 volumes — dont 523 donnés par le Ministère de l'Education Nationale. Son succès se révèle par le nombre des lecteurs inscrits ; 666 en 5 mois et 12.281 prêts (dont 6.875 romans).

## VIII. — Presse et radio.

### A. — PRESSE

La presse locale est d'importance relativement réduite par rapport au nombre des habitants. Elle comprend :

*Le Journal de l'île de la Réunion*, droite catholique. Quotidien, 15.300 exemplaires.

*Témoignages*, communiste. Quotidien, 5.000 exemplaires.

*La Démocratie*, modéré. Bihebdomadaire, 2.200 exemplaires.

*Le Progrès*, catholique, progressiste, M. R. P. Trihebdomadaire, 2.000 exemplaires.

*Liberté*, socialiste. Trihebdomadaire, 2.000 exemplaires.

*Dieu et Patrie*, catholique. Hebdomadaire, 5.400 exemplaires.

*La Voix des Mascareignes*, indépendant de droite. Hebdomadaire, 5.000 exemplaires.

*Le Cri du Peuple*, indépendant, anti-gaulliste. Hebdomadaire, 800 exemplaires.

Les lecteurs réunionnais disposent des envois (par bateau et avion) de la presse métropolitaine, dont le volume est pratiquement stationnaire ou en faible augmentation. La presse quotidienne est trop chère si elle arrive par avion, souvent dépourvue d'intérêt si elle arrive par bateau.

Au contraire, les importations de livres sont en augmentation (100 % environ de 1958 à 1962), ce qui est encourageant.

## B. — RADIO

Notre délégation n'a pu étudier elle-même le problème de la Radiodiffusion à la Réunion. Elle a préféré consacrer son temps aux diverses questions qui viennent d'être évoquées, non pas parce qu'elle dédaigne celui-ci mais parce qu'il a fait l'objet d'une enquête approfondie de la part de nos collègues qui ont visité l'île en février 1962.

Nous préférons donc vous renvoyer, Mesdames, Messieurs à l'excellent rapport (n° 196, 2<sup>e</sup> session ordinaire de 1961-1962) fait par MM. Mistral, Beaujannot, Brun, Gadoin, Golvan et Marette. Nous en extrairons seulement l'essentiel en quelques lignes.

Les difficultés rencontrées à la Réunion pour une meilleure exploitation de la Radiodiffusion sont dues, comme tant d'autres, à l'éloignement de la métropole avec, comme circonstances aggravantes, le relief tourmenté de l'île et les perturbations communes à toutes les régions tropicales.

Un grand projet avait été formé de construire à la Réunion un poste émetteur très puissant, susceptible de porter « la Voix de la France » dans tout l'Océan Indien et le Sud-Est asiatique. On a préféré concentrer les moyens financiers et techniques de la métropole sur Madagascar... Est-ce une bonne politique de sacrifier ainsi une terre française à un pays étranger, si satisfaisantes que soient les relations actuelles avec notre pays ? L'avenir le dira...

Quoi qu'il en soit, des mesures plus modestes sont à l'étude pour augmenter la puissance d'émission du poste central et installer des postes relais susceptibles de permettre une audition convenable dans toutes les parties de l'île.

Il conviendrait également d'assurer à la Réunion, la diffusion, par relais, des émissions les plus intéressantes de la R. T. F.

Quant à la Télévision, elle n'est pas promise aux Réunionnais pour un proche avenir. Elle constituerait pourtant, à condition d'être dotée de programmes convenables, un excellent moyen de diffusion de la culture dans un pays où se comptent encore tant d'illettrés.

## CHAPITRE II

### LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

La Côte française des Somalis est l'un des derniers éléments de l'ancienne Union française qui ait conservé son statut de Territoire d'Outre-Mer de la République.

L'intérêt qu'elle présente ne repose ni sur sa superficie (23.000 kilomètres carrés) ni sur le nombre de ses habitants (70.000 environ, dont la moitié sont groupés à Djibouti, ce qui représente une densité de 2 au kilomètre carré) ni sur son sol aride à l'extrême, mais sur sa position géographique. Elle, seule, a justifié l'installation de la France à cette corne orientale de l'Afrique qui contrôle le passage de la Mer Rouge à l'Océan Indien, donc le trafic du canal de Suez.

Aussi bien, c'est après l'ouverture de celui-ci que la France se fait céder, par le sultan local, la base d'Obock en 1862. Le premier commandant de ce territoire, Léonce Lagarde, s'y installe en 1884. Il y restera jusqu'en 1899. Grâce à ses éminentes qualités humaines et administratives, notre possession s'étend peu à peu et la base de Djibouti est créée, tirée littéralement du néant.

L'ouverture du chemin de fer franco-éthiopien (1917), joignant le port de Djibouti à Addis-Abeba, consacre la vitalité économique du territoire qui ne cesse de se développer de nos jours.

Il est pourtant difficile d'imaginer une terre d'aussi mauvaise réputation, consacrée depuis toujours, et si les noms que portent encore ses points géographiques les plus caractéristiques semblent, pour nous, évoquer des merveilles orientales: Bab-el-Mandeb, Ghoubat-el-Kharâb, Abbé-Bad, leur traduction tue les illusions: Porte des Lamentations, Baie de la Désolation, Lac pourri...

Un vieux proverbe allait jusqu'à affirmer que « le chacal lui-même faisait son testament avant de traverser ce pays ».

Après la colonisation, on continua de considérer la Côte française des Somalis comme un pays presque inhabitable: désert morne et brûlant dont la capitale n'avait pour ombrage que le fameux « palmier en zinc » !

La réalité est heureusement différente, les progrès de la technique permettent de vivre dans un climat toujours chaud mais relativement sain et d'apprécier les avenues de Djibouti, bordées d'arbres, le charme sauvage de l'arrière pays au relief volcanique tourmenté et les eaux poissonneuses du golfe.

Aussi désolée qu'elle ait pu l'être, cette terre est peuplée depuis fort longtemps mais les archéologues sont très embarrassés pour fonder une opinion autorisée sur les origines. Seules subsistent quelques ruines, puits ou tombeaux qui sont, d'ailleurs, actuellement l'objet de recherches et d'études. Les traditions orales sont, comme partout, très imprécises. Il semble, cependant, que les populations africaines, noires, qui occupèrent le sol les premiers, furent, au cours des âges, refoulées par des envahisseurs venus d'Arabie.

Aujourd'hui on distingue deux groupes principaux, les Afar ou Danakil, au Nord et à l'Ouest, les Issa, dans la partie Sud-Est. L'un et l'autre appartiennent à la même souche ethnique et sont pareillement islamisés. Ils n'en sont pas moins en opposition constante, notamment sur le plan politique, ce qui ne facilite pas l'administration du pays.

Leur habitat déborde le Territoire aussi bien sur l'Ethiopie que sur la Somalie ex-britannique et comme ces nomades n'ont qu'un respect limité pour les frontières politiques les recensements que l'on a pu en faire sont très imprécis.

Sous ces réserves, les 70.000 habitants de la Côte française des Somalis se répartissent en 30.000 Danakil, 25.000 Issas et Somalis divers, 3.000 Arabes, 4.000 Européens et originaires d'autres anciennes colonies françaises et 8.000 étrangers (Afar, Somalis, Yéménites, Européens, Indiens)

Danakil et Issa présentent des traits physiques communs : taille généralement moyenne, apparence longiligne, sobriété et résistance à l'épreuve d'un climat qui ne permet pas la faiblesse. Cheveux laineux ou ondulés, lèvres plutôt minces, leurs traits rappellent ceux de la race blanche et on trouve assez fréquemment des types très beaux aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Leur genre de vie est le même mais leurs dialectes sont différents, encore que les linguistes leur trouvent des caractères communs. L'arabe est utilisé dans les relations entre les deux groupes.

Les difficultés de l'existence font de la monogamie une règle assez générale et limitent l'expansion démographique.

Tel est, sommairement décrit, le milieu humain que l'administration française s'efforce, entre autre tâches, d'instruire et d'éduquer. Les indications générales que nous venons de donner laissent entendre assez les difficultés de l'entreprise.

Depuis 1957, ces responsabilités sont partagées avec le « Conseil de Gouvernement » mis en place en application de la « loi-cadre d'Outre-Mer » du 23 juin 1956, présidé par le Chef du Territoire, qui représente le Gouvernement de la République française, et dont un membre porte le titre de « Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse » ; ses attributions couvrent : l'enseignement des premier et second degrés, l'enseignement technique, l'enseignement musulman, les associations culturelles et de jeunesse et les sports.

Un chef de service, fonctionnaire détaché de la métropole, gère l'administration de l'enseignement.

### I. — Enseignement primaire.

Dès 1884, une école française fut créée à Obock par des missionnaires et les établissements religieux assurèrent seuls l'enseignement en Côte française des Somalis jusqu'en 1922. A cette date, le 27 octobre exactement, la première école publique fut installée à Djibouti.

Le développement de l'enseignement public fut très lent. En 1938, il n'y avait que six classes à Djibouti et une à Tadjoura. Le personnel comprenait sept instituteurs détachés et un moniteur autochtone pour deux cents élèves de six à quinze ans.

Le blocus consécutif aux événements de 1940 dispersa familles, maîtres et élèves, qui n'étaient plus que trente en 1942-1943 ! Le retour à une vie normale amena, en 1945, le Directeur de l'Enseignement à former des projets relativement ambitieux, mais le Territoire ne consacrait alors que 1,2 % de son budget à cette matière...

En 1948, on ne comptait encore que cinq écoles publiques, recevant quatre cents élèves, et l'enseignement privé ne touchait que trois cents élèves. Le taux de scolarisation ne s'élevait qu'à 7 %.

Dix ans plus tard, il atteignait 25 % grâce aux crédits du F. I. D. E. S. qui avait permis l'édification de dix groupes scolaires modernes, et l'année suivante, en 1959, on atteignait 31 % avec

dix-sept établissements publics pouvant recevoir deux mille cent soixante élèves, tandis que neuf cents autres bénéficiaient de l'enseignement privé.

En 1962, on estime à 25 % le taux de scolarisation pour les seuls autochtones, et le budget de l'enseignement représente 8,6 % de celui du Territoire.

L'enseignement est dispensé par des maîtres de formation et de culture très inégales : pour 27 instituteurs détachés des cadres métropolitains, on compte 8 contractuels et 20 maîtres du cadre territorial. Ces derniers sont, pour la plupart, d'une culture insuffisante, et trop rares sont ceux qui tentent d'y remédier. Il est donc nécessaire de placer dans toutes les écoles des maîtres confirmés qui pourront conseiller et aider leurs collègues plus jeunes ou moins qualifiés.

Cette insuffisance, quantitative et qualitative, du personnel fait que les demandes d'inscription des enfants autochtones, d'année en année plus nombreux, ne peuvent être toutes satisfaites. Après une période d'indifférence et parfois d'hostilité à l'école française, il est heureux de constater qu'aujourd'hui la cause de l'enseignement a rallié beaucoup de parents directement intéressés, il est vrai, par l'octroi de bourses et les facilités matérielles telles que les repas distribués à la cantine mais, aussi, conscients des perspectives ouvertes par l'espoir d'avoir un enfant employé ou fonctionnaire qui subviendra à leurs besoins.

L'évolution qui se dessine ainsi fera disparaître à terme les obstacles rencontrés jusqu'à présent pour l'extension de la scolarisation, obstacles dus aux conditions de vie des populations, et qui sont de trois ordres :

D'abord le nomadisme, qui éloigne les enfants des centres scolaires à certaines époques de l'année. Nous aurons l'occasion d'indiquer ultérieurement une solution à ce problème.

D'autre part, la religion islamique, pratiquée de façon assez stricte par les habitants de la Côte française des Somalis, impose aux enfants de passer par l'école coranique par priorité. On y enseigne aux très jeunes garçons l'essentiel de la religion, et ce n'est qu'ensuite qu'on pense à les envoyer à l'école primaire. Il en résulte un retard d'autant plus préjudiciable que l'intelligence est éveillée très tôt chez ces enfants et que leur évolution physiologique est plus précoce que dans les climats tempérés.



Pour y remédier, on a suggéré de mener de front instruction religieuse et instruction primaire, comme cela se pratique en France où le jeudi est, en principe, réservé à l'instruction religieuse des enfants scolarisés, au gré de leurs parents. Mais on s'est heurté à la tradition qui veut que l'enseignement coranique ait la priorité absolue. Il convient d'ajouter, toutefois, qu'une évolution favorable paraît se dessiner et que disparaîtra un jour prochain cette difficulté.

Enfin, un autre obstacle à la scolarisation totale est provoqué, lui aussi, par les traditions religieuses : celui qui écartait jusqu'à présent, d'une façon quasi absolue, les filles de tout enseignement. Dans bien des cas, il suffit qu'une famille ose envoyer sa petite fille à l'école pour déclencher un mouvement qui se généralise bientôt dans toute la localité.

\*  
\* \*

Votre délégation a consacré la majeure partie de son séjour à visiter la plupart des écoles du Territoire, non seulement en ville mais en brousse.

A Djibouti même existent maintenant des groupes scolaires récemment construits selon les meilleures techniques et donnant toute satisfaction. Ils sont encore insuffisants pour accueillir tous les enfants scolarisables et l'effort de construction doit être poursuivi. En attendant l'achèvement du programme, on utilise au mieux les ressources disponibles et nous avons même vu des classes installées sous de vastes tentes prêtées par l'Armée, solution provisoire, certes, mais qui, sous ce climat, ne présente aucun inconvénient majeur, sauf la difficulté d'isoler une classe de la classe voisine.

En brousse, la situation présente des aspects variables d'une localité à l'autre. C'est à Yoboki, semble-t-il, que se trouvent les installations les plus rudimentaires.

Yoboki est une toute petite agglomération située aux confins du Territoire, non loin de la frontière éthiopienne. Dans un site aride, quelques cases se sont groupées, abri temporaire de nomades pasteurs dont la seule richesse est faite de troupeaux de chèvres ; une autre ressource, à demi occulte, étant une assez active contrebande avec le pays voisin... A plusieurs centaines de mètres, on trouve un poste militaire (un sous-officier et une vingtaine de tirailleurs) et, à côté, un petit bâtiment pour abriter deux classes dont l'équipement est très incomplet.

Deux jeunes maîtres autochtones y enseignent 30 enfants en cours préparatoire 1<sup>re</sup> année et 13 en cours préparatoire 2<sup>e</sup> année. Une cantine sert les repas des élèves dont les parents sont éloignés. Elle est trop sommairement équipée et des installations convenables devraient permettre de coucher ceux qui ne disposent pas de logis familial.

Les autres postes visités sont plus importants, plus peuplés et disposent, de ce fait, d'écoles mieux adaptées aux besoins de la population. Les mêmes remarques peuvent être faites ailleurs quant à l'insuffisance des locaux et des maîtres.

Nous ferons une mention spéciale pour Obock, ce petit port qui vit la première installation des Français dans le Territoire. De ce passé relativement récent subsistent le poste construit par le Gouverneur Lagarde et un émouvant « cimetière marin » où reposent, sur le rivage, de nombreux militaires et marins surpris par la mort en cours de navigation dans les parages.

Un bâtiment convenable y contient quelques classes primaires. Malheureusement, Obock occupe une position géographique excentrique et sa population n'y réside qu'une faible partie de l'année. Elle pratique, en effet, un nomadisme régulier suivant l'alternance des saisons. De ce fait, les enfants ne peuvent aller en classe que par intermittence.

Deux solutions sont possibles pour remédier à cet inconvénient. On pourrait construire un internat permettant de garder les enfants pendant l'absence des parents, ou bien constituer des classes nomades suivant les déplacements des parents.

Il semble que la deuxième solution soit la meilleure. On l'a déjà expérimentée avec succès dans d'autres territoires où se retrouvent des conditions de vie analogues ; le Tchad et la Mauritanie. L'école nomade coûterait moins cher qu'un internat et présenterait, surtout, le gros avantage de ne pas séparer les enfants du milieu familial. Encore faut-il remarquer qu'elle ne pourrait fonctionner qu'avec des maîtres recrutés localement.

\*

\* \*

Les retards apportés à l'organisation de l'enseignement primaire et les difficultés qui subsistent encore et pour assez longtemps sans doute, expliquent que la langue française soit très peu parlée dans le Territoire. On estime à 5.000 environ et au maximum le nombre des autochtones capables de s'exprimer en français, même

imparfaitement. L'usage de notre langue est pratiquement réservé aux contacts administratifs et aux séances officielles du Conseil du Gouvernement et de l'Assemblée territoriale.

Il faut pourtant noter comme un signe d'encouragement le sentiment observé dans le peuple d'un besoin de connaître la langue française, sentiment qui se traduit par la création spontanée de ce qu'on appelle, assez improprement d'ailleurs, les « écoles clandestines », réunions de petits groupes d'hommes, le soir, autour d'un évolué qui s'efforce d'enseigner à ses compagnons les rudiments de notre langue, tels qu'il les possède lui-même.

Ce curieux aspect de l'enseignement a, d'ailleurs, fait l'objet, à notre intention, d'une note administrative dont nous croyons devoir vous soumettre le texte intégral :

*« Un certain nombre de cours du soir se sont organisés spontanément à Djibouti depuis quelque temps. Leur but est l'enseignement du français aux adultes mais des enfants les fréquentent également : il s'agit de garçons qui n'ont pu être admis à l'école publique soit faute de place, soit du fait qu'ils sont trop âgés pour commencer un cycle d'études normal ; d'autres y viendraient dans le but de trouver un complément à l'enseignement officiel. Les maîtres sont, en général, des jeunes gens ayant pour tout diplôme le certificat d'études primaires ; une rétribution de l'ordre de quelques milliers de francs par mois prélevés sur le montant des cotisations versées par les élèves, est allouée à la plupart d'entre eux par les organisateurs de ces cours.*

*« Il semble qu'il y ait actuellement dans la population autochtone de Djibouti un véritable engouement pour l'étude du français dont l'utilité apparaît à tous comme bien supérieure à celle de l'arabe rudimentaire enseigné dans les nombreuses écoles coraniques de la ville et de l'intérieur ; cet engouement qui constitue un fait assez nouveau, s'étend à toutes les classes de la société à commencer par les travailleurs manuels. Des cours du soir du même genre se seraient ouverts également à l'intérieur, notamment à Ali-Sabieh.*

*« On peut citer comme exemples de ces cours du soir :*

*« — les cours du Quartier VI ;*

*« — le cours organisé par l'Association pour la Défense des Intérêts des Issa ;*

« — le cours organisé par le Club Union des Grands Frères (1).

« Les cours du Quartier VI.

« Ces cours organisés dans le quartier Issa figurent sans doute parmi les plus anciens organisés à Djibouti. Le principal était dirigé par un chef d'équipe à la Société Intertravaux, titulaire du C. E. P. Une cinquantaine d'élèves le fréquentaient. Ce cours a maintenant disparu et la plupart de ses élèves se sont inscrits au cours de l'Association des Issa, mais quatre ou cinq cours du même genre poursuivraient encore leurs activités dans le quartier Issa.

« L'école de l'Association pour la Défense des Intérêts Issa.

« Cette « école » est la dernière créée : elle a vu le jour au début du mois de septembre dernier. Organisée par les dirigeants de l'A. D. I. I., elle occupe une partie des locaux du siège de cette Association, au rez-de-chaussée ; situation particulièrement heureuse, l'immeuble se trouve en effet à l'entrée du Quartier IV qui est, avec le Quartier VI, l'un des deux grands quartiers Issa de Djibouti.

« Une centaine d'élèves y sont inscrits et la fréquentent assez assidûment, semble-t-il ; ce sont des Issa auxquels se sont ajoutés quelques Afar. La cotisation mensuelle est de 200 francs par élève. Ils sont répartis en quatre classes où enseignent deux moniteurs.

« L'école est dirigée par un comité de cinq membres qui sont tous de jeunes Issa assez instruits, pour la plupart fonctionnaires ; ce comité est présidé par le leader de l'Association, qui a pris l'initiative de la fondation de cette école.

« Les cours du Club « Union des Grands Frères ».

« Ce club, de fondation assez récente (janvier 1961), a ouvert une école pour adultes a son siège au Quartier VI. Si les cours dont il a été question ci-dessus sont à base essentiellement Issa, le Club « Union des Grands Frères » est à base Gadaboursi et la majorité de ses élèves appartiennent à cette tribu particulièrement vivante à Djibouti. Deux cents élèves y sont inscrits et une

---

(1) Il faudrait ajouter à cette liste les cours organisés par l'Association Soudanaise mais, jusqu'à présent, seuls y sont enseignés l'Arabe et l'Anglais, à l'exclusion du Français.

*trentaine d'entre eux y viennent chaque soir ; à la différence de l'école des Issa, ce cours ne comporte qu'une seule classe. Il est, semble-t-il, quelque peu aidé et conseillé par les missions catholiques de Djibouti. »*

## II. — Enseignement secondaire.

L'enseignement secondaire fut ébauché en 1946 par la création, à Djibouti, d'un cours complémentaire, avec sept élèves seulement.

Aujourd'hui fonctionne un lycée qui est plutôt, en fait, un collège d'enseignement général, prolongé par une classe de 2<sup>e</sup> M' et une classe de 1<sup>re</sup> M'.

Il est installé dans un bâtiment déjà ancien qui abritait autrefois une école primaire où sont disponibles seulement huit salles pour neuf classes. Pas de local pour les services administratifs : un passage sert à la fois de bureau pour le Proviseur, de bibliothèque, de salle des professeurs... et de débarras ! Manquent, également, un laboratoire pour l'enseignement des sciences, des salles pour les séances de travail dirigé prévu par la réforme de l'enseignement ou pour les permanences. Enfin, les installations sanitaires sont insuffisantes. Pas de locaux, non plus, pour l'internat.

A la dernière rentrée scolaire, le lycée groupait un total de 225 élèves : 155 garçons, dont 107 autochtones, et 70 filles, dont seulement 6 autochtones. Les non-autochtones sont surtout des enfants de fonctionnaires civils ou militaires en service dans le territoire.

L'enseignement dispensé est l'enseignement court dans le premier cycle, continué par une 2<sup>e</sup> M' et une 1<sup>re</sup> M'. Il est confié à quatre professeurs licenciés (un cinquième était en cours de recrutement lors du passage de votre délégation), deux chargés d'enseignement et cinq instituteurs.

Indiquons, sans insister, que les résultats aux examens du baccalauréat n'ont pas été brillants...

Il est évident qu'un gros effort doit être fait si l'on veut doter Djibouti d'un lycée qui réponde aux besoins de la population. L'établissement actuel est bâtard à tous points de vue.

La première mesure sera son transfert, à la rentrée de 1963, dans une vaste enceinte, très bien située, qui englobe actuellement une école primaire, pouvant sans doute prendre la place de l'actuel lycée, et un collège technique. Un internat est déjà en construction avec les crédits du F. I. D. E. S.

On prévoit d'y adjoindre, par la suite, une aile supplémentaire comprenant des salles spécialisées (bloc scientifique, salles d'Histoire et Géographie), des salles d'études et de permanence, un gymnase, un préau, etc. et des maisons pour loger le personnel, mais il semble qu'un délai de dix années environ soit nécessaire pour la réalisation d'un tel ensemble.

Malgré la modicité relative de ces projets, les frais d'équipement et de fonctionnement d'un tel établissement dépasseront les possibilités budgétaires du Territoire et il serait souhaitable que le Ministère de l'Education Nationale de la Métropole le prît à sa charge, comme il vient d'être fait pour le lycée Gauguin à Papeete.

Un aménagement de l'enseignement devra être réalisé parallèlement à ces implantations nouvelles pour obtenir enfin un véritable enseignement secondaire. Dès la rentrée prochaine, il faudra que l'une des deux sections de 1<sup>re</sup> et de 3<sup>e</sup> soit d'enseignement long, avec une deuxième langue vivante, tant pour les enfants des Français que la section moderne prime intéresse peu, que pour l'élite des enfants autochtones qui seront appelés à poursuivre des études au-delà du baccalauréat et pour lesquels la langue arabe semble indiquée comme deuxième langue vivante.

### III. — Enseignement supérieur.

L'exiguïté du Territoire et son faible peuplement excluent évidemment d'envisager la création de tout établissement d'enseignement supérieur. C'est donc vers la France métropolitaine que sont et seront dirigés les jeunes bacheliers désireux de poursuivre leurs études.

Ici se pose le problème particulier du séjour de ces étudiants en France : arrachés à leur milieu traditionnel et placés au sein d'un monde si différent du leur, ils sont très facilement désorientés. Munis d'une bourse qui leur donne accès à des plaisirs tout nouveaux

pour eux, ils ne sont évidemment pas placés dans de bonnes conditions de travail, ce qui amène à déplorer de nombreux échecs.

Il nous paraît urgent d'organiser au plus tôt l'accueil et l'hébergement de ces jeunes gens dans les villes de Faculté où ils se font inscrire et de les soumettre à une tutelle discrète mais efficace. Une tentative, nous a-t-on dit, est faite dans ce sens et se heurterait à des susceptibilités de la part de ceux qui voient du « colonialisme » partout. Et pourtant, si rien n'est fait dans ce domaine, on peut prédire sans grand risque d'erreur, que l'argent distribué pour les bourses d'études supérieures aura été tout simplement gaspillé sans autre résultat que de créer de jeunes aigris plus disposés à jeter le trouble et la confusion dans leur Territoire qu'à contribuer à son développement économique et social.

Malgré la lenteur de la mise en train de l'enseignement, douze étudiants originaires de la Côte française des Somalis, suivent actuellement les cours de l'enseignement supérieur : un seul en sciences, deux en médecine, tandis que les autres ont été attirés par les disciplines juridiques ou d'économie politique.

C'est là un défaut grave qui relève d'un état d'esprit trop répandu dans les pays africains. Nous y reviendrons, du fait de son aspect généralisé, dans les conclusions d'ensemble du présent rapport. Disons déjà que les autorités locales s'en préoccupent et que le Service de l'Enseignement s'efforce d'orienter les futurs étudiants vers des carrières utiles au développement du Territoire qui, plus que d'avocats, a besoin de médecins, de vétérinaires, d'ingénieurs, de professeurs, d'instituteurs et de personnel manuel ou technique qualifié.

Une autre réforme semble nécessaire dans les esprits, et pas seulement des jeunes. Nous avons eu la fâcheuse impression, au cours d'un échange de vues auquel participaient les hautes autorités administratives et politiques locales, que les échecs scolaires étaient trop facilement attribués à des facteurs n'ayant rien de commun avec la qualité de l'enseignement ou le travail des enfants. Ce qui n'est pas surprenant dans un pays où les luttes de clans sont toujours très vives mais ne va sûrement pas dans le sens de l'amélioration de l'instruction.

#### IV. — Enseignement technique.

En Côte française des Somalis, comme dans tous les territoires africains, l'enseignement technique subordonne en grande partie l'évolution du Territoire. Les contingences locales y ajoutent une note particulière : l'étroitesse des possibilités économiques n'y oblige pas à former de trop nombreux cadres techniques qu'il serait difficile, à long terme, d'y employer. Mais, cette réserve faite, il reste beaucoup à faire.

Actuellement, l'enseignement technique est donné à 120 élèves répartis en 7 classes. Il tend à former des ouvriers spécialisés de l'industrie du fer et du bois et des mécaniciens. S'y ajoutent des cours commerciaux, avec enseignement de la dactylographie, qui paraissent attirer un plus grand nombre de vocations.

Pour les filles, une section ménagère est ouverte pour l'enseignement ménager, la puériculture et la couture.

#### V. — Enseignement privé.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé, c'est par les missions catholiques que fut ébauché l'enseignement en Côte française des Somalis, ce qui n'a rien de surprenant si l'on considère qu'à cette époque la France voyait tout juste apparaître l'enseignement laïque, public et obligatoire.

Jusqu'en 1922, donc, les seules écoles du Territoire étaient de caractère confessionnel. Elles se sont développées en même temps que les écoles publiques et, aujourd'hui, les missionnaires diffusent un enseignement primaire, secondaire, technique, ménager et commercial important dont bénéficient plus de 1.500 élèves, soit 40 % environ de l'effectif scolarisé, répartis en une quarantaine de classes. Le personnel enseignant compte une cinquantaine de personnes, dont 20 religieux et 30 laïcs.

Cet effort, toujours en progression, n'est possible que grâce au concours financier des œuvres d'aide aux missions, de dons charitables, de cotisations des parents et de crédits publics fournis soit par le FIDES, soit par le budget du Territoire.



Sur les cinq écoles primaires privées, trois sont réservées aux autochtones :

a) A Djibouti, l'École des Frères des Ecoles chrétiennes (École Charles de Foucauld) qui peut recevoir 500 élèves ;

L'École des Sœurs Franciscaines de Calais (ouverte à Obock en 1888, transférée à Djibouti en 1896, au Plateau du Serpent), 14 classes, 700 élèves ;

L'École du Foyer social de la Femme africaine dans le quartier de Boulaos, dirigée par les Sœurs de Sainte Chrétienne de Metz, dont la majorité des membres sont des institutrices. Destinée aux enfants pauvres, cette école est totalement gratuite, fournitures scolaires comprises. Beaucoup d'élèves sont nourries et habillées par l'établissement. Il y a 4 classes et 120 élèves. A signaler un jardin d'enfants, le seul du Territoire, réservé aux autochtones.

b) A Ali-Sabieh, l'École de l'Orphelinat des Enfants Somalis, dirigée par les missionnaires capucins, qui peut recevoir 600 élèves, tous pensionnaires ;

c) A Tadjourah, l'École de l'Orphelinat des Enfants Afar, avec 50 élèves, également dirigée par des capucins.

Pour l'enseignement secondaire, deux établissements à Djibouti : l'École Charles de Foucauld et l'École des Sœurs Franciscaines de Calais ont un cours complémentaire aboutissant au B. E. P. C.

Enfin, pour l'enseignement professionnel et ménager, l'école la plus importante est le « Foyer social pour l'évolution de la Femme africaine » à Boulaos, dirigé par les Sœurs de Sainte Chrétienne, qui comprend 4 ateliers de couture, hygiène et puériculture, art ménager, coupe et broderie. 120 jeunes femmes et jeunes filles peuvent y trouver, outre des éléments de lecture et d'écriture pour les illettrées, les connaissances nécessaires à leur mission de mères de famille et à leur évocation d'un milieu traditionnel où la femme est une éternelle « dépendante ».

Pour les garçons, les missionnaires ont choisi de leur donner une formation plus artisanale que professionnelle proprement dite, tenant compte ainsi du caractère propre aux autochtones qui, nomades de nature, ont besoin d'être amenés graduellement à l'exercice et à l'amour du travail manuel. Plusieurs ateliers fonctionnent dans ces conditions : trois ateliers de menuiserie, deux à Djibouti, un à Tadjourah, un atelier d'imprimerie et un atelier de reliure à Djibouti.

L'enseignement commercial n'est pas négligé : des cours de dactylographie, de correspondance, d'anglais, etc. sont donnés à l'École des Sœurs Franciscaines de Calais et à l'École Charles de Foucauld.

Si nous avons insisté sur l'enseignement privé, c'est en raison des services qu'il rend aux populations du Territoire qui, les effectifs le prouvent, lui font largement confiance (surtout en ce qui concerne les filles). Nous émettons le vœu de voir cet enseignement soutenu au maximum par les pouvoirs publics, d'autant plus que, s'agissant d'un territoire à peuplement exclusivement islamique, les querelles confessionnelles observées en métropole n'y ont pas de place.

## VI. — Information.

Comme l'enseignement, et pour les mêmes raisons, l'Information pose, en Côte française des Somalis, des problèmes particuliers. Un chef de service s'y consacre avec compétence et dévouement, en tenant compte des difficultés locales.

Il dispose, à cet effet, d'une Maison de l'Information, située place Ménélik, au centre de la ville, dont le rez-de-chaussée comporte un hall d'exposition assez vaste qui reçoit chaque jour une moyenne de 400 à 500 visiteurs. Des panneaux muraux leur montrent l'actualité en photographie, en faisant une part suffisante aux événements locaux, des documents à caractère économique et social et le dernier numéro du « Réveil de Djibouti ». Un panneau est spécialement consacré à l'information en langue arabe. Des revues diverses, telles que « Paris-Match » et « Jours de France » sont à la disposition des visiteurs.

On projette la création d'une galerie qui s'ajouterait au hall et serait plus particulièrement destinée à l'accueil des touristes et à leur documentation.

Au premier étage de l'immeuble est une bibliothèque publique, de 1.800 volumes : romans et nouvelles, auteurs classiques, histoire, géographie, voyages, philosophie, religion, sciences, etc...

L'apport annuel est de 200 volumes. L'accès est gratuit moyennant le versement d'une modeste caution.

On ne compte que 40 inscrits, presque tous Européens. Les ouvrages les plus demandés sont les romans, les livres historiques et les romans policiers.

Il existe, en outre, un circuit de revues et périodiques à domicile.

La mission catholique a, de son côté, constitué une bibliothèque de 2.340 volumes, ouverte gratuitement et fréquentée par 70 inscrits, en majorité jeunes Européens et Autochtones.

Les officiers et sous-officiers ont également leurs propres bibliothèques, réservées aux cadres de l'armée, de même que quelques clubs.

D'une façon générale, on peut dire que la fréquentation des bibliothèques est restreinte. En raison, peut-être, du climat et du mode de vie, la population autochtone lit très peu et les lecteurs demandent en priorité des romans, surtout des romans policiers.

Restent la presse et le livre acheté par les particuliers. Là encore, la situation n'est pas brillante. Autochtones et Européens, sauf exceptions, se rejoignent dans une sorte d'apathie intellectuelle très explicable chez les uns par une instruction nulle ou insuffisante, chez les autres par les soucis de la vie matérielle, la nature des occupations quotidiennes et l'absence d'un « climat » intellectuel et culturel dans les différents centres du Territoire.

Cela dit, le maximum des efforts semble fait par le Service de l'Information et du Tourisme pour diffuser le minimum d'information dont se satisfont les lecteurs par un journal hebdomadaire « Le Réveil de Djibouti ». Entièrement rédigé en langue française, il se donne pour tâche de s'adresser à toutes les couches de la population et plus particulièrement au milieu autochtone qui, sans lui, serait totalement démuné de sources d'information écrite.

Chaque semaine, on y trouve, malgré son format réduit, un condensé de l'actualité tant internationale que locale.

Succédant à un officiel bulletin d'information, le « Réveil » reste marqué par ses origines et, si l'on y trouve de sérieux éléments de propagande gouvernementale, on y évite soigneusement et avec une louable prudence tout ce qui pourrait enfiévrer les mouvements politiques locaux.

Tel qu'il est, de présentation agréable et bien illustré, il connaît un succès certain, puisque sa diffusion est passée de 300 exemplaires en 1958, à 1.200 en 1962, tandis que, durant la même période, le nombre de ses pages passait de 8 à 12.

On espère faire mieux encore en l'éditant, comme les quotidiens et hebdomadaires normaux, en grand format avec 8 pages

et en portant sa diffusion à 1.500 exemplaires. Cette nouvelle formule permettrait de faire une plus large place aux informations à but culturel qui compteraient peut-être, dans un proche avenir, des lecteurs fraîchement issus d'écoles plus nombreuses.

Quant à la presse métropolitaine, sa diffusion souffre d'abord de l'éloignement du Territoire qui rend excessivement coûteux le transport par avion et lent le transport par bateau. De plus, le service de la distribution est aux mains d'un seul distributeur qui refuse la reprise des invendus, telle qu'elle se pratique couramment en métropole.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas de constater que, outre les abonnements officiels et personnels, la vente au numéro se réduit :

— par voie aérienne, à 51 grands quotidiens d'information, 54 journaux sportifs, 42 revues hebdomadaires (dont 30 *Paris-Match*) et... 60 *Ici Paris*, 50 *France-Dimanche* !

— par voie maritime, 400 revues hebdomadaires (dont 150 *Paris-Match*, 50 *Auto-Journal*).

95 % de ces journaux ou revues sont achetés par des non-autochtones, mais les autochtones demandent des journaux pour enfants. Signe encourageant qui tendrait à prouver que la jeunesse commence à s'intéresser à la lecture. Mais quel sera son choix quand elle parviendra à l'âge adulte ?

La diffusion des livres végète pour toutes les raisons déjà indiquées et aussi, peut-être, parce qu'il n'existe à Djibouti aucun libraire de métier.

Quatre commerçants possèdent bien, dans leur magasin, un rayon « librairie » mais ils sont approvisionnés par des organismes métropolitains de diffusion dont le manque de compréhension et le manque de profits en perspective encombrant les rayons d'ouvrages pratiquement invendables ; seuls se vendent facilement les livres de portée culturelle restreinte, dont les romans policiers sont le prototype.

Pour remédier à cette situation, il faudrait envisager des tarifs réduits pour le transport aérien de la presse, la reprise des invendus et une meilleure présentation des livres, en attendant que l'extension de l'instruction ait créé une clientèle plus nombreuse pour activer les transactions.

Nous ne dirons que quelques mots des spectacles. Inutile de préciser qu'il n'existe aucun théâtre à Djibouti.

Deux cinémas fonctionnent dans la ville — nous ne dirons pas deux salles puisqu'ils sont à ciel ouvert — l'un (800 places) projette des films français et des films étrangers post-synchronisés en français, avec les actualités et des films documentaires; 120.000 spectateurs le fréquentent chaque année (75 % d'Européens, 25 % d'autochtones). L'autre (1.000 places) ne projette que des films indiens ou arabes sans actualités ni documentaires. Il a 100.000 spectateurs par an dont 95 % d'autochtones et non-Européens.

De son côté, l'Armée donne des séances de cinéma, avec films éducatifs, dans ses unités et, aussi, périodiquement dans les Cercles de l'intérieur à l'intention de la population et des unités militaires y stationnant. Ce circuit connaît un très vif succès et touche, en moyenne, 72.000 personnes par an, dont 99 % d'autochtones.

Mais on doit dire que, dans l'état actuel des choses, le rôle éducatif du cinéma, en Côte française des Somalis, est des plus réduits. Le goût des populations pour les spectacles de l'écran justifierait, à notre avis, un effort en vue de leur apporter plus assidûment les moyens de le satisfaire, tout en contribuant, par un choix judicieux des films, à élever leur niveau culturel et même à les instruire tout simplement.

\*  
\* \*

La radio est un autre moyen d'information qui peut se révéler bien adapté aux circonstances locales. Son installation à Djibouti remonte à 1956. Depuis 1959, la station est devenue un bureau de la Radiodiffusion Télévision française, organisme qui assure la gestion des crédits attribués par le Ministère d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, nomme le personnel et fournit l'assistance technique et les programmes. Pour 1962, son budget s'est élevé à 902.926 F.

Le rôle que doit jouer Radio-Djibouti est des plus importants si l'on songe que ce poste assure, dans cette région du monde, charnière de l'Afrique et du Proche-Orient asiatique, la seule présence radio-phonique française, les émissions diffusées de Paris par la R. T. F. étant de trop courte durée et, en outre, instables et techniquement médiocres.

La « zone utile » couverte, centrée sur Djibouti, s'étend sur un espace délimité par Addis-Abeba, le Yémen, Adén et les protectorats britanniques adjacents et la Somalie. Les émetteurs de la station, de petite puissance (4/5 kw) sont suffisants et n'exigent que peu de frais d'exploitation. Au-delà de cette zone s'étendent des espaces désertiques qui, pour être dépassés, exigeraient des puissances beaucoup plus considérables (50 à 100 kw). Le problème essentiel pour Radio-Djibouti est donc d'occuper au maximum l'espace radiophonique que cette station peut remplir, c'est une question de durée des émissions beaucoup plus qu'une question d'augmentation de la puissance utilisée.

A l'heure actuelle, Radio-Djibouti ne dispose que d'un seul studio, ce qui entraîne l'obligation de répartir les émissions sur une seule chaîne, il en résulte des horaires réduits qui ne donnent satisfaction à personne parce qu'ils sont trop courts, certains d'entre eux étant de plus placés en dehors des heures favorables d'écoute. Une récente augmentation de la durée des programmes permet de les répartir comme suit :

*Français.*

De 6 h 30 à 7 heures ; de 12 heures à 12 h 30 ; de  
20 heures à 22 heures, soit..... 3 heures

*Afar.*

De 11 h. 30 à 12 heures ; de 18 h. 15 à 19 h. 30, soit.... 1 h. 45

*Somali.*

De 11 heures à 11 h. 30 ; de 17 heures à 18 h. 15, soit.. 1 h. 45

*Arabe.*

De 7 heures à 7 h. 30 ; de 12 h. 30 à 13 heures ; de  
19 h. 30 à 20 heures et de 22 heures à 23 heures,  
soit ..... 2 h. 30

---

Total ..... 9 heures

Si l'on tient compte des nécessités d'entretien et des temps nécessaires à certains enregistrements et montages, cet horaire correspond à un maximum, d'autant plus que la station ne dispose d'aucun dispositif de secours.

En outre, les disponibilités en locaux non techniques excluent l'augmentation des effectifs ; on peut donc dire que Radio-Djibouti est arrivé à saturation.

Il va de soi que, dans ces conditions, l'emploi de la radio-diffusion comme moyen de diffusion de la langue française est très réduit. Il se limite aux émissions destinées à la population francophone, mais ne peut contribuer à son développement. Or, la mission que pourrait remplir la radiodiffusion dans ce domaine est très vaste.

Elle peut être envisagée comme suit :

1° Appoint à l'enseignement donné par les établissements primaires et secondaires sous forme de cours, de dialogues, de chroniques, de concours destinés aux écoliers et lycéens. Tout ce programme serait réalisé en liaison avec la Direction de l'Enseignement ;

2° Emissions particulières diffusées pendant les heures de classe à l'intention des écoles réparties dans l'intérieur du Territoire afin d'aider les instituteurs isolés ;

3° Cours de conversation destinés à la population du Territoire et de l'ex-Somaliland britannique avec lequel sont entretenus de nombreux échanges. On pourrait ainsi amener la population de ce Territoire indépendant à adopter la langue française comme langue internationale. Ces cours devraient être appuyés par l'édition de brochures écrites en français et en somali, ce qui permettrait d'unifier les signes utilisés pour cette dernière langue. Ces cours pourraient être mis à la portée de la population autochtone au moyen d'ensembles de diffusion publique installés dans les centres les plus importants.

4° Cours destinés aux écoles autochtones qui se créent à Djibouti et qui ont l'avantage de grouper des adultes n'ayant pu recevoir jusqu'à présent l'enseignement du français. Sous cette forme, ces établissements présentent un grand intérêt parce qu'au lieu de s'adresser aux jeunes générations actuelles, ils touchent les précédentes ;

5° Chroniques de culture générale analogues à celles que diffuse la Radio-Télévision Française dans l'heure de la culture française sur France III. Ces chroniques seraient destinées autant à l'auditoire local qu'aux auditeurs francophones répartis dans la zone géographique couverte par Radio-Djibouti, notamment en Ethiopie.

En la limitant au maximum, la réalisation de ce programme exigerait quotidiennement 3 heures 30 d'antenne, durée exclue dans les conditions actuelles d'exploitation de Radio-Djibouti.

Un accroissement des moyens techniques et des locaux d'administration et de production est impossible dans le bâtiment actuel qui appartient au territoire, alors que la Radiodiffusion est toujours un service d'Etat (ce qui politiquement présente un danger évident). La seule issue possible consiste dans la construction d'une Maison de la Radio où seraient logés tous les services nécessaires pour la réalisation de deux chaînes d'émission, chacune d'elles pouvant être utilisée 12 heures par jour, avec une chaîne culturelle de portée réduite pouvant être utilisée pour les émissions scolaires précitées.

Simultanément, il faudrait augmenter le nombre des émetteurs en le portant de trois à six ou sept, opération qui reste dans les possibilités du Centre émetteur actuel. On éviterait ainsi, dans l'immédiat, de construire un autre centre émetteur et on réduirait non seulement l'importance des crédits d'investissement à attribuer à Radio-Djibouti, mais également les crédits de fonctionnement.

Il est éminemment souhaitable que soient réalisés, dans les meilleurs délais, ces projets d'extension. Leur coût n'est pas excessif, surtout si l'on considère que la mise à exécution d'un programme culturel et scolaire de quelque valeur est à ce prix et qu'il n'existe aucun autre moyen d'y parvenir.



## CHAPITRE III

### LA REPUBLIQUE MALGACHE

Madagascar, la Grande Ile, l'Ile Rouge... est trop connue des Français pour qu'il soit nécessaire d'en présenter longuement les aspects géographiques et physiques dans le présent rapport.

A 12.000 km de la France, elle s'étire dans l'Océan Indien à moins de 400 km de la base Sud-Est de l'Afrique, sur une longueur de 1.650 km avec 580 km de large. Sa superficie, 590.000 km<sup>2</sup>, est égale à celle de la France et du Benelux réunis. Moins de 5 millions d'habitants y vivent, inégalement répartis, sur un sol au relief tourmenté, souvent volcanique, dont les plus hauts sommets atteignent 2.800 mètres et les plateaux du centre ne sont que très relativement plats.

Cette diversité physique explique la diversité d'aptitudes du sol et du sous-sol, ainsi que l'alternance des zones fertiles ou riches en minerais et d'espaces désertiques. Le climat est également varié : relativement tempéré sur les plateaux, il est tropical sur les pourtours. Les cultures vont du riz à la pomme de terre, du café au maïs, comprenant, outre la gamme des cultures tropicales, de nombreuses cultures européennes. L'élevage y est en grand honneur et, dans l'ensemble, ces ressources permettent de nourrir convenablement la population et d'exporter en abondance le surcroît, notamment : viandes, café et riz.

Nous insisterons davantage sur l'histoire de Madagascar et sur ses caractéristiques démographiques, qui conditionnent les solutions aux problèmes de l'enseignement et de la diffusion de la langue française dans ce vaste territoire.

Les origines de Madagascar sont encore obscures. Certains géologues y voient un vaste débris d'un continent hypothétique, la Lémurie, sorte d'Atlantide des mers australes, dont l'Australie et les Iles de la Sonde seraient également des restes. Ce qui est certain c'est que, située à proximité de l'Afrique, elle ne contient aucun des animaux caractéristiques de ce continent et que ses habitants parlent une langue indonésienne.

Au vrai, Madagascar constitue, comme l'Australie, un continent en miniature qui à ses espèces florales et animales particulières, notamment ce curieux maki, mammifère devenu très rare, peut-être ancêtre de l'homme, au moins par voie latérale, qui vit dans les forêts proches des eaux où fut découvert, il y a peu d'années, le cœlacanthe, cet autre ancêtre...

L'origine du peuplement humain de l'île n'est pas moins mystérieuse. Faute de documents écrits, les chercheurs ne peuvent que tenir compte des traditions orales où la légende tient sûrement une place très importante, sinon prépondérante. Elles font mention d'une race d'hommes noirs, crêpus et de petite taille, les Vazimba, occupants originels du sol (ou bien mythiques génies de ce sol ?), connaissant l'élevage, l'or et... la magie, auxquels se seraient heurtés, vers le xvi<sup>e</sup> siècle de notre ère, des envahisseurs venus d'Indonésie, sous la conduite de leur chef Andriamando, qui introduisirent l'art de la forge, le tissage et la culture du riz. Un de ses successeurs, Ralambo, acheva l'installation des nouveaux venus dans l'intérieur du pays et lui donna le nom d'Imerina (qui regarde de haut).

A partir de 1610 environ, nous avons des connaissances plus précises sur l'histoire de Madagascar. A cette époque, le chef, Andrianjaka, fonde, sur douze collines réputées sacrées, Antananarivo, la Ville des Mille, l'actuelle Tananarive, capitale de la République malgache, et étend son autorité royale sur une grande partie de l'île.

Un siècle et demi de luttes féodales se termine enfin avec l'apparition d'un grand roi, au nom interminable pour des Occidentaux : Andrianampoinimerina (le Seigneur-au-cœur de l'Imerina) qui étend son domaine et crée une administration avec même une ébauche d'assistance sociale. Très démocratiquement, ce chef, nous dit-on, n'hésitait pas à s'adresser fréquemment à son peuple pour lui exposer ses intentions dans des discours fleuris d'images originales. Et le peuple lui répondait invariablement : « Eny ! Eny ! » (Oui ! Oui !).

Son fils, Radama I<sup>er</sup>, lui succéda en 1811 et ouvrit la voie aux contacts officiels avec l'Europe. Madagascar en avait ainsi terminé avec son existence en marge du monde moderne.

Il convient de dire que, de tous temps, des contacts avaient été établis avec le monde extérieur. Dès l'Antiquité, il semble que, souvent par erreur, croyant aborder en Afrique, les navigateurs

de tous pays mirent pied sur l'île mais sans jamais s'y établir. Marco Polo, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'aperçut et, selon l'opinion courante, lui donna le nom de Madagascar sans que l'on sache bien pourquoi.

Les Arabes y firent des incursions limitées. Les Portugais la fréquentèrent sur la route des Indes ouverte par le Cap par Vasco de Gama. Sa réputation d'extrême richesse en or, pierres précieuses et épices y attira des commerçants français au XVII<sup>e</sup> siècle, mais cette réputation était fortement exagérée et les affaires tournèrent mal.

Les Anglais s'en désintéressèrent également et, pendant longtemps, les Malgaches ne connurent de l'Europe que des aventuriers plus ou moins pirates. De pittoresques personnages illustrent cette période, tel La Bigorne, petit caporal, devenu roi de l'île Sainte-Marie après avoir conquis le cœur de la jeune reine Bédi... Episode sentimental qui valut, par la suite, et encore aujourd'hui, aux habitants de l'île Sainte-Marie un statut privilégié !

A la même époque, un certain comte de Maudave, imbu des idées de son siècle, un « intellectuel » d'alors, obtint de Choiseul le gouvernement de Madagascar sur lequel la France gardait des droits très théoriques. Il se défendait de toute basse ambition et ne se proposait que de « policer un grand peuple, le diriger dans ses travaux, l'associer aux nôtres ». Seul le mot magique « coopération » manquait à ce programme, en avance de deux siècles sur la cours de l'Histoire ! Ajoutons que l'expérience ne dura pas deux ans...

Pourtant, l'évolution politique malgache, à laquelle il nous faut bien revenir, allait mettre face à face les Merina qui tendaient à déborder des plateaux sur les régions côtières et les Européens qui tenaient quelques points de celles-ci et ambitionnaient de s'étendre vers l'intérieur. Il s'ensuivit une suite de rivalités anglo-françaises qui trouvaient leur terrain d'élection sur le plan de l'évangélisation : missions protestantes anglaises contre missions catholiques françaises. Ces louables efforts, qui n'excluaient aucunement les ambitions politiques ou commerciales, aboutirent après des sursauts de violentes persécutions, à la christianisation totale de la population, accompagnée de la création de nombreuses institutions d'éducation et d'aide sociale, à laquelle il convient de rendre hommage objectivement.

Dans cette lutte d'influences, l'Angleterre marque un premier point par la conclusion d'un traité de commerce avec le roi

Radama I<sup>er</sup>, mais, en même temps, l'influence française se concrétise : le sergent Robin enseigne sa langue maternelle au roi et le maître charpentier Louis Gros lui construit le Palais d'Argent à Tananarive.

A sa mort (1828), lui succède sa femme, Ranavalona I<sup>re</sup>. Autoritaire, elle fait d'abord massacrer tous les parents du défunt roi et entreprend une politique contraire à l'emprise européenne. Les efforts de Jean Laborde, ingénieur français aux talents divers (il construit, entre autres, un nouveau palais pour la reine) sauvegardent tant bien que mal la présence française. Disgrâcié, il reparaît avec Radama II, prince libéral, rapidement assassiné, en 1863, sur l'initiative du tout puissant Premier Ministre Rainilaiarivony qui régnera ensuite, au nom des trois reines qu'il épousera successivement : Rasohénina, Ranavalona II et Ranavalona III.

Le tiers du siècle qui s'écoule alors voit s'accomplir le destin de Madagascar. La Grande Ile est entrée désormais dans le cycle d'évolution qui, à travers le protectorat puis l'annexion à la France, l'amènera à son statut actuel de République indépendante et souveraine.

Période agitée qui vit s'effondrer la monarchie trop faible vis-à-vis des clans, rongée par des intrigues de cour et désarmée en face de la pénétration des idées et des modes de vie européens à laquelle rien n'avait pu la préparer. En 1897, la dernière reine, Ranavalona III, prend le chemin de l'exil définitif. Au Général Gallieni incombe la tâche d'organiser Madagascar, possession française. Il s'en acquitte rondement : en moins de dix ans, l'unification, rêve de la défunte dynastie, est réalisée et le pays est doté de tous les services administratifs qui lui faisaient défaut, y compris les services médico-sociaux qui ont fait doubler, en cinquante ans, la population de l'Ile. Sa statue équestre se dresse toujours sur une place publique de Tananarive, prouvant ainsi qu'il est au moins un peuple qui n'a pas oublié l'aide apportée de l'extérieur.

Après la deuxième guerre mondiale, les ferments d'indépendance germèrent à Madagascar, comme en tant d'autres lieux. Une rébellion éclata, fut réprimée, et l'évolution pacifique amena, en 1960, l'établissement de la République malgache, liée à la France par de multiples accords juridiques qui concrétisent les liens puissants — et qui semblent durables — avec notre pays, notamment sur le plan culturel.

Votre délégation s'appuie, pour l'affirmer, sur le souvenir qu'elle garde de la ronde affabilité du Président Tsiranana et des témoignages de sympathie reçus de toutes les autorités malgaches qu'elle a eu le plaisir de rencontrer.

## I. — L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Le rappel historique que nous venons de faire permet de définir les grandes lignes des principaux problèmes posés par l'enseignement à Madagascar.

Avant de prendre contact avec les Européens, les Malgaches n'étaient certes pas dénués de toute culture mais c'est un fait qu'ils ignoraient l'écriture et que ce sont des étrangers qui fixèrent les premiers la langue malgache en utilisant les caractères romains. Les premiers instituteurs furent des missionnaires anglais, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Vers 1880, donc avant la fin de l'indépendance, le gouvernement merina avait rendu l'enseignement obligatoire pour tous les enfants de 8 à 16 ans. Vœu pieux qui ne put être réalisé ni par la monarchie déclinante, ni par l'administration française et qui reste encore un objectif lointain pour la République malgache.

Il n'y avait pas de programmes officiels ni d'examens. Les frais étaient laissés à la charge des villages et des collectivités et la loi autorisait n'importe quel étranger à enseigner librement. Tel quel, l'enseignement connaissait une grande faveur du fait du vif désir d'instruction des Malgaches.

Aux missionnaires anglais (protestants) s'étaient rapidement joints les missionnaires français (catholiques), et leurs efforts plus ou moins conjugués, devaient aboutir à la création de près de 2.000 écoles concentrées surtout sur les plateaux, quand Madagascar fut annexée à la France.

Gallieni fit alors preuve de beaucoup de sagesse en utilisant la base existante et en se bornant à la compléter et à l'améliorer. Les principes de son action étaient simples : enseignement bilingue, avec prépondérance pour le français ; prééminence des aspects pratiques et utilitaires des matières enseignées, avec trois degrés : primaire, post-primaire à l'échelon régional pour la formation des apprentis, des agriculteurs et des fonctionnaires indigènes ; supérieur, à l'échelon territorial avec écoles d'administration, de médecine et professionnelles pour la formation de cadres indigènes.

En 1952, Madagascar arrivait en tête des Territoires d'Outre-Mer pour l'importance de sa scolarisation : 42,6 %. Peu à peu, l'habitude s'était prise de dispenser presque exclusivement en français l'enseignement primaire, et il est à remarquer que des Malgaches approuvaient cet état de fait en constatant que si « le malgache est une langue académique, fleurie, élégante et subtile qui convient aux cérémonies dont la vie indigène est pleine, il n'est pas un bon véhicule pour les notions d'origine occidentale : il est trop imprécis malgré la facilité avec laquelle il accueille les néologismes. Les matières enseignées souffrent toujours quelque peu d'avoir été traduites dans cette langue dès qu'on s'élève au-dessus d'un niveau rudimentaire ».

\*

\* \*

Maintenant qu'est acquise l'indépendance nationale, des controverses subsistent sur l'emploi du malgache dans l'enseignement primaire. Nous aurons garde de prendre position dans ce domaine qui relève essentiellement des attributions du Gouvernement, mais il nous est sans doute permis d'indiquer qu'une solution raisonnable serait de donner en malgache les notions élémentaires de l'enseignement primaire. Sauf pour les enfants européens, et encore doit-il y avoir de nombreuses exceptions du fait de la présence fréquente de personnel domestique autochtone à la maison familiale, le malgache est la langue maternelle des écoliers. D'autre part, le malgache s'écrit en caractères romains, ce qui permet de passer facilement à l'écriture et à la lecture en français.

La scolarisation des enfants est, aujourd'hui, de 46 %, soit 460.000 élèves environ, dont 160.000 dans les écoles privées. Mais il n'y a pas assez de maîtres : 75 élèves en moyenne par classe, et on nous a cité l'exemple d'une classe de 250 élèves ! Si bien que seulement 40 % des enfants reçoivent un enseignement à peu près normal.

L'expansion démographique (2,5 % soit 100.000 enfants par an) aggrave la situation et ne permet pas de fixer une date, même approximative, à la réalisation de la scolarisation totale. On estime, en effet, que pour atteindre 70 % seulement de scolarisation dans dix ans, la construction d'écoles, la formation et l'entretien des maîtres indispensables, exigeraient environ 200 milliards de francs C. F. A. au total, soit 20 milliards par an, ce qui représente à peu près la totalité des recettes du budget malgache !

Une solution de « dépannage » est envisagée pour au moins alphabétiser l'ensemble de la jeunesse par la formation accélérée de moniteurs qui se verraient confier chacun 100 élèves dans des locaux recevant successivement deux lots d'élèves par jour, mais il y faudrait encore des crédits qui dépasseraient les possibilités budgétaires.

Un problème particulier se pose en ce qui concerne la scolarisation des enfants européens. 70.000 Français résident à Madagascar, en grande majorité dans les villes. Un malaise existe qu'il serait aussi vain de nier que d'exagérer. Les familles redoutent de ne pas trouver les établissements et les maîtres susceptibles d'assurer à leurs enfants une formation totalement française.

L'affaire est trop délicate pour que nous nous permettions de suggérer une solution. Nous la signalons seulement au passage en émettant le vœu que soit trouvée une formule pratique donnant satisfaction aux Français. Leur concentration dans les centres urbains devrait faciliter la conclusion d'un arrangement satisfaisant.

\*  
\* \*

L'enseignement secondaire fut créé dès les premiers temps de la colonisation, au profit des enfants européens d'abord, puis les enfants autochtones y vinrent à mesure des progrès de l'enseignement primaire. Deux lycées existaient en 1952 à Tananarive : le lycée Gallieni (garçons) et le lycée Jules-Ferry (filles), tandis que Tamatave et Diego-Suarez disposaient de cours complémentaires mixtes. Ces établissements groupaient 2.378 élèves au total.

De nombreux cours complémentaires furent créés par la suite dont certains furent transformés en lycées. Actuellement, il existe 9 lycées avec 12.000 élèves et 35 cours complémentaires. 30 autres lycées et 400 cours complémentaires devraient être créés dans les dix années à venir, mais où trouver les crédits ?

L'enseignement technique est également à développer pour fournir le pays en cadres malgaches destinés à prendre la relève des cadres français.

De même, un effort considérable doit être fait pour la formation de professeurs, 90 % des professeurs actuels étant français et payés par le Gouvernement français.

Notre délégation a pu visiter rapidement le lycée Gallieni, qui domine Tananarive de sa masse imposante. De construction ancienne, il a été récemment réaménagé de façon très moderne et donne toute satisfaction.

Nous dirons encore quelques mots de l'enseignement privé. Implanté depuis longtemps, nous l'avons vu, à Madagascar, il rend de très grands services aux échelons primaire et secondaire grâce à ses écoles protestantes et catholiques. De sérieuses réserves sont à faire, en revanche, au sujet de nombreuses écoles privées non confessionnelles qui ne font qu'exploiter commercialement la carence de l'enseignement public.

Quant à nous, nous avons gardé une excellente impression de notre visite à deux établissements catholiques, à Majunga, l'un de garçons, l'autre de filles, après avoir vu le lycée de cette ville, et nous devons dire que la comparaison n'est pas défavorable aux écoles libres.

## II. — Enseignement supérieur.

Nous consacrerons une plus large part de notre exposé à l'enseignement supérieur, dont l'organisation et le fonctionnement incombent à la France par suite de l'accord de coopération intervenu entre la République française et la République malgache, le 27 juin 1960.

L'article 1<sup>er</sup> de ce texte dispose que « les parties contractantes conviennent d'associer leurs efforts en vue du développement et du rayonnement de l'enseignement supérieur français ».

L'article 2 précise que « la République française coopère avec la République malgache pour assurer à Madagascar un enseignement supérieur égal en qualité à celui des universités et établissements d'enseignement supérieur français... ». Elle assume « la charge exclusive des personnels qui, selon les règles en vigueur dans l'enseignement supérieur, relèvent de l'Etat ». Elle « contribue aux dépenses d'équipement et de fonctionnement ».

L'accord de coopération prévoit, enfin, l'équivalence des grades et diplômes dans chacun des Territoires intéressés, qu'ils soient acquis dans les universités de l'un ou de l'autre.

Pour mettre en œuvre ces dispositions, un organisme administratif fut immédiatement créé sous le nom de « Fondation nationale de l'Enseignement supérieur ».

C'est sur ces bases qu'il convient d'examiner la situation de l'enseignement supérieur à Madagascar.



L'inauguration de l'Université de Madagascar a coïncidé, par hasard, avec le passage de notre délégation à Tananarive, et nous avons pu visiter l'emplacement réservé à ses futurs bâtiments. A l'écart de la ville, le lieu choisi est situé dans un paysage admirable de collines et de lacs, baigné par une lumière très douce. Nous n'avons pu y voir, comme dans tous les cas analogues; que la première pierre, qui affecte la forme d'une pierre tombale malgache. C'est — paraît-il — de très bon augure quand on sait le profond respect que portent les Malgaches à leurs morts et l'influence bénéfique qu'ils leur prêtent sur les vivants.

Quoi qu'il en soit, si cette création est la suite logique de l'indépendance de Madagascar, elle résulte également du développement pris par l'enseignement à Madagascar. L'importance de l'enseignement secondaire y est en effet suffisante pour qu'un enseignement supérieur doive désormais s'y instaurer.

Enfin, les besoins du jeune Etat en cadres supérieurs sont tels que l'Université et les grandes écoles y sont d'ores et déjà une nécessité.

Quelques chiffres permettront de concrétiser cette situation. Actuellement, l'enseignement secondaire forme à Madagascar environ 400 nouveaux bacheliers par an, mais ce nombre s'élève chaque année et beaucoup plus rapidement que prévu.

Ainsi, les prévisions de 1958 se sont-elles trouvées dépassées de 40 % en 1961 et l'on peut estimer qu'en 1970, de 10.000 à 15.000 jeunes Malgaches auront obtenu le baccalauréat. A partir de cette année-là, l'effectif des bacheliers s'accroîtra annuellement d'au moins un millier. Ces chiffres, qui sont des estimations prudentes, impliquent que 3.000 à 4.000 étudiants fréquenteront les différentes facultés, écoles et instituts dont disposera alors l'enseignement supérieur à Madagascar, en admettant même que plusieurs centaines de jeunes Malgaches soient allés, comme ils le font à l'heure actuelle, achever leurs études à l'étranger. L'accroissement constant du nombre des étudiants dans les établissements universitaires existant actuellement à Madagascar invite, lui aussi, à conclure dans le même sens: 426 étudiants étaient inscrits en 1958-1959 dans ces établissements, 522 en 1959-1960, 723 en 1960-1961, et environ 1.000 cette année. Si la même progression se vérifie dans l'avenir, les 3.000 ou 4.000 étudiants attendus en 1970 seront dépassés. Ces chiffres restent néanmoins inférieurs aux besoins du jeune Etat malgache en cadres supérieurs au baccalauréat.

Or, la malgachisation des cadres est, à juste titre, une des préoccupations constantes du Gouvernement de Madagascar et du Gouvernement français qui entend collaborer au maximum à cette œuvre. Il n'y aura pas de véritable indépendance si les Malgaches ne prennent pas rapidement en main tous les leviers de direction et d'exécution, à tous les niveaux, de l'administration de leur pays. Ce ne sont donc pas seulement les postes actuels qu'il faut confier à des Malgaches, mais aussi tous les emplois nouveaux que suscitera le développement du pays. Les deux phénomènes se conjuguant, on estime qu'il faudra chaque année, d'ici à 1970, entre 600 et 700 nouveaux cadres malgaches. Ils seront formés essentiellement par l'Université, les grandes écoles et les instituts établis avec la coopération technique de la France.

Le Conseil Exécutif de juillet 1959 proposa donc que « l'extension progressive des centres d'enseignement supérieur existants devait conduire à la création d'une Université à Tananarive », comme cela s'est fait à Dakar, comme cela se fera à Abidjan, à Brazzaville et à Yaoundé. C'est pourquoi la France s'engagea, par les accords de juin 1960, à créer cette Université en lui fournissant le personnel enseignant et le matériel, pédagogique et de laboratoire, et en prenant aussi à charge la construction des locaux nécessaires.

Cette décision ne faisait d'ailleurs que consacrer une action déjà en cours, puisque le Ministre français de l'Éducation nationale, en liaison avec le Ministère de la Coopération, avait entrepris, dès le début de l'année 1960, une enquête approfondie sur les besoins de Madagascar en cadres supérieurs et sur les moyens d'y pourvoir. Quelques jours à peine après la signature des textes qui établissaient l'indépendance malgache, une ordonnance du Président de la nouvelle République créait la Fondation nationale de l'Enseignement supérieur, établissement public qui groupe tous les organismes chargés de former les cadres supérieurs de la nation. C'est le Conseil de cette institution qui, sous la présidence du Président de la République malgache, élabore les programmes et définit l'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en fonction du développement du pays, tel qu'il est prévu par le Plan. La Fondation nationale a pris ainsi, dès sa création, une importance primordiale pour la coordination de l'Enseignement supérieur à Madagascar.

Tous les Etats en voie de développement sont, en effet, l'objet de nombreuses offres d'assistance de la part de pays étrangers, non seulement en vue de soutenir leur développement économique, mais aussi pour les aider à mettre en place un enseignement supérieur. Si ces offres ne sont sans doute pas toujours désintéressées, il importe, en tout état de cause, de les examiner avec attention, ne serait-ce que pour éviter les doubles emplois. Madagascar n'a pas échappé à cette compétition internationale d'un nouveau genre. De l'Inde aux Etats-Unis, la plupart des pays du monde ont offert des bourses aux étudiants malgaches. D'autres, ont proposé d'envoyer des professeurs. D'autres même, ont offert de créer à Madagascar des établissements d'enseignement supérieur.

Mais le Président de la République malgache entend que l'enseignement supérieur du pays reste en harmonie avec le développement économique. Il veut également qu'il garde le caractère franco-malgache qui fait son originalité et qui contribue le mieux à son rayonnement hors des frontières nationales. Il a donc chargé la Fondation nationale de créer un Bureau central des bourses d'études et des stages qui pourra coordonner au mieux les offres des pays étrangers, en fonction des besoins du pays. Ainsi, lorsque l'Allemagne occidentale et les Etats-Unis ont proposé d'ouvrir à Tananarive des cours publics, a-t-on pu les persuader de dispenser ces cours à l'Ecole nationale des Lettres et Sciences humaines ou en liaison avec elle. De même, lorsque le Canada a offert de créer une Université de langue française à Madagascar, le Conseil de la Fondation nationale a-t-il pu répondre qu'une aide en espèces, en matériel, en bâtiments et en professeurs serait préférable à la création d'une Université concurrente de l'Université malgache.

\*  
\* \*

La Fondation Nationale de l'Enseignement Supérieur réunit actuellement une vingtaine d'établissements dispensant un enseignement supérieur. Elle comprend l'Université, une Radio universitaire, plusieurs établissements dont le niveau de recrutement est inférieur à celui du baccalauréat, ainsi qu'un Centre des Œuvres universitaires, un Bureau universitaire d'information sur les carrières, équivalent du B. U. S. français, et une Bibliothèque universitaire.

Un décret du 14 juillet 1961 a créé l'Université de Madagascar qui doit grouper deux facultés, quatre écoles nationales, différents instituts universitaires et quatre instituts d'université. Dès la prochaine rentrée, Madagascar disposera ainsi d'une Faculté de Droit et des Sciences économiques et d'une Faculté des Sciences et des Techniques, et de différentes Ecoles Nationales : Lettres et Sciences humaines, Travaux publics, Sciences administratives et législatives.

L'Université de Tananarive est en quelque sorte la fille de l'Université d'Aix-Marseille avec laquelle elle gardera des liens très étroits de coopération, puisque certains cours, au moins dans les premières années, seront dispensés par des maîtres envoyés en mission à Madagascar par l'Université française. Progressivement, elle délivrera tous les diplômes français ainsi qu'un certain nombre de diplômes propres à Madagascar mais équivalents des premiers. C'est ainsi que la Faculté de Droit et des Sciences économiques, succédant à une école qui dispense déjà tous les enseignements de capacité, de licence et de doctorat, a vu ses programmes d'études et de recherche adaptés aux conditions propres à Madagascar. En particulier, les problèmes de développement rural et ceux de coopération, si importants pour un pays essentiellement agricole en voie de développement, tiennent et tiendront une très grande place dans l'enseignement des Sciences économiques. On est même en droit de penser que cet enseignement attirera rapidement à Tananarive des étudiants de pays étrangers ayant à résoudre des problèmes analogues. De même, la Faculté de Droit organisera des travaux pratiques sur le terrain pour recueillir les coutumes ou mener des enquêtes économiques qui seront du plus haut intérêt pour le développement du pays. D'ores et déjà, cinq centres de recherche et d'enseignement, rattachés à la Faculté, ont pris, depuis leur création pourtant récente, une part importante aux travaux du Commissariat général au Plan de Développement de Madagascar et du Comité de Rédaction des Coutumes. Ils ont également participé activement à l'élaboration des principales réformes administratives intervenues au lendemain de l'Indépendance.

Parmi ces Centres, qui se consacrent à l'étude des coutumes, du droit privé, du droit public et de la science politique, des études économiques et d'administration des entreprises, le dernier a acquis dès sa création une place toute particulière. Le perfectionnement des cadres malgaches existant avait rendu sa création nécessaire, certes, mais il est apparu que son rôle pourrait être

celui d'une sorte de Commission permanente où les dirigeants du secteur privé et les représentants du Gouvernement débattraient périodiquement de leurs problèmes communs. Un rôle également très important est dévolu à l'Institut d'études judiciaires créé en 1959 pour former les magistrats et les avocats malgaches et qui sera tout naturellement rattaché à la Faculté de Droit.

\*  
\* \*

La Faculté des Sciences et des Techniques dispensera dès cette année tous les enseignements de licence, en assurant quelques directions de thèses. Comme la Faculté de Droit, elle aura à délivrer un certain nombre de diplômes propres à Madagascar, pays dans lequel les diverses sciences naturelles, par exemple, malgré des travaux remarquables de quelques chercheurs français et malgaches, offrent un immense champ d'investigation à peine défriché. Les laboratoires créés au sein de la Faculté des Sciences répondent à ces conditions particulières à Madagascar, tout en permettant la formation des enseignants dans des disciplines plus générales, puisque dès cette année la Faculté dispose de laboratoires de mathématiques, de physique, de chimie générale et minérale, de chimie organique et végétale, de physiologie, de géologie, de botanique et de zoologie. Un Institut de préparation aux enseignements du second degré sera, d'autre part, rattaché à la Faculté des Sciences et des Techniques.

\*  
\* \*

L'enseignement de la médecine à Madagascar remonte au Général Gallieni, qui fonda en 1896 l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Befelatanana. Pendant plus de soixante ans, celle-ci aura donc formé des générations de médecins et de pharmaciens malgaches d'un niveau équivalent à ce qu'étaient les officiers de santé français. L'accession à l'indépendance, l'élévation du niveau de vie et le développement de la santé publique rendaient nécessaire l'adaptation du service national de santé aux conditions d'un pays moderne. L'ancienne Ecole, toutefois, ne sera pas supprimée du jour au lendemain. Elle continuera son enseignement pendant une période transitoire au terme de laquelle elle sera transformée en Ecole nationale de Médecine et de Pharmacie, donnant un enseignement médical complet. Cette méthode moins rapide permettra d'équiper un Centre hospitalier moderne, complément indispensable de toute école de médecine, les formations hospitalières actuelles ne permettant pas d'assurer la nécessaire formation pra-

tique des futurs médecins. Quant au stage de pharmacie, il existe depuis deux ans à Madagascar et l'Université d'Aix-Marseille a proposé d'organiser les enseignements grâce à des professeurs en mission.

Enfin, à côté de l'Ecole de Befelatanana, il existait depuis des années une Ecole de sages-femmes et une Ecole d'infirmiers et d'infirmières. Il est évident que l'une et l'autre doivent continuer à fournir au pays les cadres moyens que son développement demande de plus en plus. Une troisième annexe à l'Ecole est prévue pour l'année prochaine, elle formera des aides de laboratoires.

\*

\* \*

Le développement d'une importante Ecole nationale des lettres et des sciences humaines peut se faire plus rapidement que celle d'une Ecole de médecine. Dès cette année, les cours professés conduisent les étudiants jusqu'aux principales licences d'enseignement, la philosophie étant exceptée pour le moment. L'Ecole dispensera également une licence de sociologie et trois certificats propres à Madagascar sur la langue et l'histoire malgaches. Un des objectifs que l'enseignement supérieur s'assigne à Madagascar est, en effet, de contribuer à la prise de conscience et à l'affirmation d'une culture propre dont les éléments ne demandent qu'à être dégagés. Les étudiants malgaches ne doivent pas avoir à choisir entre un passé malgache et un avenir moderne, mais ils doivent trouver et donner une réponse malgache aux problèmes techniques du monde actuel. C'est la raison pour laquelle l'Université de Madagascar entend ouvrir le monde moderne à ses étudiants par un enseignement en langue française tout en leur permettant d'affirmer les valeurs proprement malgaches. Grâce au transfert des laboratoires d'ethnologie, de sociologie et d'archéologie qui dépendaient de l'Ecole pratique des hautes études, l'Ecole nationale des lettres et des sciences humaines se trouve formée de neuf centres d'enseignement et de recherches, les six autres étant respectivement consacrés aux études historiques, à l'histoire de l'art, aux études anciennes, aux études anglaises, à la langue malgache et à la géographie.

Le nombre et l'activité des étudiants en lettres malgaches, ainsi que la tradition de culture et de recherches de Madagascar permettent de penser que l'Ecole nationale des lettres sera très rapidement transformée en une Faculté dont le rayonnement ne manquera pas d'être considérable hors des frontières du pays, ne

serait-ce que par le rôle de pont que Madagascar joue et jouera de plus en plus entre les civilisations de l'Occident et de l'Orient.

\*  
\* \*

Sont également rattachées à l'Université, au titre d'Instituts, l'Ecole nationale des sciences appliquées à l'agriculture et l'Ecole nationale des travaux publics qui, respectivement forment les ingénieurs agricoles et les ingénieurs des travaux publics de Madagascar. Le programme de l'Ecole nationale des sciences appliquées à l'agriculture a été mis au point par l'Institut national agronomique et par l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort. Les études, d'une durée de trois ans, seront dirigées par des professeurs de l'Université et par des ingénieurs du Ministère de l'Agriculture.

L'Ecole nationale des travaux publics, dont l'enseignement sera donné par des professeurs de l'Université et des Ingénieurs du cadre des travaux publics, formera, en cinq ans d'études, des Ingénieurs malgaches des Travaux publics.

L'Ecole nationale d'administration, rattachée directement à la fondation, forme les cadres supérieurs de la fonction publique ; ses élèves se recrutent soit chez les fonctionnaires, soit parmi les étudiants et elle emprunte une partie de son corps professoral à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

L'Institut de Promotion Sociale, qui succède au Centre de formation des cadres, est en revanche un Institut d'Université. Son rôle est d'assurer la formation des cadres nécessaires au développement économique, culturel et social du pays. Il doit, en particulier, former les cadres des Coopératives et des Communes pour compléter ceux qui ont été et seront encore formés en France même. L'Institut organise également des cours pour les étudiants désireux de préparer l'examen d'équivalence au baccalauréat pour accéder, comme leurs camarades des régions où fonctionnent des lycées et collèges secondaires, aux Etablissements d'enseignement supérieur. Devant l'ensemble de ces tâches diverses, l'Institut de Promotion Sociale manque malheureusement de moyens pour répondre à toutes les demandes du Gouvernement et des Ministères intéressés. Lui donner ces moyens sera une des tâches les plus importantes de la Coopération franco-malgache dans l'enseignement.

\*  
\* \*

D'autres activités, propres à l'Université de Madagascar encore qu'elles ne bénéficient d'aucune autonomie institutionnelle,

méritent d'être soulignées à raison de leur importance. C'est ainsi que l'Université de Madagascar collabore avec d'autres organismes : Commissariat Général au Plan, Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer, Institut Pasteur, pour aider à la formation des chercheurs, coordonner la recherche scientifique et préparer le plan de développement de celle-ci.

Dans le même ordre d'idées, le Laboratoire que la Faculté des Sciences de Madagascar a installé à Tuléar est un des principaux organismes de recherches internationales de l'Océan Indien, en matière d'océanographie et de biologie. Il n'a pas de chercheurs attachés à demeure, mais l'équipement, les locaux et le matériel scientifique dont il dispose doivent lui permettre de recevoir les chercheurs de tous les pays. C'est ainsi que la campagne de recherches actuellement en cours sur le récif corallien de Tuléar réunit des Universitaires de la Station marine d'Endoume, proche de Marseille, et de Madagascar, qui coopèrent à la campagne internationale de l'Année océanographique de l'Océan Indien.

Enfin, l'Université de Madagascar a assuré, déjà en 1961, trois heures d'émission quotidiennes sur les antennes de la radio malgache. Ainsi s'est constituée une chaîne de culture française comparable à ce que l'Enseignement supérieur français réalise en France et dans certains pays étrangers. Pour 1963, l'augmentation de la puissance de l'émetteur doit permettre au Service universitaire de la Radio un rayonnement sur tout le territoire de Madagascar, ainsi sera efficacement complété l'enseignement donné à Tananarive.

\*  
\* \*

Telle est la structure actuelle de l'enseignement supérieur à Madagascar. Elle devra se compléter rapidement ce qui est d'ailleurs prévu par les accords de Coopération franco-malgaches, si l'on veut faire face aux besoins grandissants du pays en cadres. Les programmes d'enseignement, adaptés aux exigences locales, imposeront d'ailleurs des extensions et des compléments, à la fois pour répondre au développement économique et social du pays et pour étendre les activités de la Recherche scientifique tant fondamentale qu'appliquée.

A cette action future, qui sera particulièrement intense pendant les dix prochaines années, la France, avec ses services de coopération technique et le corps professoral de ses Universités, apportera toute son aide. Pendant cette période, l'Université malgache fonctionnera et se développera avec le concours d'un corps



professoral qui sera véritablement franco-malgache, puisque les professeurs fournis par le Ministère français de l'Education nationale et rémunérés par lui, sont proposés à l'agrément du Gouvernement malgache et nommés par une double décision, une de la France, une de Madagascar.

Conformément à la lettre comme à l'esprit des accords qui ont défini l'indépendance de Madagascar, la France apporte et apportera à la jeune Université malgache son concours sous les formes les plus variées, lui prêtant ses universitaires, fournissant le matériel, contribuant par le Fonds d'Aide et de Coopération à la construction de bâtiments ultra-modernes qui seront un modèle du genre, accueillant chez elle, enfin, tous les jeunes Malgaches qui devront compléter leurs études ou se spécialiser hors de leur pays. C'est ainsi qu'elle répondra le mieux au désir et à la volonté des Malgaches, si bien exprimés par la phrase du Président Tsiranana : « faire de Tananarive un centre de rayonnement pour les cultures française et malgache à travers tout l'Océan Indien et l'Afrique orientale ».

\*  
\* \*

Dans son état actuel, l'Université de Madagascar comprend en résumé :

Une Faculté de Droit et Sciences économiques.

Une Faculté des Sciences et Techniques.

Une Ecole nationale de Médecine et Pharmacie.

Une Ecole nationale des Lettres et des Sciences humaines.

Un Institut universitaire de Théologie catholique.

Un Institut universitaire de Théologie protestant.

Quatre Instituts de l'Université :

— Ecole pratique des Hautes-Etudes ;

— Institut de Promotion sociale ;

— Radio-Université ;

— Laboratoire universitaire de Tuléar.

Trois grandes écoles :

— Ecole nationale d'Administration ;

— Ecole nationale des Sciences appliquées à l'Agriculture ;

— Ecole nationale des Travaux publics.

Le personnel enseignant de l'Université se répartit ainsi :

Faculté de droit : 8 chaires, 11 emplois d'agrégés, 5 emplois d'assistants.

Faculté des sciences : 6 chaires, 3 maîtrises de conférences, 3 maîtrises d'assistanat, 8 postes d'assistants.

Ecole nationale des Lettres : 2 chaires, 11 maîtrises de conférences, 2 maîtrises d'assistanat, 5 postes d'assistants.

Un accroissement de 50 % de ces divers postes est prévu dans les cinq années qui viennent.

Quant aux étudiants, leur nombre a évolué de la façon suivante :

Faculté de Droit :

En 1948-1949 : 26 en licence, 24 en capacité.

En 1961-1962 : 205 en licence, 329 en capacité, 33 en doctorat.

Soit un total de 567.

Faculté des Sciences :

En 1948-1949 : 10.

En 1961-1962 : 273.

Faculté des Lettres :

En 1948-1949 : 0.

En 1961-1962 : 188.

On prévoit, pour 1965-1966, un total de 2.000 étudiants et de 4.000 pour 1970-1971.

### III. — Les diverses activités culturelles.

Sans admettre certaines thèses qui soutiennent l'existence d'une culture très évoluée et d'une vie spirituelle très marquée à Madagascar avant la conquête française et que celle-ci aurait fait disparaître ou, au moins, contrariée, il faut reconnaître que les Malgaches étaient assez éveillés à la vie intellectuelle avant de prendre contact avec les Européens. Faute d'écriture, on se transmettait, d'une génération à l'autre, des éléments de littérature, chansons et poèmes, d'une valeur indéniable et, surtout, l'art oratoire était très prisé, les discours fréquents et copieusement assaisonnés de proverbes pittoresques empreints de sagesse. La tradition n'en est d'ailleurs pas perdue, mais cette littérature s'est singulièrement enrichie par l'extension de l'instruction et l'imprimerie lui assure une meilleure conservation.

La culture française n'a pas nui à ce développement et la meilleure preuve en est fournie par le poète Jean-Joseph Rabearivelo (1903-1937), écrivant son œuvre aussi bien en français qu'en malgache, sans trouver toutefois l'équilibre qui l'eût peut-être sauvé du suicide.

D'autres poètes, tel Jacques Rabemananjara, continuent à chanter les vieux thèmes nostalgiques où le passé revêt des formes séduisantes qu'il n'eut peut-être jamais.

Hors la poésie, la littérature n'a, jusqu'à présent, révélé aucun talent : roman et théâtre n'attirent guère les jeunes auteurs, mais le goût des lettres qui se développe constamment, joint à l'étude passionnée du folklore, autorise tous les espoirs.

Le chant et la danse traditionnels restent en honneur ainsi que notre délégation a pu s'en convaincre, de façon très agréable, en assistant aux fêtes de l'Indépendance à Tananarive.

Les arts plastiques ne sont pas davantage dédaignés par les jeunes Malgaches. Nombreuses sont les expositions de peintres et de sculpteurs locaux dont les œuvres témoignent de dons certains.

\*  
\* \*

Sur le plan spirituel, face aux graves problèmes que pose notre civilisation, les Malgaches entendent participer aux recherches qui doivent sauver l'Homme. Pour eux, la civilisation matérialiste à outrance de l'Occident doit voir ses effets néfastes tempérés par la connaissance des principes spiritualistes qui marquaient leur ancien mode de vie et dont la négligence ou le dédain, partout dans les pays venus tardivement au contact de l'Europe, ont contribué à déséquilibrer les hommes.

C'est ce qu'exprimait M. Jules Ravony, Président du Sénat malgache, dans un discours prononcé à Tananarive le 4 septembre 1962 :

« La responsabilité de l'Occident d'avoir fait entrer dans l'orbite de sa vie déspiritualisée les peuples d'Outre-Mer est grande. Ils sont désorientés, troublés par l'écart trop visible qu'ils observent entre le pur idéal immatériel du Christianisme et les exigences de la vie moderne.

« Au moment où la civilisation occidentale est en rupture d'équilibre, car la dimension, le gigantisme et le rendement sont pour elle la vraie grandeur, il appartient aux Africains et Malgaches de se montrer anxieux et vigilants, de retrouver — sous peine de mort — leurs vrais lignes de force et de vie. »

Nous devons souscrire à ce vœu et la sagesse consisterait à en tenir compte dans les efforts que nous faisons pour aider ces peuples dans le domaine culturel.

#### IV. — L'Information.

Au sein du Gouvernement malgache, un Secrétaire d'Etat à la Présidence est chargé de l'Information et du Tourisme. Aucun accord particulier ne règle la participation de la France dans le domaine de l'Information. Son rôle n'en est pas moins important. Il s'exerce indirectement par une aide technique dans les moyens d'information : presse et surtout radiodiffusion. Il est fondamental par la prééminence de la langue française.

Nous verrons, en outre, que notre Gouvernement ne néglige pas les moyens de diffusion directe de la diffusion de la pensée et de la culture françaises.

##### A. — LA PRESSE

Il n'existe pas de grande presse d'expression malgache. Mais on trouve, à Tananarive notamment, de nombreuses publications de petit format, plus ou moins éphémères, qui permettent à diverses tendances de faire connaître leurs sentiments sur les événements et les hommes. Leur nombre et leur caractère pamphlétaire reflètent le goût des Malgaches pour les discussions, voire les querelles politiques.

Pour l'information écrite, l'action de la France s'est montrée très efficace. La Société nationale des entreprises de Presse (S.N.E.P.), créée au lendemain de la guerre pour gérer les imprimeries « confisquées » à la Libération, a fondé une filiale : la Société des Nouvelles Exploitations Industrielles (S.N.E.I.) qui se consacre à l'aide et à la collaboration de la France aux Etats africains d'expression française pour la création d'imprimeries et de journaux dans ces Etats.

La S N E I intervient ainsi, d'une part, par les moyens classiques de l'assistance technique en envoyant sur place des experts en imprimerie ou en matière de journalisme et en formant, soit sur place, soit en France, des techniciens originaires des Etats. Elle intervient encore plus directement en participant financièrement avec les Etats intéressés à des sociétés locales chargées de la création des imprimeries ou des journaux.

A Tananarive, en particulier, elle a fondé une imprimerie, que votre délégation a visitée, qui publie, depuis juin 1962, un quotidien intitulé : « Le Courrier de Madagascar ». Rédigé entièrement en français, il a adopté le format normal et publie sur huit pages des informations locales et internationales en faisant une place privilégiée à celles qui cernent la France et l'Afrique d'expression française. Des rubriques sont également consacrées aux sports et aux diverses activités culturelles.

La présentation de ce journal est attrayante par sa bonne mise en page et la qualité de son impression et de son illustration. Malheureusement, son prix de revient est relativement élevé pour son tirage et sa diffusion est freinée par la difficulté des communications dans l'île. Il lui manque aussi un personnel de rédaction qualifié, la direction tant assurée temporairement par un journaliste envoyé en mission à Madagascar. Il faut souhaiter que soient recrutés localement assez vite, les techniciens qui pourront prendre la relève.

Outre la presse malgache, les lecteurs de Madagascar peuvent lire la presse française : 400 quotidiens parisiens arrivent chaque jour à Tananarive, plus 450 exemplaires de « l'Equipe » chaque lundi. De nombreux périodiques parisiens sont également mis en vente, la plupart transportés par bateau.

Le Gouvernement malgache a, d'autre part, voulu et créé sa propre agence d'information, sous le titre « d'Agence Madagascar-Press ». Elle publie, depuis les premiers mois de 1962, un bulletin d'information quotidien très bien fait et très complet qui donne, en une quinzaine de pages ronéotypées, toutes les informations locales, à commencer par les communiqués officiels du Gouvernement, les principales informations économiques et financières (les cours de Bourse notamment) venant de Paris et de nombreuses informations internationales, africaines, en particulier.

S'il convient de féliciter les auteurs de cette réussite, on ne peut manquer de se montrer inquiet au sujet de l'équilibre financier de cette entreprise à la clientèle forcément trop réduite.

## B. — LA RADIODIFFUSION

Le Gouvernement a fait un gros effort en faveur de la Radiodiffusion à Madagascar. Pour assurer l'écoute de nos émissions dans l'Océan Indien, un poste émetteur moderne et suffi-

samment puissant devait être installé soit à Madagascar, soit à la Réunion. Le choix s'est finalement porté sur un territoire qui n'est plus sous la souveraineté française, délaissant ainsi un département français.

Certains peuvent regretter cette décision qui, à terme, risque de nous voir déposséder totalement d'une coûteuse installation, avec obligation de se reporter sur la Réunion, avec de nouveaux frais, si nous ne voulons pas que s'éteigne notre voix dans cette région du monde.

Quoi qu'il en soit, une grande Maison de la Radio est en voie d'achèvement un peu à l'écart de la ville de Tananarive. Votre délégation l'a visitée sous la conduite des techniciens et a pu constater que rien n'a été épargné pour doter la République malgache d'un moyen de radiodiffusion des plus modernes.

Si les programmes sont judicieusement établis, notre culture disposera, dans peu de temps, d'une « tribune » très efficace.

### C. — LA DIFFUSION DE LA CULTURE FRANÇAISE

Les moyens de cette diffusion sont multiples. Nous les avons déjà évoqués en partie dans les paragraphes précédents consacrés à la Presse et à la Radio, sans compter la part de l'enseignement qui demeure à notre charge.

Il s'y ajoute de nombreuses conférences de personnalités scientifiques ou littéraires venues de France et nous voudrions insister maintenant sur un centre très important de diffusion culturelle : le Centre culturel Albert-Camus, à Tananarive.

Il occupe, au centre de la ville, des locaux dont la très faible superficie a été mise à profit avec beaucoup d'ingéniosité par son animateur, un jeune fonctionnaire français dont l'activité paraît inlassable. Ouvert librement à tous, il offre au visiteur une curieuse collection de journaux français qui tapissent murs et cloisons de dizaines de titres appartenant aussi bien à la presse parisienne qu'à la presse provinciale française, à la presse politique qu'à la presse littéraire, sportive, technique, industrielle, etc.

Dans ce cadre si évocateur sont disposées de nombreuses revues et une bibliothèque en extension permanente. Le Centre organise des conférences et des expositions. Il publie également un journal mensuel « Panorama pour une plus large diffusion

de la culture », édité à 3.000 exemplaires sur beau papier, avec des illustrations abondantes et de qualité, notamment des reproductions d'œuvres d'art.

A titre d'exemple, le numéro du 15 septembre, qui nous a été remis lors de notre visite du Centre, avait à son sommaire des études sur Corot et Gérard Choain et deux pleines pages sur Blaise Pascal à l'occasion du tricentenaire de sa mort.

Il faut souhaiter que cette publication soit diffusée au maximum parmi la jeunesse malgache et que, d'une façon générale, soient soutenus au maximum les efforts des animateurs du Centre culturel qui, pour commencer, ont grand besoin de disposer de plus vastes locaux.

#### D. — LE LIVRE FRANÇAIS

Nous avons visité à Tananarive la principale librairie de la ville, vaste magasin aux rayons bien garnis de tous les ouvrages français, y compris les dernières nouveautés de tout genre. Le chiffre d'affaires des ventes de livres français a doublé de 1960 à 1962.

Cette maison se livre, depuis peu de temps, à une expérience qui nous a paru des plus intéressantes. Elle a ouvert, dans un quartier très peuplé, assez éloigné du centre de la ville, une boutique dont l'apparence modeste s'allie au milieu, où sont mis en vente au prix très réduit et uniforme de 20 francs C. F. A., des revues datant de deux ou trois mois, donc trop « vieilles » pour être vendues normalement. On y trouve, outre « Paris-Match », des revues de modes ou de tricot pouvant intéresser les femmes, ainsi que des ouvrages pour enfants.

Bien qu'ouverte depuis peu de temps, cette boutique est assez fréquentée par une clientèle aux moyens modestes qui trouve là une facilité inattendue pour s'informer et se perfectionner dans la lecture du français. Si ce succès s'affirme, il ne manquera pas d'encourager l'entreprise de distribution de livres à ouvrir des centres analogues dans d'autres quartiers et dans d'autres localités.

Une propagande efficace sera ainsi faite à très peu de frais.

## CHAPITRE IV

### L'ILE MAURICE

Avec l'île Maurice nous allons sortir des limites de l'ancienne Union française, puisque ce Territoire relève de la souveraineté anglaise et qu'il n'est lié à la France par aucun accord diplomatique particulier.

Île sœur de la Réunion, dont elle n'est distante que de 250 kilomètres (au Nord-Est), l'île Maurice a la même histoire géologique. Elle est entièrement volcanique mais les manifestations telluriques y ont disparu et elles n'ont sans doute jamais eu l'intensité constatée à la Réunion car le relief y est notablement moins tourmenté.

Sa superficie ne dépasse pas 1.865 kilomètres carrés, comprenant surtout des plateaux dominés par quelques sommets de 800 mètres environ. On n'y trouve donc pas les paysages grandioses qui donnent tant de pittoresque à la Réunion et le climat, ainsi que la végétation, y revêtent un caractère beaucoup plus uniforme.

Sur cette terre vivent plus d'un demi-million d'habitants, dont nous verrons plus loin les particularités ethniques, soit près de 300 au kilomètre carré. Leur seule ressource est la culture de la canne à sucre.

L'histoire de l'île Maurice nous ramène encore aux vieilles aventures maritimes qui marquèrent les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles et auxquelles la France prit une part importante.

Si des pirates arabes abordèrent dans l'île avant les Européens, ce ne fut qu'occasionnellement et aucune trace ne subsiste de leur passage. Les historiens attribuent sa découverte au Portugais Dom Pedro de Mascarenhos (qui donna son nom aux îles Mascareignes dont fait partie l'île Maurice), à une date imprécise, vraisemblablement entre 1507 et 1512.

Pendant 75 ans environ, l'île ne fut pour les Portugais qu'un simple relais sur la route de l'Inde. Les Espagnols y vinrent à leur tour, puis y renoncèrent lorsqu'en 1598, ils perdirent, avec les Pays-Bas, leurs liens commerciaux avec les Indes.



Les Hollandais leur succédèrent donc naturellement et commencèrent à s'installer, dès le 20 septembre de la même année, dans une île déserte mais pleine de ressources vivrières et au climat salubre. Ils la baptisèrent « Maurice » prénom du Gouverneur de la Hollande : Maurice de Nassau, mais ce n'est qu'en 1638 qu'on trouve une véritable colonie composée de quelques militaires, avec des familles blanches et un petit nombre d'esclaves importés de Madagascar.

Les années suivantes virent l'abandon puis la reprise des tentatives de colonisation contrariées par les cyclones et l'insécurité due aux incursions des pirates. En 1712, les Hollandais se retirent définitivement.

Mis au courant de ce fait, les Français de la Réunion débarquent, en 1715, et donnent à l'île le nom d'« Ile de France ». La nouvelle colonie s'étend rapidement. Des gouverneurs entreprenants introduisent les cultures vivrières et celle du café. On bâtit aussi des fortifications et des installations portuaires. Mahé de La Bourdonnais fait de l'île une base importante, maritime, militaire et agricole. Il crée notamment des routes, des canaux, une ébauche d'industrie, grâce aux gisements de fer, et fait planter les premières cannes à sucre, si bien qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'île de France, déjà bien peuplée, joue un rôle efficace dans la politique extérieure française, dominée, en grande partie, par les difficultés rencontrées dans l'Inde, où l'Angleterre essaie de nous supplanter.

La perte de l'Inde évince la Compagnie des Indes et la colonie passe sous l'administration directe du Roi, en 1767. Son heureux développement se poursuit, malgré les remous de la Révolution, qui n'atteignent que faiblement ce pays lointain. Malheureusement, la longue lutte contre l'Angleterre fait tomber aux mains de celle-ci la Réunion, d'abord, puis l'île de France, en 1810.

La défense de l'île constitue une série de beaux faits d'armes, y compris une défaite navale anglaise et une lutte acharnée au cours de laquelle les Français combattirent à un contre dix avant de succomber.

Le Traité de Paris (1814), s'il rendit la Réunion à la France, maintint l'île Maurice (nom repris par les Anglais) sous la souveraineté anglaise, sans doute en raison des avantages qu'elle offrait

au point de vue maritime (la Réunion n'a pas de rade sûre) et au point de vue agricole (abondance de la canne à sucre).

L'île Maurice reste donc soumise à l'administration coloniale anglaise, dont il faut reconnaître qu'elle n'abusa pas de la situation. La capitulation, signée le 3 décembre 1810, portait que « les troupes tant de terre que de mer, officiers, sous-officiers et soldats, marins et autorités civiles, ne seront point prisonniers de guerre ». Après un dernier défilé dans les rues de la capitale, Port-Louis, la garnison fut rapatriée en France aux frais du Gouvernement anglais et, ajoute la chronique, « la religion, les coutumes et les lois des habitants furent respectés ».

Comme à la Réunion, l'émancipation des esclaves causa une grave perturbation dans la vie économique et sociale et provoqua, pour les mêmes raisons, un afflux considérable de main-d'œuvre asiatique, que rien ne put freiner par la suite, et qui porte aujourd'hui à plus de 80 % la proportion de la population mauricienne d'origine indienne.

Cependant, l'île n'avait pas renoncé à son passé français. La langue française restait la plus communément employée, avec le patois créole dérivé du français et, tout en se proclamant loyaux sujets de Sa Majesté britannique, les Mauriciens d'origine française, de loin les plus nombreux, pensaient toujours à un éventuel retour à la mère-patrie. Ce mouvement, ouvertement affiché d'ailleurs, pour ce qu'on appelait la « Rétrocession », connut son point culminant à la fin de guerre de 1914-1918, après la fraternité d'armées qui unit les Français et les Anglais et vit les Mauriciens combattre, aussi bien sous l'un que sous l'autre drapeau, un ennemi commun. On parlait aussi, à cette époque, de la libre disposition des peuples... Une campagne assez vive s'ouvrit. Elle eut même des échos au Sénat, avec un discours de M. Eugène Réveillaud, le 27 février 1920. Mais l'Angleterre fit la sourde oreille... Les années passèrent et l'île Maurice n'échappera à la souveraineté britannique que pour, bientôt sans doute, accéder à l'indépendance pure et simple.

Quoi qu'il en soit de l'avenir, l'île Maurice se présente actuellement comme un petit territoire surpeuplé où les descendants de Français ne comptent que pour 10.000 environ sur 600.000, l'immense majorité étant, nous l'avons dit, composée d'Indiens

Politiquement, l'île est une « colonie de la couronne britannique », un Gouverneur anglais réside à Port-Louis, assisté de fonctionnaires anglais, mais les habitants jouissent d'un régime de large autonomie, avec assemblée législative élue et ministres.

A son arrivée à l'île Maurice, le visiteur français éprouve l'étrange impression d'un faux dépaysement. Les rues de Port-Louis portent toutes des noms français, les passants sont rarement blancs mais parlent français, les boutiques ne portent que des enseignes en français, encore que les boutiquiers soient jaunes ou colorés, et si l'on a besoin de cigarettes, on entre dans une « tabagie » où est offerte, au choix du client, toute la gamme des produits de la Régie française. L'emplette faite, on la paie en roupies et la monnaie rendue est comptée en « sous », selon le système décimal : cent sous pour une roupie.

Une promenade sur la place principale de la ville permet de contempler la statue de La Bourdonnais, face à la mer. A l'autre extrémité, face au Palais du Gouvernement, se dresse la statue de la Reine Victoria. Les deux personnages historiques se tournent ainsi le dos le plus courtoisement du monde !

Dans ce décor mitigé, votre délégation a reçu le meilleur accueil : un accueil familial, et ses membres trouvaient tout naturel de n'entendre que leur langue maternelle et de voir flotter un peu partout le drapeau tricolore et rarement le britannique.

## I. — L'Enseignement.

Le Ministre de l'Education et des Affaires culturelles, d'origine indienne pure, au cours de l'audience qu'il a bien voulu nous accorder, nous a affirmé l'attachement indéfectible des Mauriciens à la langue française, la seule, dit-il, qu'il parle (et parfaitement) avec aisance.

Les grandes lignes de l'organisation de l'enseignement nous ont été tracées par le Ministre. Il a d'abord souligné l'essor démographique de l'île, où les jeunes de moins de quinze ans représentent 45 % de la population totale, ce qui pose de graves problèmes d'avenir. La totalité des terres cultivables sont en effet exploitées. La seule ressource agricole est la canne à sucre, et l'émigration manque de débouchés. Le niveau de vie actuel est encore suffisant et l'on ne remarque pas, en parcourant l'île, la misère qui se décèle dans des

contrées voisines. Dans les villes et les villages, les enfants sont apparemment bien constitués et bien vêtus. Les familles s'accroissent dans l'insouciance du lendemain, mais les Pouvoirs publics s'émeuvent de la situation. Demain, la gêne s'installera, génératrice de troubles si rien n'est fait pour freiner l'excédent des naissances. Tout projet de contrôle se heurte aux usages et à l'opposition des autorités religieuses, catholiques notamment, dont l'influence est grande sur la population.

Ajoutons que l'immigration est depuis longtemps stoppée.

\*  
\* \*

L'enseignement primaire, réparti sur quatre années, se fait entièrement en langue française. Des tentatives pour lui substituer l'anglais n'ont pu aboutir, les jeunes enfants arrivant à l'école, de quelque origine qu'ils soient, ne comprennent que le français ou le patois créole qui n'est que du français déformé.

Le Ministre a exprimé le regret de ne pas disposer de livres scolaires adaptés aux conditions locales et son intention de demander à l'U. N. E. S. C. O. la participation de ses techniciens et de ses crédits. Bien que le souhait n'ait pas été formulé, il est permis de penser qu'une initiative du Gouvernement français dans ce domaine serait la bienvenue.

L'enseignement secondaire est dispensé en langue anglaise. A ce stade, l'emploi de cette langue n'offre plus les mêmes inconvénients. A côté des écoles publiques, existent des écoles privées qui ne semblent pas offrir de très sérieuses garanties pédagogiques. A l'exception, bien entendu, du Collège La Bourdonnais sur lequel nous parlerons plus longuement et que le Ministre souhaite voir s'étendre et même créer des annexes dans diverses parties de l'île pour faire bénéficier de son enseignement un plus grand nombre d'élèves.

Il souhaite, également, la création de centres d'apprentissage et d'enseignement technique indispensables pour la formation de cadres de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Le Ministre, en conclusion de l'entretien qu'il nous a accordé, a insisté sur la volonté de ses compatriotes de voir se maintenir et s'étendre la culture française dans l'île Maurice, quelle que soit l'évolution politique de son statut au cours des prochaines années.

\*  
\* \*

Votre délégation a visité le Collège La Bourdonnais où elle a été reçue par le Directeur et les Professeurs. Il est situé à Curepipe, ville résidentielle que les Mauriciens préfèrent à Port-Louis à cause de son climat (600 mètres d'altitude) et occupe des bâtiments dont une aile est de construction récente.

Relevant de l'Alliance française, l'établissement est géré par un Conseil d'administration dont les membres sont recrutés au sein de l'Alliance. Ses professeurs sont répartis en deux catégories : 10 professeurs et instituteurs français en service détaché, payés par le budget français, et 18 autres maîtres de recrutement local.

370 élèves sont inscrits actuellement. Ils disposent de classes et de matériel en quantité et qualité satisfaisantes avec une grande salle d'exercices physiques. Une lacune cependant : il faudrait une installation spécialisée pour l'enseignement scientifique.

Au sujet du personnel, nous devons signaler les doléances qui nous ont été présentées par les fonctionnaires français en service détaché au sujet de leur traitement. Celui-ci est affecté d'un coefficient de correction destiné à tenir compte des sujétions particulières à la résidence dans l'île. Sans entrer dans les détails, indiquons seulement que, pour le cas précis d'un instituteur, le traitement ainsi majoré représentait, en 1956, l'équivalent de 27.150 roupies et, en 1962, de 23.794 roupies seulement, soit une diminution de 12 %. Nous appelons fermement l'attention du Gouvernement sur ce décalage dont sont injustement victimes des fonctionnaires si appréciés dans ce lointain territoire.

Si nous devons porter un jugement sur le fonctionnement du Collège La Bourdonnais, nous dirons qu'il est un des éléments essentiels du maintien de la culture française à l'île Maurice. Nous ne négligerons pas, pour autant, les allusions qui nous furent faites, hors de l'île, au caractère « sélectif » du recrutement des élèves.

En fait, ceux-ci viennent de tous les milieux sans distinction. Nous avons pu nous en convaincre en jetant un coup d'œil sur les élèves présents lors de notre visite ; tous n'avaient pas la peau blanche. Mais les études à La Bourdonnais sont payantes et cet aspect de la question peut avoir des conséquences de fait qu'il ne faut pas interpréter de façon excessive.

Quant à l'enseignement supérieur, la France y participe par l'octroi de bourses, malheureusement en nombre insuffisant eu égard à la qualité des candidatures et à l'intérêt que présenterait leur extension. Pour ne citer qu'un exemple, nous mentionnerons

le cas récent des 50 candidats de toute origine, tous parlant et écrivant parfaitement le français pour six bourses seulement à l'Université de Madagascar !...

Signalons, enfin, que tout récemment un Mauricien d'origine indienne a été reçu docteur en Sorbonne et si nous ajoutons qu'il est Directeur des Services de l'Information nous pensons que nous n'avons qu'à nous féliciter d'avoir pu favoriser cette promotion.

## II. — Les diverses activités culturelles françaises.

Nous l'avons dit, la langue française est la langue usuelle des Mauriciens, avec le créole, lui-même français. Nous ne risquerons aucune appréciation sur cette forme de langage qu'un Français de France ne peut comprendre d'emblée, pas plus à l'île Maurice qu'à la Réunion ou aux Antilles. Un coup d'œil jeté sur un texte écrit permet seulement de se faire une idée de l'aspect pittoresque de son vocabulaire et de sa syntaxe.

Le français tel qu'on le parle dans l'île est très correct et souvent très pur. La façon de le parler, en élidant les « r » donne au langage le charme particulier aux conversations avec les « gens des îles ». Son emploi est général non seulement dans les relations privées mais dans les manifestations de la vie publique. Votre délégation fut conviée à une séance de l'Assemblée législative et put ainsi constater que, si les débats s'ouvrent parfois en langue anglaise, ils se poursuivent tout naturellement en français pour peu que les orateurs se passionnent, tant il est vrai que leur pensée se forme avec plus d'aisance par ce mode d'expression traditionnel.

Il en est de même devant les tribunaux, qui en de nombreuses matières appliquent encore le vieux droit français, où les audiences se déroulent couramment en trois langues simultanément : le juge, s'il est britannique, use de l'anglais, l'avocat du français et l'accusé du créole. Ce qui n'empêche pas tout le monde de s'entendre.

Ce n'est que devant la Cour suprême de justice que l'emploi de l'anglais est obligatoire.

De leur côté, radio et salles de cinéma ne diffusent que des œuvres en français.

\*  
\* \*

Si aucun quotidien de France ne parvient à l'île Maurice en dehors de quelques abonnements, nous pouvons indiquer que la vente des livres français y a presque doublé entre 1958 et 1962.

Quant à la presse locale, elle est exclusivement d'expression française. Quelques rares journalistes ont tenté d'écrire des articles en anglais (parfois contre l'usage du français). Aucun n'a persévéré et il nous a été affirmé qu'un journal rédigé en anglais n'aurait pratiquement pas de lecteurs.

Cette situation de fait, sinon de droit, explique l'importance des œuvres culturelles françaises à l'île Maurice.

Elles sont nombreuses et nous ne pouvons mentionner toutes les initiatives privées. Nous nous bornerons donc à citer la plus importante et la plus ancienne, l'Alliance française, avec le puissant moyen d'action qu'est le Collège La Bourdonnais ; l'Union culturelle française qui ne date que de 1947 et le Centre culturel français, jeune aussi et très actif, groupant 800 adhérents et soutenu par une allocation annuelle de 5.000 roupies du Gouvernement français. Le Centre dispose d'une bibliothèque et organise des conférences et des séances cinématographiques animées par un Ciné-Club.

Pour compléter cette action malheureusement trop centrée sur les villes principales, Port-Louis et surtout Curepipe, nous faisons nôtre le vœu exprimé devant nous de voir le Gouvernement français accorder à l'Alliance française les crédits qui lui permettraient l'acquisition d'un cinéma ambulant installé sur un camion et qui assurerait la diffusion dans toute l'île de films documentaires et culturels. Ce camion serait utilisé à temps complet s'il était mis également à la disposition du Centre culturel.

Nous terminerons, enfin, en rapportant ici toutes les louanges que nous avons recueillies concernant l'activité du Consul de France en faveur de notre culture et en mentionnant le succès personnel qu'il obtient, en toute occasion, dans ses démarches auprès des autorités de l'île.

## CHAPITRE V

### L'ETHIOPIE

L'Ethiopie se flatte d'être le plus ancien empire du monde, fondé, voici près de 3.000 ans par la Reine de Saba. Il offre cette particularité unique en Afrique de n'avoir jamais été, sauf pendant quelques années, soumis à la domination d'un Etat européen.

Sa situation géographique et sa configuration physique expliquent, au moins partiellement, cette originalité. L'Ethiopie domine, en effet, la corne de l'Afrique orientale dont nous avons déjà dit quelques mots à propos de la Côte française des Somalis. Elle s'étend sur 910.000 km<sup>2</sup>, soit le double de la superficie de la France, entre la Mer Rouge, les Somalies, le Kenya et le Soudan, offrant des aspects physiques multiples, avec de hauts massifs volcaniques atteignant jusqu'à 4.000 mètres, des plateaux d'altitude moyenne (1.200 m) et une zone dépressionnaire assez abondamment garnie de lacs.

Le climat, tropical, est variable selon l'altitude. Il permet, sur la moitié environ du territoire, des cultures très diverses allant des céréales au café, au coton et à la canne à sucre, et aussi l'élevage d'un très important troupeau de bovins, d'ovins, de caprins, de chevaux, d'ânes, de mulets et de chameaux.

En raison de sa configuration et de son accès difficile, l'Ethiopie a mené une existence à part au long des siècles. Peuplé dès l'antiquité, ce pays frappait déjà les imaginations car il possédait le secret des sources du Nil qui restèrent toujours une énigme pour les Anciens. Au Moyen Age, l'auréole du « Prêtre Jean », cet empereur chrétien qui disposait, disait-on, d'armées immenses prêtes à déferler sur les arrières des Sarrasins, s'attachait à l'Ethiopie au point d'en faire un pays de légende.

Les Ethiopiens, eux-mêmes, font remonter l'origine de leur patrie à la fabuleuse reine de Saba qui régnait sur un immense territoire englobant l'Ethiopie actuelle et le Yémen, au-delà de la mer Rouge et dont l'Ancien Testament fait mention à plusieurs reprises. De la rencontre de la Reine avec le Roi Salomon naquit le Roi Ménélik I<sup>er</sup>, fondateur de la dynastie éthiopienne.



La première capitale fut Axoum, ville où l'on trouve encore aujourd'hui les traces d'une civilisation originale ne devant rien ni à la Grèce, ni à Rome, ni à l'Égypte. La population, d'origine sémitique, se convertit au Christianisme au début du <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle et l'Église éthiopienne, rattachée par les premiers missionnaires à l'Église égyptienne, suivit tout naturellement celle-ci lorsqu'elle opta, en 451, en faveur de l'hérésie monophysite. La religion chrétienne, au rite copte, est restée la religion de la famille impériale et de la majeure partie de la population.

Cependant, la vague de l'expansion islamique ne manqua pas de toucher l'Éthiopie en submergeant l'Erythrée et les Somalies. Le royaume d'Axoum recula d'autant et s'enferma dans les régions les plus continentales. Au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, une nouvelle poussée islamique concentra l'autorité éthiopienne dans le massif montagneux dont Gondar fut la capitale et il fallut attendre le milieu du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle pour voir l'Empereur Théodore tenter une réunification. Ses démêlés avec les Anglais amenèrent sa chute et l'ouverture du Canal de Suez ramena l'attention de l'Europe sur l'Éthiopie.

Les Italiens, en 1885, débarquèrent à Massaouah, sur la côte d'Erythrée, et tentèrent de pénétrer en Éthiopie. Ils subirent, en 1896, une cuisante défaite, à Adoua, qui consacra, aux yeux de l'Occident, l'existence de l'Éthiopie indépendante et l'autorité de son Empereur Ménélik. La capitale actuelle, Addis-Abéba (la nouvelle fleur) fut alors fondée et fut instaurée une politique d'ouverture prudente à la modernisation, marquée notamment par la création, d'initiative privée française, du chemin de fer d'Addis-Abéba à Djibouti qui, pour la première fois, permit l'accès facile du pays par voie de mer.

La menace italienne n'avait pas désarmé pour autant. En octobre 1935, les troupes de Mussolini passaient la frontière d'Erythrée et, au terme d'une campagne qui souleva des remous internationaux mémorables, occupèrent la totalité de l'Éthiopie où elles demeurèrent jusqu'en 1941, le Roi d'Italie ayant pris le titre d'Empereur d'Éthiopie.

Dès juin 1940, l'entrée en guerre de l'Italie provoqua l'invasion de l'Éthiopie par les troupes anglaises et le pays retrouva son indépendance et sa souveraineté au début de 1942.

A la fin de la guerre mondiale, l'Ethiopie recouvrait, en outre, les anciennes possessions italiennes bordant la mer Rouge.

Actuellement, sous le règne de l'empereur Haïlé Sélassié, couronné en novembre 1930, l'Ethiopie, dotée d'une constitution démocratique, s'efforce de sortir de son engourdissement millénaire avec l'aide de plusieurs nations étrangères, dont la France.

Le fond de la population éthiopienne est composé d'Abysins, issus d'un croisement fort ancien entre noirs hamites et sémites qui ont engendré un type intermédiaire mais de provenance établie.

Au cours des siècles, la population a dû accueillir nombre d'éléments d'origine arabe ou négritique.

Son effectif est toujours très imprécis faute de recensement méthodique. En 1938, les Italiens fixaient à moins de 6 millions d'habitants la population éthiopienne. En 1946, les Ethiopiens l'estimaient à 13 millions. Aujourd'hui, les autorités officielles vont jusqu'à 18 millions. Un exemple montrera la difficulté de se faire une opinion sur cette question : certains documents à usage touristique donnent aujourd'hui à Addis-Abéba 500.000 habitants, d'autres près d'un million.

Divers dialectes sont parlés en Ethiopie, mais la langue officielle est l'amharique, langue originale, depuis longtemps écrite en caractères non moins originaux, à laquelle s'ajoute l'anglais reconnu langue administrative officielle depuis l'éviction de l'Italie.

Ajoutons que la grande majorité de la population éthiopienne est analphabète.

Au point de vue culturel, l'Ethiopie, après une période très ancienne de civilisation qui put être florissante, a marqué une longue ère de stagnation. Seuls peuvent être mentionnés comme manifestations artistiques, des édifices religieux demeurés assez mystérieux, les « cathédrales souterraines » disséminées dans des régions à l'écart des mouvements modernes ; peu ou pas de littérature non plus que de musique, les arts graphiques n'étant représentés que par des peintures sur parchemin reproduisant depuis 2.000 ans, dans le style rappelant celui de Byzance, les aventures légendaires de la Reine de Saba.

\*

\* \*

Dans ce monde fermé, la France a joué un rôle relativement important au cours des 80 dernières années, uniquement d'ailleurs sur le plan commercial et culturel. La réalisation la plus spectaculaire et la plus durable est constitué par le chemin de fer franco-éthiopien. Nous citerons aussi, pour mémoire, le séjour en Ethiopie, à la fin du dernier siècle, d'Arthur Rimbaud, poète désabusé, qui se livra pendant quelques années au commerce du café à Harrar.

Dans le domaine spirituel, des missionnaires français surent s'imposer auprès des milieux influents éthiopiens et c'est d'eux que l'actuel empereur Haïlé Sélassié tient son éducation française.

Votre délégation a commencé sa visite rapide à l'Ethiopie par Addis-Abéba, vaste agglomération, située à 2.500 m d'altitude environ, aux limites imprécises et qui représente plutôt un cadre ambitieux, doté de larges avenues, qu'une métropole proprement dite. Au milieu de vastes espaces verts et fleuris, des immeubles modernes encore assez rares et des chantiers préfigurent ce qui pourrait être la capitale de demain. Une foule pittoresque, où les quadrupèdes tiennent une large place, l'anime d'un incessant va-et-vient.

Une audience nous fut accordée par l'Empereur, manifestement heureux de recevoir des parlementaires français. Sa sympathie pour la France a surmonté bien des épreuves et sa volonté, clairement exprimée, de voir se resserrer les liens culturels et autres entre nos pays est manifestement sincère.

Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec le Premier Ministre et divers membres du Gouvernement et nous avons recueilli auprès de chacun les mêmes témoignages d'amitié pour notre pays avec les vœux d'une coopération toujours plus étroite dans tous les domaines.

Avant de quitter l'Ethiopie, un bref séjour à Diré-Daoua, à mi-chemin entre Addis-Abéba et Djibouti, nous permit de prendre contact avec la Communauté française assez importante qui y réside, groupée autour des installations du chemin de fer. Une excursion à Harrar compléta cette visite et, dans l'une et l'autre ville, le Gouverneur nous réserva un accueil très cordial.

Dans ce pays où, nous l'avons senti, l'influence française est restée très vive malgré une éclipse de plusieurs années et la

concurrence de plusieurs pays étrangers, nos moyens d'action, outre ceux d'ordre économique qui ne relèvent pas de la compétence de votre Commission, sont assez restreints.

Nous les envisagerons successivement sur le plan de l'enseignement et des diverses activités culturelles. L'Institut Pasteur retiendra ensuite notre attention.

## I. — L'Enseignement.

L'élément essentiel de notre action dans ce domaine est constitué à Addis-Abéba par le lycée franco-éthiopien de la mission laïque française (lycée Guébré Mariam).

Lycée mixte, il comporte un internat pour jeunes filles, ouvert en 1962, dont les installations sont comparables à celles des plus beaux lycées français. Son succès est facilement démontré par les statistiques : 391 élèves en 1948, 1.162 en 1952 et 1.456 en 1961. C'est dire que, là aussi, on connaît les classes surchargées ! Les locaux sont utilisés au maximum et la limite de saturation est atteinte. Des constructions nouvelles seraient à envisager, la toiture de l'immeuble est à refaire...

Quant aux installations scolaires, elles sont insuffisantes ; il n'y a, notamment, aucun laboratoire ni salle spécialisée pour l'enseignement scientifique.

Malheureusement, les ressources financières manquent.

Le Gouvernement éthiopien ne participe que pour un quart aux frais d'entretien et le Gouvernement français a réduit de plus de moitié les crédits qu'il accorde pour le reste.

L'enseignement comporte un cycle complet depuis les classes élémentaires jusqu'aux classes terminales et un centre de baccalauréat fonctionne à Addis-Abéba.

Les programmes sont ceux de l'enseignement français. Il s'y ajoute des cours d'Histoire de l'Éthiopie, obligatoires dans certaines classes.

La langue amharique est matière à option.

Dans le second cycle, un enseignement commercial est aussi donné.

Nous détachons pour ce lycée le personnel enseignant suivant : 1 proviseur, 3 certifiés, 3 licenciés, 20 instituteurs.

Cet effort se traduit financièrement par 642.274,04 F pour les traitements et 79.600 F comme subvention de fonctionnement.

Le lycée reçoit des élèves de toute provenance, éthiopiens et étrangers de diverses nationalités. L'enseignement n'étant pas gratuit et les frais de scolarité relativement élevés (plus élevés qu'en France), les élèves appartiennent forcément aux classes aisées.

De son côté, l'Alliance française, avec le concours d'un directeur très dévoué à sa tâche et de quelques maîtres, dispose, à Addis-Abéba, d'un groupe scolaire important qui reçoit garçons et filles dans des classes primaires.

Un effort financier serait nécessaire pour l'entretien des bâtiments et leur extension éventuelle sur un vaste terrain disponible.

L'Alliance française gère également :

- le Collège technique d'Addis-Abéba où sont détachés 5 instituteurs ;
- l'École primaire de Diré Daoua, où sont détachés 2 instituteurs ;
- l'Alliance française d'Asmara (créée en 1962) où est détaché un instituteur.

700 élèves fréquentent ces établissements pour lesquels notre effort financier se traduit par : 217.889,40 F pour les traitements et 73.431 F au titre de subvention de fonctionnement.

Dans les écoles éthiopiennes, nous détachons 5 instituteurs dans les établissements suivants : Menelik School, Wingate School, Commercial School, Haïlé Sélassié School. Le traitement de ces instituteurs représente 83.162,12 F.

\*  
\* \*

A côté de ces établissements publics ou semi-publics existent des écoles libres bénéficiant d'une aide financière française. Les subventions s'élèvent à environ 25.000 F répartis entre :

- les Filles de la Charité d'Addis-Abéba ;
- les Filles de la Charité d'Asbé Tefferi ;
- l'École de l'Annonciation (Frères des Ecoles chrétiennes de Diré Daoua) ;
- les Sœurs franciscaines de Diré Daoua ;
- la Mission catholique-Ecole du Harrar ;
- l'École de Magalla de Diré Daoua.

D'autres établissements à caractère confessionnel partagent leur activité entre l'enseignement et l'action sociale. Ne pouvant les citer tous, nous nous bornerons à mentionner l'Ecole Sainte-Marie à Addis-Abéba, que nous avons pu visiter. Tenue par les Petites Sœurs des Pauvres, elle enseigne gratuitement les enfants déshérités (200 environ, la plupart internes) en leur permettant de postuler des emplois commerciaux. Mais leur enseignement se fait en langue anglaise et il en est de même pour d'autres Etablissements de fondation française.

\*  
\* \*

Cette remarque nous amène à poser la question de l'avenir de l'enseignement du français en Ethiopie.

Parlé naguère par toute l'élite éthiopienne, le français s'est vu disputer sa place prééminente par l'anglais, seconde langue officielle de l'Empire et devenu la langue courante du commerce et des affaires. C'est pour cette raison que les éducateurs ont tendance à enseigner aux enfants une langue qui leur permettra d'exercer une activité rémunératrice.

Notre langue n'a pas, pour autant, perdu toutes ses chances en Ethiopie et on constate déjà un mouvement vers la reprise du français dans les milieux politiques et administratifs. C'est que l'Afrique, ayant au cours de ces dernières années, acquis l'indépendance, se trouve, en fait et sauf exceptions limitées, soit d'expression anglaise, soit d'expression française. Les conférences interafricaines, l'une d'elles s'est tenue récemment à Addis-Abéba, n'utilisent que ces deux langues et l'on y a vu des délégués refuser d'employer l'anglais pour s'en tenir au français seul.

Les Ethiopiens, comme d'autres Africains, ont pris conscience de ce fait et ont compris l'intérêt qu'il y aurait pour leurs élites à étudier le français conjointement avec l'anglais.

Cette situation nous oblige à ne pas négliger l'enseignement de notre langue en Ethiopie. Comme ailleurs notre action doit porter sur l'envoi de professeurs qualifiés et surtout l'octroi de bourses d'études :

25 bourses ont été accordées en 1961-1962 : 10 d'études, 5 de renouvellement, 10 de coopération technique.

37 bourses en 1962-1963 : 10 d'études, 7 de renouvellement, 15 de coopération technique.

Dorénavant, les études supérieures en France des bacheliers éthiopiens sont à la charge du budget français, mais la conjoncture doit limiter notre ambition à la formation de futurs cadres administratifs.

## II. — Activités culturelles françaises.

La France agit dans plusieurs domaines en Ethiopie pour y maintenir et développer sa culture.

Dans le domaine archéologique, elle assure le traitement de l'archéologue de la mission archéologique qui poursuit ses travaux depuis de longues années.

D'autre part, les envois de périodiques et de livres sont en progression constante :

En 1961, nos exportations de périodiques ont atteint 115 quintaux métriques pour 69.070 francs.

Pour les livres, nos exportations sont passées : de 19 quintaux métriques et 22.820 francs en 1959 à 50 quintaux métriques et 56.080 francs en 1960 (73<sup>e</sup> rang) et 93 quintaux métriques et 126.420 francs en 1961 (62<sup>e</sup> rang).

Il y a donc là une progression très satisfaisante.

D'autre part, l'Ambassade de France à Addis-Abéba reçoit, chaque mois, 33 nouveautés à distribuer et, pour l'année 1962 : 4.800 francs au titre de livres de prix, 15.000 francs pour l'achat de livres pour les bibliothèques, 2.500 francs à répartir en 56 abonnements pour 16 destinataires de revues (ce crédit a été porté à 2.750 francs en 1963).

Pour le Cinéma, la production éthiopienne est inexistante, l'équipement est rudimentaire mais en progrès : 15 salles de projection en tout, dont 6 à Addis-Abéba.

Il existe deux circuits de distribution commerciale de films, l'un américain, l'autre arabe, rattaché au Caire.

Quelques productions françaises ont été acquises : 3 films en 1962, 4 films en 1961, un film en 1959. On reproche aux films français leur coût élevé.

Une « Semaine du Cinéma français » a eu lieu à Addis-Abéba en 1961. D'autres manifestations sont prévues, sans que des dates aient été encore fixées, à Diré Daoua et Asmara.

Un service hebdomadaire des « Actualités cinématographiques françaises » en 35 millimètres est assuré en Ethiopie.

La Cinémathèque de l'Ambassade, qui compte actuellement 250 titres de films culturels, a reçu, en 1960-1961-1962 : 72 films en version française de 16 millimètres et 9 films en version française de 35 millimètres.

L'Alliance Française fournit régulièrement le poste en longs métrages.

En matière de Radio-Télévision, nous allons fournir à la Radio-diffusion éthiopienne : un assistant au Directeur des programmes, un speaker, un journaliste.

### III. — L'Institut Pasteur.

Sous la conduite de son Directeur, votre Délégation a visité l'Institut Pasteur à Addis-Abéba et elle a pu se rendre compte du rôle important joué par cet établissement dans la recherche scientifique orientée principalement vers les maladies tropicales.

Il est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Ministre de la Santé Publique et dont les membres sont presque tous éthiopiens.

Le personnel est mixte, le Directeur étant Français ainsi que la quasi-totalité des chefs de service. Mais la plupart des techniciens et des assistants sont éthiopiens.

Les laboratoires sont vastes et bien équipés et les travaux portent actuellement surtout sur la fièvre jaune dont une épidémie a sérieusement affecté le Sud-Ouest de l'Ethiopie voici un an environ. A cette occasion, l'Institut a pu faire progresser l'étude des origines et de la transmission de la maladie et, avec l'assistance financière de l'Organisation mondiale de la Santé, une expédition était préparée, lors de notre visite, sur les lieux infectés.

Vestige d'une époque révolue, l'Institut Pasteur est destiné à passer sous contrôle complet du Gouvernement éthiopien. Dans cette hypothèse, il appartiendra à notre Gouvernement de faire le nécessaire pour y conserver, au moins pour un certain temps, la section des recherches où continuerait à s'employer notre personnel si hautement qualifié.



## CHAPITRE SIXIEME

### L'AFRIQUE DU SUD

Dernier pays étranger visité par votre délégation, la République d'Afrique du Sud fut pour nous une étape plus longue que les précédentes en raison de l'étendue de son territoire, dont nous n'avons pu, d'ailleurs, parcourir qu'une faible partie. Pays très éloigné de la France par sa situation géographique et par le peu d'information sérieuse que nous possédons généralement sur lui, il a retenu notre attention particulière en raison de son passé et de l'avenir que lui réservera son évolution.

Pointe massive à l'extrémité méridionale de l'Afrique, l'Afrique du Sud s'étend sur une superficie de 1.220.000 kilomètres carrés dont la structure est restée à peu près telle qu'elle était à l'époque primaire. Ses plateaux intérieurs, d'une altitude de 1.000 à 1.200 mètres, sont bordés de massifs usés dépassant 2.000 mètres. Située au Sud du tropique du Capricorne, elle a un climat varié que lui imposent autant que la latitude et l'altitude les influences locales de l'océan Atlantique sur sa partie Ouest et de l'océan Indien sur sa partie Est.

Ces divers éléments permettent de distinguer quatre zones naturelles différentes :

- Une zone méditerranéenne : le Cap ;
- Une zone tropicale : le Natal ;
- Une zone d'altitude : le massif Basuto ;
- Une zone intermédiaire : les hauts plateaux du Veld.

Les ressources agricoles sont aussi variées que les zones climatiques et l'importance des ressources minérales s'explique par la formation géologique des terrains qui recèlent, outre l'or et le diamant, de nombreux minéraux recherchés par l'industrie moderne.

Les origines du peuplement de l'Afrique du Sud sont encore assez mal connues. Une préhistoire a laissé des traces et les récits des premiers Européens font état de peuplades dont les unes, celles des Bushmen, étaient très primitives, n'ayant pas dépassé le stade de l'âge de pierre, les autres, celles des Hottentots, menant une existence pastorale et se montrant plus faciles dans leurs rapports avec les nouveaux venus.

Ceux-ci furent d'abord des Portugais, les mêmes navigateurs qui, au xv<sup>e</sup> siècle, cherchaient la route des Indes. Si Vasco de Gama reconnut les côtes, il ne s'y attarda pas. Au xvii<sup>e</sup> siècle, en 1620, les Anglais manifestèrent le désir de s'y installer mais ne donnèrent pas suite à leur projet, et ce furent les Hollandais qui chargèrent, en 1651, un jeune officier, Jan van Riebeeck, d'établir un premier poste dans la baie de la Table, au cap qu'on appelait de Bonne-Espérance parce que le doubler mettait enfin les navigateurs sur la route directe pour les Indes.

Le climat agréable attira vite des émigrants qui s'enfoncèrent vers l'intérieur et créèrent une colonie prospère.

L'Angleterre, cependant, pour consolider sa maîtrise des océans, n'avait jamais cessé de convoiter le Cap. Le soutien des Pays-Bas aux insurgés d'Amérique du Nord leur avait déjà donné un prétexte pour s'y installer mais l'intervention de la flotte du bailli de Suffren et de régiments français qui tinrent garnison au Cap de 1781 à 1783 contrarièrent ces projets pour un temps et en retardèrent la réalisation jusqu'en 1795.

La conquête du Cap par les Anglais a pour conséquence l'exode massif des colons primitifs. Plutôt que de se soumettre et de renoncer à leur genre de vie, les Boers quittèrent leurs domaines et émigrèrent vers le Nord à la recherche de nouvelles terres où ils pourraient garder leur indépendance. Par milliers, ils formèrent de longs convois de chars massifs traînés par des bœufs et s'enfoncèrent dans les pays neufs, refoulant les indigènes dans une grande migration comparable à la marche vers l'Ouest des colons des Etats-Unis à la même époque.

Ce fut alors une sorte de partie d'échecs, qui dura près d'un siècle, avec les Anglais qui prétendaient garder un droit de souveraineté sur les terres acquises par les Boers, leurs « sujets », sentiment aiguisé par les richesses minières (or et diamant) découvertes sur les nouvelles colonies.

Le point culminant de cette lutte fut la guerre du Transvaal, qui vit les Boers acculés dans leur dernier réduit et vaincus (1899-1902).

Après leur victoire, les Anglais, aussi prudemment qu'efficacement, se contentèrent d'exercer une suprématie économique sur le pays et lui laissèrent une large autonomie politique qui aboutit

à l'indépendance de la République d'Afrique du Sud en 1961, dont le Président et le Gouvernement siègent à Pretoria et le Parlement au Cap.

La population compte environ 12 millions de « non-blancs » et un peu plus de 3 millions de descendants d'Européens.

\*  
\* \*

Parmi ces derniers figurent des Français en assez grand nombre pour qu'il nous paraisse intéressant d'en retracer l'histoire. Aussi bien voyons-nous là l'une des raisons, et non la moindre, qu'aurait la France à s'intéresser davantage à l'Afrique du Sud.

L'origine de l'émigration française vers le Cap remonte aux persécutions religieuses dont furent victimes les protestants dans notre pays. La première épouse de Jan van Riebeeck, Maria de la Quellerie, était Française. Elle fut pour son mari une compagne dévouée et le seconda dans les tâches difficiles de la première installation au Cap.

Dès avant la Révocation de l'Edit de Nantes, en effet, et bien plus encore après, des protestants français s'exilaient en Hollande, « grande arche des fugitifs », juste au moment où la Compagnie hollandaise des Indes orientales cherchait à favoriser l'émigration au Cap. Le 3 octobre 1685, moins de trois semaines avant la Révocation, elle décidait notamment que : « *Pour encourager l'agriculture qui semble au Cap de plus en plus florissante, et pour réduire les frais d'entretien de la garnison, on enverra un nombre plus considérable de colons. Parmi ces colons, on choisira des Français réfugiés de la religion réformée, en particulier ceux qui seront experts dans la culture de la vigne, dans la fabrication du vinaigre et de l'eau-de-vie* », ce qui prouve, en passant, que le souci du salut des âmes n'excluait nullement le souci du confort des corps.

Ces colons étaient originaires de toutes les parties de la France mais, surtout, évidemment des provinces où la religion réformée avait fait le plus d'adeptes. Si leur nombre en valeur absolue n'est pas impressionnant, il n'en reste pas moins qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ils représentaient le quart de la population du Cap. Bien des vestiges subsistent encore de cette période dans les noms de domaines ruraux mais, rapidement, le maintien de la langue française se heurte aux intentions d'unification des autorités hollandaises.

Dès 1701, le Gouverneur annonçait, pour remplacer le pasteur français débarqué avec les premiers colons, l'arrivée d'un nouveau

pasteur qui, bilingue, n'utiliserait le français que pour « administrer les colons âgés ». « *De cette façon, avec le temps, le français sera tué et chassé de la colonie* ». L'administration se montra, en fait, tolérante, mais, par l'usage quotidien, les enfants ne pratiquèrent bientôt que le hollandais. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, personne ne parlait plus le français au Cap.

Les descendants de Français n'en gardaient pas moins leur nom, parfois cependant « hollandisé » et, par la fécondité des familles, on s'explique qu'aujourd'hui encore soient si nombreux en Afrique du Sud les Joubert, les de Villiers, Duplessis, etc.

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, un voyageur allemand pouvait noter l'exemple d'une famille dont le chef, Daniel du Toit, âgé de soixante et onze ans « mais vigoureux et alerte », qui en était à sa troisième épouse, comptait une descendance directe de 83 personnes, dont un fils de trois ans !

Peu à peu, sous la pression des événements politiques, descendants de Français et descendants de Hollandais firent front commun et naquit un sentiment durable de patriotisme sud-africain que l'expansion du territoire colonisé ne fit qu'accroître et enraciner.

Lorsque, en 1795, profitant des guerres européennes, les Anglais débarquèrent au Cap un corps expéditionnaire, les milices populaires qui tentèrent un dernier et vain effort devant l'envahisseur avaient à leur tête un Duplessis.

Les descendants des Français jouèrent souvent un rôle remarquable dans tous les événements qui marquèrent la lutte contre les Anglais et nous nous bornerons à mentionner le nom du général Joubert qui commanda en chef les troupes boers d'octobre 1899 à mars 1900 et de Cronje (Cronier) qui battit les Anglais de lord Methuen à Magesfontein en décembre 1899. Parallèlement, d'ailleurs, de nombreux Français vinrent au secours des Boers, tel le colonel Villebois-Mareuil, qui fut tué au combat sous l'uniforme de général boer et dont la mémoire est respectée en Afrique du Sud.

\*

\* \*

En dehors des blancs, les habitants se répartissent en Bantous, environ 10 millions, provenant d'Afrique équatoriale par immigration spontanée et se divisant en diverses tribus : Zoulous, Bassoutos, Khosas, etc. assez différenciés par leur langue et leurs coutumes ; en Asiatiques (plus de 400.000) Indiens venus au Natal pour cultiver la canne à sucre ; et en métis (1.500.000).

Les relations entre les deux grands groupes d'habitants sont fondées sur le principe de l'« apartheid ». Nous ne ferons qu'effleurer ce sujet délicat qui soulève des contestations passionnées, donc parfois injustes.

Selon ce principe, les Blancs doivent amener les Non-blancs, et les Noirs en particulier, à prendre conscience de leur valeur et à l'autonomie au sein de leurs propres communautés et dans leurs propres régions. Par une sorte de « développement séparé mais parallèle », on espère doter les Noirs de leurs propres institutions et créer un mode de vie de même niveau intellectuel et matériel que celui des Blancs dans des cadres respectant les traditions et les usages de chacun des groupes.

Une première application de cette politique amènera, dans les prochains mois, la création d'un premier Etat bantou, le Transkei, que les Noirs administreront seuls, sur un territoire doté de toutes les ressources nécessaires à la vie d'un Etat moderne.

Un proche avenir montrera les résultats de l'opération. S'ils sont favorables, l'expérience sera renouvelée.

\*  
\* \*

De nombreux dialectes sont parlés en Afrique du Sud : dialectes indigènes (une dizaine) et deux langues officielles : l'afrikaans et l'anglais.

L'afrikaans est une langue issue du hollandais du xvii<sup>e</sup> siècle, mêlé de quelques apports français et germaniques ; c'est la langue traditionnelle, la langue maternelle de 60 % environ des Blancs. Les autres parlent l'anglais, introduit au xix<sup>e</sup> siècle par les immigrants anglais. En fait, on peut dire que tous les Blancs et une bonne partie des autres éléments de la population sont capables de s'exprimer dans l'une et l'autre langue.

\*  
\* \*

Votre délégation a gardé de son rapide voyage en Afrique du Sud le souvenir de paysages extrêmement variés.

Pretoria lui a offert la vision d'une capitale harmonieuse où les services publics sont installés dans des bâtiments construits pour cette fonction, dans une ville que le printemps garnissait des broderies bleues des jacarandas en fleur le long de ses avenues rectilignes.

Le Cap nous a rappelé les vieilles aventures à travers un cadre d'immeubles modernes dominés par la montagne de la Table, au sommet si nettement horizontal qu'il semble artificiel et, en un coup d'œil trop bref, nous a fait comprendre, par sa campagne et ses vignobles verdoyants, l'attrait exercé sur les premiers colons européens.

Port-Elizabeth et Durban nous ont révélé l'importance de l'élevage de l'économie sud-africaine et, notamment, de l'élevage du mouton et de la production lainière qui groupe, au Natal, de nombreux Français et Belges également attentifs à l'expansion de notre culture.

Johannesburg, enfin, nous a montré une ville à caractère international, seule au monde de cette importance à n'être bâtie ni sur un fleuve, ni sur la mer, ni même sur un lac, campement de chercheurs d'or atteint de gigantisme, poussant en moins de quatre-vingts ans ses nombreux gratte-ciel, avec un million d'habitants, dans un paysage artificiel de terrils jaunes.

Sur le plan humain, nous avons gardé le souvenir de réceptions très cordiales, à commencer par la réception du Président de la République à Pretoria.

Chacune de nos étapes fut marquée de manifestations d'amitié chaleureuse prouvant que le souvenir des Français est resté très vivace dans la population. Un exemple nous le prouverait à lui seul : les nécessités de nos déplacements nous ayant fait faire une « escale technique » d'un quart d'heure à East London, entre Port-Elizabeth et Durban, le maire tint à se déranger pour nous saluer durant cette courte escale et nous exprimer son regret de ne pouvoir nous retenir.

Pendant ces quelques jours, nous avons eu le désir de prendre le plus possible de contacts avec les autorités responsables de l'enseignement et nous devons reconnaître que nous fûmes largement comblés, tant est puissant le courant de sympathie qui porte les Sud-Africains vers la France et sa culture.

## I. — L'enseignement.

Dès la fondation de l'Union Sud-Africaine, voici plus de cinquante ans, les autorités publiques se sont efforcées de développer l'enseignement. Aussi, aujourd'hui, la totalité des enfants d'origine européenne sont scolarisés, ainsi que quatre cinquièmes

des enfants de couleur, et les progrès constants dans ce domaine permettent de penser que, là aussi, la totalité sera bientôt atteinte.

L'enseignement se fait, à égalité, dans l'une et l'autre des langues officielles. Il est obligatoire à partir de l'âge de sept ans et gratuit jusqu'à la fin des études secondaires.

Les non-blancs disposent d'écoles particulières à tous les degrés. L'Etat et les municipalités offrent des bourses aux élèves les plus doués, leur permettant ainsi de prolonger leurs études. Les études supérieures donnant accès aux diplômes de licence se font au collège bantou de Fort Hare et une école de médecine est ouverte à Durban depuis 1951.

L'Afrique du Sud compte neuf universités :

- Le Cap.
- Johannesburg (université de Witwatersrand).
- Pretoria (université municipale).
- Pretoria (université de l'Afrique du Sud).
- Stellenbosch (près du Cap).
- Durban (université du Natal qui a deux centres : Durban et Pietermaritzburg, distants de 105 km).
- Bloemfontein (université de l'Etat libre d'Orange).
- Grahamstown (université Cecil Rhodes) et
- Potchefstroom.

40.000 étudiants environ sont inscrits au total dans ces diverses universités.

Bien qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne soit intervenu en la matière, on constate qu'en fait les universités se distinguent en universités à prédominance afrikaans et universités à prédominance anglaise.

Chacune est gérée de façon autonome, avec un minimum d'intervention de l'Etat, et les Sud-Africains que nous avons rencontrés se sont toujours montrés très surpris en apprenant qu'en France, pays libéral par excellence à leurs yeux, l'université est entièrement soumise à l'Etat.

Nous avons pu constater une manifestation de cet esprit d'indépendance en visitant l'université de Witwatersrand : dans le hall d'entrée sont exposés des documents provenant des services de l'O. N. U., qui dénoncent, par l'image et par le texte écrit, les « méfaits » de la politique de l'apartheid.

Dans la même université, nous avons constaté la présence, au milieu d'étudiants blancs, à la bibliothèque, d'étudiants de couleur travaillant dans un coude à coude fraternel avec leurs camarades.

Tous les établissements d'enseignement supérieur que nous avons pu visiter ont provoqué notre admiration par leurs installations extrêmement confortables, aussi bien pour les locaux réservés à l'enseignement que pour le confort mis à la disposition des étudiants : chambres individuelles, salles à manger, salles de réunions, piscines, terrains de sport, etc.

Les universités sont toujours installées à l'écart des centres urbains sur de vastes terrains, assurant ainsi aux étudiants les meilleures conditions de travail et les soulageant de tout souci personnel de logement et de nourriture.

\*  
\* \*

Votre délégation a consacré une matinée à la visite d'une « cité bantoue » située aux environs de Johannesburg. Nous étions curieux de voir de près une de ces agglomérations qui s'élèvent rapidement à proximité de toutes les grandes villes sud-africaines et dont l'aspect, dans le lointain horizontal ou vertical, ne laisse pas de donner quelque appréhension. En parcourant lentement les rues de la cité, nous avons pu constater qu'il s'agissait là d'un ensemble d'habitations individuelles, petites maisons basses, construites en dur, dotées d'eau et d'électricité, chacune entourée d'un petit jardin, desservies par des rues larges et bien entretenues.

Aucun Blanc n'y séjourne, mais nous n'y avons constaté aucune manifestation hostile, pas même dans les regards, lors de notre visite. Si l'ensemble est monotone, c'est au même degré et pour les mêmes raisons que le sont les « coronas » de nos régions minières, et l'impression qui s'en dégage est infiniment moins pénible que celle laissée par les « bidonvilles » ou même certaines banlieues délaissées, si nombreux en Europe.

Nous pensons qu'il est difficile de trouver en Afrique des réalisations plus satisfaisantes pour les autochtones.

Dans cette cité, nous avons été reçus dans une école secondaire où, selon le même principe, il n'existe que des Bantous : directeur, professeurs et élèves. L'établissement, mixte, dispose de classes spacieuses, et l'aspect des élèves produit la meilleure impression quant à l'état physique et à la santé. Notre passage a soulevé un net mouvement d'intérêt et les professeurs tinrent à réunir dans la



cour la chorale de l'école pour nous faire entendre de beaux chants en anglais et en bantou.

Un peu plus loin, nous avons également visité un centre d'apprentissage où les jeunes Bantous s'initient aux divers métiers du bâtiment : maçonnerie et charpente, électricité et plomberie, et à la menuiserie. De création récente, cette école est en extension pour pouvoir accueillir tous les jeunes qui désirent y entrer.

Comme à l'école secondaire, nous avons été frappés par leur bonne tenue, leur sérieux et leur application.

\*

\* \*

L'enseignement du français dans les universités est assuré par des professeurs de recrutement local et par quelques professeurs venus de France, en nombre très insuffisant, ainsi qu'il nous fut signalé en toutes occasions.

Il est à remarquer qu'un nombre croissant de jeunes gens désirent apprendre notre langue, surtout des jeunes filles, à cause, sans doute, de l'attrait exercé par notre littérature. Faute de professeurs, on a recours aux méthodes d'enseignement « mécanique » et nous avons assisté, à l'université de Witwatersrand, à une démonstration d'utilisation de méthode « audio-linguale » : devant l'étudiant isolé se déroule une bande où sont enregistrées les leçons de telle façon qu'après avoir entendu la question en français, l'étudiant dispose d'un certain temps pour essayer de fournir la réponse à haute voix. La machine la lui donne aussitôt après, ce qui lui permet de se corriger si cela est nécessaire.

Ce système, d'invention américaine (il avait été mis au point pour apprendre rapidement aux officiers américains les éléments de la langue des pays où ils devaient intervenir), donne, paraît-il, d'excellents résultats. Nous avons pu nous en convaincre en écoutant l'enregistrement d'un examen oral subi par une étudiante de force moyenne après une seule année scolaire.

L'enseignement de la langue française peut connaître en Afrique du Sud un développement intéressant mais il ne faut pas oublier que, dans ce pays bilingue, toute langue étrangère est, en fait, une troisième langue et que, parmi les deux langues officielles, il y a l'anglais considéré comme la langue pratique quasi universelle.

L'allemand rencontre beaucoup d'adeptes, peut-être en raison des facilités que procure pour son étude la connaissance préalable de l'afrikaans, lui aussi d'origine germanique.

Le français garde toutefois une chance sérieuse comme langue de culture, à l'usage d'une élite. Une autre considération peut encore jouer en sa faveur, c'est le fait déjà signalé à l'occasion de l'Éthiopie, que l'Afrique indépendante est bilingue (français et anglais) dans son ensemble. L'Afrique du Sud, qui espère n'être pas toujours tenue à l'écart et qui entend jouer son rôle dans l'évolution du continent, aura, tôt ou tard, besoin d'un plus grand nombre de fonctionnaires s'exprimant en français pour participer aux grandes conférences africaines.

Enfin, depuis une vingtaine d'années, nombre de Sud-Africains opèrent un véritable « retour aux sources », marqué, peu avant la seconde guerre mondiale, par la célébration du deux cent cinquantième anniversaire de l'arrivée des premiers Huguenots au Cap. Un monument fut élevé au Franshoek, le « coin français » où étaient déjà groupés d'émouvants souvenirs. Un « musée huguenot » y est adjoint et une « société huguenote », très vivace, se consacre à la sauvegarde de ces vestiges du passé.

Certains de ces descendants de Français s'efforcent même de retrouver en France de lointaines parentés et se montrent, de ce fait même, désireux de renouer avec notre langue et notre culture.

## II. — Les activités culturelles françaises.

Nous nous faisons un agréable devoir de reconnaître le rôle éminent joué par l'Alliance française en Afrique du Sud pour soutenir ce mouvement de renouveau. Le succès de ses centres est considérable grâce au dévouement souvent obscur des hommes et femmes de bonne volonté qui consacrent une partie de leur temps à faire fonctionner des écoles françaises, des cours du soir, des expositions, des conférences, etc.

Dans chaque ville importante existe un local géré par l'Alliance française, avec revues et bibliothèques, où se retrouvent régulièrement, outre les Français en résidence, tous ceux qui sont attirés par notre culture.

Rien n'est épargné pour accroître l'influence de ces centres. Nous citerons, à titre d'exemple, l'Alliance française de Port-Elizabeth, qui organise chaque mois un dîner français et recueille chaque fois quelques adhérents supplémentaires. Avec l'appui empressé de la municipalité, elle a même ouvert un bal public dans

la rue à l'occasion du dernier 14 juillet, initiative qui a remporté, malgré la mauvaise saison (hiver austral), un si vif succès que le bal sera élargi cette année.

Nous devons encourager de tels efforts et il appartient aux autorités françaises compétentes de multiplier les occasions d'envoi en Afrique du Sud de conférenciers, de troupes de théâtre (en choisissant dans notre répertoire classique les pièces assez connues pour être comprises même par un public n'entendant pas le français), et d'expositions artistiques.

A peu de frais, nous pourrions répandre à de nombreux exemplaires dans la plupart des établissements, au moins d'enseignement supérieur, les reproductions de nos principaux chefs-d'œuvre artistiques.

Nous avons enregistré avec satisfaction l'annonce d'un renforcement des moyens d'action mis à la disposition de l'Alliance française en Afrique du Sud.

### III. — L'information.

L'Afrique du Sud compte de nombreux journaux tant quotidiens (25 environ à l'échelon national) que périodiques, écrits en afrikaans ou en anglais.

La presse française quotidienne y est pratiquement inconnue, des publications hebdomadaires ou mensuelles y parviennent, uniquement par bateau, donc avec beaucoup de retard. Les principales sont *Paris-Match* (un millier d'exemplaires), et des journaux de modes.

Peu de lecteurs également pour le livre français dont on trouve pourtant quelques exemplaires dans les grandes librairies des principales villes.

La radiodiffusion est largement utilisée, le pays étant couvert d'un réseau très serré d'émetteurs à modulation de fréquence. Les émissions se font en afrikaans, en anglais et en langues indigènes.

Pas de télévision. Le Ministre de l'Information, au cours de l'audience accordée à votre délégation, nous a déclaré qu'après enquête dans les pays dotés de télévision, cette innovation lui paraissait présenter plus d'inconvénients que d'avantages.

## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Au moment de terminer ce rapport, nous vous livrerons, Mesdames, Messieurs, les conclusions que nous croyons devoir tirer des enseignements de notre mission et aussi les réflexions qu'ont pu nous suggérer nos observations.

L'enseignement dans le *département de la Réunion* nous semble en bonne voie d'amélioration, pourvu que ne se ralentisse pas l'effort que nous avons constaté dans le domaine du primaire et que soit rapidement pris en considération, et résolu, le problème posé par l'installation dans l'île d'établissements d'enseignement supérieur rendus nécessaires par l'accroissement du nombre des bacheliers et l'obligation de constituer des cadres de toute nature.

En *Côte française des Somalis*, la mise en service d'un lycée et l'achèvement de quelques établissements primaires devraient assurer dans peu d'années la satisfaction des besoins, à condition que soient rapidement formés les quelques dizaines d'instituteurs de recrutement local.

A *Madagascar*, la raison nous conseille de limiter nos ambitions et de tenter d'orienter l'enseignement vers des réalisations d'utilité immédiate qui permettraient de préparer la population à faire face aux difficultés économiques prévisibles par suite de son accroissement accéléré.

L'île *Maurice* mérite de voir encourager son ferme attachement à notre langue et à notre culture, mais son statut actuel nous interdit évidemment d'y prendre des responsabilités. Sa prochaine évolution politique nous donnera peut-être l'occasion de reviser notre position à cet égard.

L'*Ethiopie* doit retenir notre attention en raison des liens culturels anciens que nous avons noués dans ce pays et des intérêts économiques que nous y conservons et que nous pouvons développer. Mais nous ne devons pas perdre de vue que la langue anglaise y est installée fortement et, sans doute, définitivement. Notre ambition doit donc se borner à contribuer à la formation d'une élite destinée à fournir les principaux cadres politiques et administratifs. Pour

cela, il semble que soient suffisantes les installations d'enseignement actuelles qui doivent être pourvues d'un personnel convenable en quantité et en qualité. Les bourses d'enseignement supérieur doivent être maintenues au niveau actuel et, mieux encore, augmentées.

*L'Afrique du Sud*, enfin, nous est apparue comme un pays trop négligé eu égard aux possibilités qu'il nous offre dans le domaine culturel et dans le domaine économique. Pays neuf, longtemps replié sur lui-même, dont les habitants ont mené, depuis des générations, d'incessantes luttes contre la nature et contre les hommes, il fait face avec un courage tenace à de difficiles problèmes, cherchant à les résoudre au moyen de méthodes qui lui sont propres, inspirées par son expérience séculaire et qu'en toute honnêteté il conviendrait d'étudier avant de les condamner en bloc et de façon irrémédiable.

N'est-il pas permis de penser que la France, par sa tradition libérale et les qualités humaines de sa culture, pourrait jouer un rôle favorable dans cette évolution ?

Nous avons le sentiment que son influence ne pourrait qu'encourager le mouvement qui s'y dessine en faveur d'une libéralisation des rapports entre groupes ethniques.

Nous pensons, en tout cas, que tout vaut mieux qu'une attitude simplement négative en présence de ces problèmes.

\*  
\* \*

Dans les divers pays que nous avons visités, nous avons entendu déplorer le manque de professeurs français soit pour enseigner, soit pour soutenir les travaux pédagogiques des professeurs locaux d'expression française (cas de l'île Maurice).

Il est évident que la France est trop pauvre en personnel enseignant pour se permettre « d'exporter » en grand nombre ses professeurs, mais une ressource ne pourrait-elle pas être trouvée en faisant appel à des professeurs atteints par la limite d'âge ? Très souvent, pour eux, l'heure de la retraite est aussi l'heure de la recherche d'une activité de rechange. Pourquoi ne les inviterait-on pas à consacrer quelques années à l'enseignement et à l'assistance pédagogique dans des pays où ils seraient assurés de recevoir un accueil confortable, où ils dispenseraient les fruits de leur expérience tout en s'intéressant à de nouveaux problèmes humains ?

\*  
\* \*

Nous estimons devoir insister encore sur le problème des bourses d'études accordées aux étudiants africains et malgaches, en appelant l'attention des autorités responsables, aussi bien françaises que des Etats considérés, sur la nécessité vitale de ne les donner qu'à bon escient et d'en assurer l'efficacité par un contrôle des études allant de pair avec la réalisation de conditions d'accueil qui ne fassent pas du jeune étudiant un « déraciné », en proie à toutes les tentations et à toutes les propagandes.

Une sélection devrait également être opérée entre les pays bénéficiaires de ces bourses, en donnant la priorité à ceux qui présentent le plus d'affinités avec notre mode de vie et de pensée.

\*  
\* \*

Un autre problème, pas exclusivement culturel mais qui conditionne tout de même l'avenir des pays de l'océan Indien, doit trouver une solution rapide : celui que pose l'accroissement inconsidéré de la population.

Nous y avons fait allusion chaque fois que l'occasion s'en est présentée et nous pensons qu'il ne doit laisser personne indifférent, surtout pas les nations qui font des sacrifices en faveur de ces pays.

Une réflexion simple vient à l'esprit : cette progression démographique est due à l'intervention de la science moderne qui a su mettre fin aux terribles épidémies et qui, par l'hygiène, permet à la quasi-totalité des enfants d'avoir, dès la naissance, leur « chance de vie normale ». Or, cette science nous éclaire également sur les conditions de la procréation et nous donne, par conséquent, les moyens de la régulariser dans des proportions raisonnables.

Le devoir des Etats menacés d'étouffement démographique est donc d'utiliser tous les moyens de propagande possibles pour faire comprendre, à leurs populations, d'une part, le risque mortel qu'elles courent, étant donné l'impossibilité matérielle des « nations riches » de les aider indéfiniment et, d'autre part, les remèdes que tous peuvent accepter sans heurter aucun interdit moral ou religieux.

Enfin, nous nous interrogeons sur le principe même de la forme que nous donnons à notre soutien culturel aux Etats d'Outre-Mer nouvellement promus à l'indépendance.

Devons-nous reviser nos conceptions dans ce domaine ?

Les résultats constatés en quelques années paraissent nous y inviter. Un ouvrage récemment paru démontre que « l'Afrique noire est mal partie ». Son auteur, M. René Dumont, partisan résolu de l'émancipation africaine, nous fait part de ses déceptions après avoir parcouru la plus grande partie du continent. Il est évident que ces fâcheux résultats sont dus moins au manque d'instruction de nos anciens colonisés qu'à la mauvaise instruction que nous leur avons donnée, si chichement d'ailleurs.

La base de notre effort d'enseignement en Afrique peut se résumer dans la formule : « Pas d'enseignement au rabais ». Donc, tout faire comme dans la métropole et sous les mêmes formes.

C'était négliger délibérément les conditions locales, humaines, économiques et sociales et courir à l'échec.

Pour tant d'avocats et de « cadres politiques » que nous avons formés, combien d'agriculteurs qualifiés, de bergers, de bouviers dont l'activité permettrait un redémarrage de l'agriculture et de l'élevage, vital pour permettre aux populations africaines de subsister d'abord, de se dégager de la hantise de la faim et d'acquérir peu à peu les possibilités d'une élévation du niveau de vie, donc d'un véritable progrès ?

Dans le domaine de l'instruction, nous n'avons fait que copier servilement ce qui peut aller, avec quelques réserves toutefois, dans un pays riche et de vieille civilisation comme la France. Nous n'avons pas songé qu'il était possible et souhaitable de donner à des pays pauvres l'essentiel de nos connaissances pratiques sans les enliser dans un système coûteux et inefficace dans l'immédiat.

Rien n'indique un changement d'orientation et nous avons eu la surprise d'apprendre que la dernière réforme du baccalauréat en France serait applicable en Afrique dès cette année. Pourtant, cette réforme, portant sur la suppression des épreuves orales, justifiée dans notre pays par le grand nombre de candidats, ne peut l'être en Afrique, où l'oral est la seule façon de contrôler si les aspirants bacheliers s'expriment couramment et correctement en français.

Si les jeunes Français peuvent consacrer quatorze années de leur existence aux cycles normaux d'études primaires et secondaires, il n'en est pas de même pour la quasi-totalité des jeunes Africains. Mais leurs ressources, jointes à notre aide, seraient suffisantes à leur assurer un enseignement court, débarrassé de tout ce qui n'est pas essentiel, pour l'instant, à leur formation « utile ».

Une revision des manuels scolaires a déjà été faite fort heureusement. Pour ne pas citer l'enseignement de l'histoire, prétexte à des plaisanteries bien connues sur les Gaulois, on n'enseigne plus en Afrique centrale les caractéristiques du marronnier ou du sapin. Il faut aller encore plus loin et modifier à fond les méthodes de l'enseignement et réduire les programmes.

Il faut, encore davantage, réhabiliter le travail manuel et, d'abord, le travail de la terre et ne plus jeter l'anathème sur celui qui n'aura pas eu la chance d'être scolarisé.

Nous avons vu l'exemple de la République malgache : les chiffres que nous avons cités ne permettent aucune illusion : la scolarisation totale y est impossible avant longtemps. Pourquoi s'évertuer à poursuivre un but inaccessible ? La première chose à faire n'est-elle pas de cesser de considérer comme un paria dans la société celui qui n'aura pas reçu le minimum de « notre » instruction ?

Que nos amis malgaches se consolent donc en considérant qu'en France, où nous célébrerons bientôt le centenaire de l'enseignement obligatoire, où tous les enfants vont à l'école au moins pendant sept ans, près de la moitié des conscrits arrivant à la caserne seraient incapables de suivre une classe de septième ! Ils n'en joueront pas moins un rôle social utile et seraient bien surpris d'être traités de parias dans leur pays.

Pour sortir les Africains de leur ignorance, les techniques modernes permettent de suppléer au manque d'écoles : la radio, d'abord, puis la télévision peuvent enseigner rapidement aux enfants le rudiment des connaissances générales et spécialisées, de les compléter progressivement ensuite chez les adultes, sans les sortir de leur cadre traditionnel ni leur donner le mépris des tâches quotidiennes.

On a vite fait d'accuser les Africains de chercher n'importe quel poste administratif, si subalterne soit-il, dès qu'ils sont sortis de l'analphabétisme. Rien ne prouve que cette tendance, indéniable,



soit spécifiquement africaine. Demandons-nous à quoi aurait abouti l'introduction de l'enseignement obligatoire dans les pays européens en plein Moyen Age ? Est-il interdit de penser que les jeunes gens, avec trois mots de latin, se seraient rués dans les métiers libéraux ou dans les formations ecclésiastiques et que le développement économique de l'Occident aurait été définitivement compromis ?

Nous soumettons ces quelques réflexions à ceux qui, tôt ou tard, se chargeront, dans un esprit de sincère amitié fraternelle, de trouver d'autres formules pour que, une génération ayant passé, on puisse enfin écrire : « Cette fois, l'Afrique noire est bien partie ».